E. VAUGELLE

LA BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC



MAISON A. MAME & FILS A TOURS




189

LA

BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC

3e SÉRIE IN-4o



La vision de Jeanne d'Arc, d'après J.-E. Lenepveu.
(Phot. Neurdein.

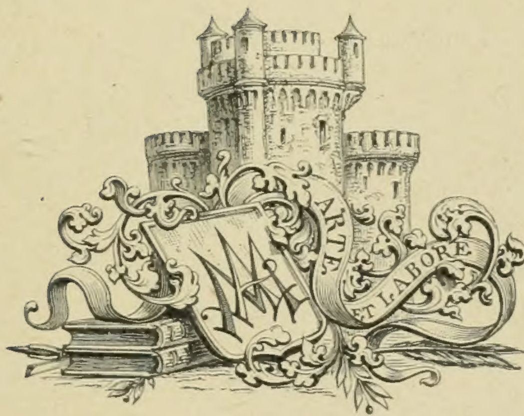
LA

BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC

PAR

L'ABBÉ E. VAUCELLE

DOCTEUR ÈS LETTRES



TOURS

MAISON ALFRED MAME ET FILS

Imprimatur :

Tours, le 21 juillet 1909.

† RENÉ-FRANÇOIS,

ARCHEVÊQUE DE TOURS.

PRÉFACE

C'est vraiment une histoire merveilleuse que celle de cette jeune paysanne de dix-sept ans qui se présente au roi de France au nom du Roi du ciel, obtient de lui le commandement d'une armée, réussit à vaincre ces Anglais devant lesquels il semblait que les Français dussent toujours fuir, fait sacrer son roi et devient le point de départ d'un si bel élan national que la France, à moitié anglaise, revient bientôt tout entière à son légitime souverain ! Épopée sublime, qui conduit Jeanne des célestes visions de Domremy jusqu'au bûcher de Rouen, où déjà, à travers les flammes qui dévorent son pauvre corps, on voit briller les premiers rayons de la gloire du paradis !

Une épopée ! Certes, l'histoire de Jeanne, si inhabile que soit la plume qui la raconte, si simple qu'en soit le récit, mérite bien ce grand nom. On réclame, dans l'épopée, des événements dans lesquels un puissant intérêt national soit engagé. Ici, on peut le dire sans exagération, c'est l'existence même de la France qui est en jeu. On veut du merveilleux ! Mais ici le miracle est partout, et tous les faits de la Pucelle sont pénétrés par le surnaturel qui seul les explique. Enfin, le héros de l'épopée doit exciter l'intérêt et l'admiration. Qui donc des grands hommes dont l'histoire conserve le nom est plus

digne d'intérêt et d'admiration que Jeanne? Est-on sensible à la gloire des armes? Elle l'a, car elle fut un vaillant et génial capitaine. Sont-ce plutôt les beautés de la grandeur morale que l'on recherche? Elle les possède, car elle fut une sainte et une grande sainte. Et, charme bien propre à notre héroïne, dans la guerrière, dans la sainte, il y a toujours la femme dont le cœur connaît toutes les délicatesses et dont les yeux répandent des larmes touchantes.

Qu'on se représente un peu l'état de la France au commencement du règne de Charles VII. « Depuis treize ans, dit un historien, la France était partagée en deux camps; l'avènement de Charles VII et de Henri VI la partageait entre deux rois. Les deux compagnies qui avaient possédé jusqu'alors, après la personne du roi, la plus haute autorité morale, le Parlement et l'Université de Paris, avaient reconnu pour souverain un Anglais. Treize ans de guerres atroces n'avaient pas épuisé les malheurs que la France devait subir. »

Armagnacs et Bourguignons se sont livré une lutte sans merci, et, comme dans la tragédie antique, le crime a engendré le crime. L'assassinat de Louis d'Orléans a causé l'assassinat de Jean sans Peur, et, à cause de ce dernier meurtre, le dauphin Charles a été privé de ses droits sur la couronne de France. Dépouillé du royaume qui lui revient de par sa naissance, renié par sa mère au honteux traité de Troyes, celui qui devrait s'appeler Charles VII, roi de France, reçoit le nom dérisoire de « petit roi de Bourges ». A Paris, le duc anglais Bedford, régent de France au nom de Henri VI, commande en maître; et le plus solide appui du parti anglais, c'est un prince du sang, Philippe le Bon, duc de Bourgogne. La domination anglaise s'étend sur plus de la moitié de la France, depuis la vallée

de la Meuse jusqu'à la baie du Mont-Saint-Michel, avec la Loire comme limite au sud. Sans doute, c'est encore une moitié de la France qui reconnaît Charles VII; mais celui-ci n'a plus ni argent ni troupes. Il est de mœurs pures et de grande piété, mais il manque de caractère; les favoris se succèdent auprès de lui, plus curieux de servir leurs intérêts que ceux de leur maître. Tente-t-on un dernier et suprême effort, la victoire se range encore du côté des Anglais, et l'on doit enregistrer, à Verneuil (17 août 1424), un nouveau désastre aussi terrible que celui d'Azincourt. Enfin Orléans, la clef du Midi de la France, est assiégé. Une troupe nombreuse d'Anglais, commandée par William de la Poole, comte de Suffolk, John Talbot et lord Scale, investit la ville. Le pauvre Charles est complètement découragé. Devant tant de calamités, il doute de la légitimité de son droit et pense à fuir en Dauphiné, en Castille, ou même en Écosse.

Le sentiment national n'est pas mort : si le roi doute de lui-même, le pays cependant ne doute pas de son roi. Dans bien des endroits de la domination anglaise, des complots se manifestent contre les vainqueurs. A Paris même, il y a bien des mécontents. Mais il faut que ce sentiment national s'incarne en une personnalité assez puissante pour que, de toutes ces agitations plus ou moins divergentes, sorte une action forte et efficace.

Cette personnalité, ce fut Jeanne la Pucelle. C'est donc vraiment bien elle qui sauva la France, qui l'empêcha de devenir anglaise, et c'est vainement qu'on voudrait trouver une préparation à sa mission dans les efforts infructueux tentés deci delà pour secouer le joug anglais. Ces efforts ne montrent que mieux combien autre chose était nécessaire. C'est l'existence même de la France qui est en jeu

quand Jeanne se présente à Charles VII. Et voilà pourquoi cette entrevue de Chinon, ces interrogatoires de Poitiers, qui vont décider du sort de Jeanne, sont d'un intérêt si poignant!

Comment une humble fille d'un village français en est-elle venue à vouloir être « chef de guerre »? C'est ici le côté mystérieux de notre histoire, disons mieux : c'en est le côté miraculeux. Dieu a voulu sauver la France par une de ces interventions dans lesquelles, mieux que dans la série des faits ordinaires, on sent l'action directrice de sa main toute-puissante. Qu'on donne à cette action telle raison qu'on voudra; qu'on en cherche l'explication dans le passé de la France, dans le rôle qu'elle a à remplir à travers le monde, peu importe : Dieu est intervenu, voilà le fait indéniable. C'est lui qui a dit à Jeanne par l'entremise de ses voix : « Va, va à Vaucouleurs, va à Chinon, va à Orléans, va à Reims. » Sans cesse elle est en conversation avec le Ciel, c'est de lui qu'elle reçoit presque chaque jour aide et conseil.

Et qu'on ne dise pas que les visions étaient faits d'ordre commun dans ce temps. Des visionnaires, sans doute il y en avait beaucoup; mais qu'ont produit les visions de Catherine de La Rochelle, par exemple? Celles de Jeanne lui ont révélé l'avenir, l'ont conduite à la victoire. Elles venaient donc de Dieu, et n'étaient point le produit d'une imagination plus ou moins surexcitée.

Rien de surprenant, par conséquent, à ce que la jeune fille de Domremy se soit montrée grand capitaine; qu'elle ait étonné de vieux soldats comme La Hire. Dieu, qui lui avait donné sa mission, pouvait aussi l'inspirer lorsqu'il s'agissait de combattre. Des hommes du métier ont étudié de nos jours ses plans de campagne, et ont admiré la sagesse et le savoir-faire qu'ils démontrent.

Mais ce qui est plus merveilleux encore, c'est sa sainte vie. Jeanne d'Arc est une sainte, murmurait-on déjà depuis longtemps. On peut maintenant le dire à haute voix, puisque la plus grande autorité qui soit sur la terre l'a proclamé. Des saints elle a l'ardente et profonde piété ; fréquente dès ses plus jeunes années, sa pratique des sacrements va toujours en se multipliant. Comme eux, elle est charitable et bonne ; comme eux, elle est pure, si pure que sa vertu rayonnant autour d'elle non seulement en éloigne toute atteinte, mais qu'elle pénètre tous ceux qui l'approchent. Mais, surtout, elle est fidèle à la voix de Dieu, héroïquement fidèle jusqu'à la mort. Et sa mission, quelle est-elle? Sauver la patrie. Jeanne est la sainte du patriotisme. D'autres, parmi les saints, ont été les héros de la charité ; d'autres, de la mortification ; d'autres encore, de l'apostolat. Jeanne la Pucelle a été envoyée de Dieu pour sanctifier, en le défendant, ce droit suprême qu'un peuple a d'être lui-même. Et pour cela, elle a été guerrière, elle qui n'aimait pas la guerre ; elle a commandé de verser le sang, elle qui ne pouvait le voir couler sans pleurer ; elle a vécu dans le tumulte des camps, elle qui n'aimait que le travail paisible du ménage ou le recueillement de la prière. Pour affirmer la divinité de sa mission, pour ne point renier ses voix qui l'ont toujours conduite, elle monte sur le bûcher, terminant sa vie par le plus sublime sacrifice. « Ainsi, dit M. Petit de Julleville, elle mérite à jamais d'incarner en elle ce qu'il y a de plus irréprochable et de plus pur dans le patriotisme ; ce qu'il y a de plus soumis à Dieu, de plus docile à son appel, dans la sainteté. Cette double gloire décore à jamais son front : elle a aimé son pays jusqu'à la mort ; et elle a donné à cet amour d'une chose transitoire le caractère sacré d'un amour impérissable et divin, en unissant

Dieu et la France, indissolublement, dans le même dévouement, le même sacrifice et le même martyre. »

C'est cette admirable épopée de Jeanne que nous avons entrepris, après tant d'autres, de raconter. Notre livre s'adresse aux enfants, aux jeunes gens de nos écoles. On n'y trouvera donc pas de détails érudits : un récit simple, clair, voilà ce que nous nous sommes efforcé de donner. Autant que possible, nous avons laissé la parole aux contemporains de Jeanne, et à Jeanne elle-même. Il y a dans ces textes un parfum de sincérité qui, mieux que tous les portraits tracés par les écrivains de notre temps, nous fait connaître la jeune héroïne. Mais c'est elle-même encore qui se peint le mieux, avec ce bon sens qui n'exclut point la finesse, cette fermeté et cette élévation de vue, si admirables dans les interrogatoires de son procès.

Puisse ce modeste travail, en faisant mieux connaître Jeanne, la faire mieux aimer, et apprendre à unir comme elle, dans un même amour, Dieu et la patrie !

LA

BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC

I

DOMREMY

Domremy est un petit village assis au bord de la Meuse, au pied d'un coteau que couronnent encore des bois verdoyants. Il porte maintenant un nom qui rappelle tout de suite sa gloire : Domremy-sur-Meuse est devenu Domremy-la-Pucelle. C'est là, en effet, que, le 6 janvier 1412, naquit Jeanne d'Arc.

Ses parents étaient de modestes cultivateurs, qui jouissaient cependant d'une certaine considération dans le pays. Jacques d'Arc, son père, était doyen, c'est-à-dire qu'il avait le premier rang après le maire et l'échevin. Jeanne était la plus jeune de cinq enfants : trois garçons, Jacques, Jean et Pierre; une autre fille, Catherine. Elle fut baptisée le lendemain même de sa naissance et eut, suivant l'usage d'alors, plusieurs parrains et marraines, au moins quatre parrains et huit marraines.

Bien des discussions se sont élevées au sujet de la nationalité de Jeanne d'Arc; mais il est acquis d'une façon incontestable que « la bonne Lorraine » n'est pas Lorraine. Le petit village de Domremy n'appartenait d'aucune

manière à la Lorraine. Il était divisé en deux parties par un ruisseau affluent de la Meuse, le ruisseau des Trois-Fontaines. Au sud, on était sujet du duc de Bar; au nord, on relevait directement du roi de France. C'est dans cette partie que se trouvait la maison des parents de Jeanne. Elle est donc vraiment bien Française.

C'est de sa pieuse mère, Isabelle Romée, que Jeanne reçut sa première formation religieuse : « J'ai appris de ma mère *Notre Père*, *Je vous salue, Marie* et *Je crois en Dieu*. Je n'ai appris ma créance d'autre que de ma mère, » dira-t-elle plus tard elle-même à ses juges. Une de ses marraines, appelée plus tard lors du procès de réhabilitation, nous la représentera cependant comme assez instruite dans la foi.

Si elle ne lui donna pas de connaissances théologiques étendues, sa mère sut, du moins, lui inspirer une vraie et solide piété, et son âme, ouverte de bonne heure aux sentiments religieux, offrit un terrain merveilleusement préparé à l'action de la grâce de Dieu.

C'était une fille simple et bonne, nous disent ceux qui l'ont connue dans son enfance, aimant beaucoup aller à l'église, se confessant souvent, au moins chaque mois, et son bon curé, Guillaume Fonte, la citait comme un modèle à ce sujet. Elle assistait le plus fréquemment possible au saint sacrifice et regrettait de n'avoir pas d'argent pour faire dire des messes. Elle aimait beaucoup aussi à recevoir la sainte communion. Chaque soir, à l'heure de complies, qui étaient pour les fidèles de ce temps la prière du soir, elle se rendait à l'église. Perrin, le sonneur, n'était pas très régulier. Jeanne le grondait, lui disant que ce n'était pas bien. Elle lui promettait même de lui donner de la laine de ses moutons s'il sonnait plus exactement.

Volontiers elle transformait ses promenades en pèlerinages. Tout près de Domremy se trouvait une petite chapelle consacrée à la sainte Vierge sous le vocable de Notre-Dame de Bermont. Presque tous les samedis, dans l'après-midi, Jeanne se rendait avec sa sœur et d'autres femmes à cette chapelle et y apportait des cierges.

A cette piété s'ajoutait une grande charité. Elle aimait à distribuer des aumônes. Plus tard, elle empruntait de l'argent à Jean de Metz pour pouvoir le donner aux pauvres. Elle était empressée à consoler ceux qui souffraient et à assister les malades ; elle n'hésitait pas à céder son lit aux pauvres mendiants.

Ses occupations étaient les occupations ordinaires des jeunes filles du village. Elle filait à la maison, et le faisait fort bien. Devant ses juges, elle



Domremy. — Le village de la Pucelle.
(Phot. Ad. Weick, Saint-Dié.)

les défiera de trouver à Rouen femme qui file mieux qu'elle. Les grosses besognes ne lui faisaient pas peur, et on la voyait bêchant, conduisant la charrue, gardant les troupeaux du village quand c'était le tour de sa famille.

Sa piété ne la rendait pas sauvage. Ses compagnons et ses compagnes la trouvaient bien un peu triste et la plaisantaient à ce sujet, mais cela ne les empêchait pas d'avoir pour elle des sentiments de bonne et franche amitié. Deux fillettes surtout sont ses amies intimes : Mengette, une voisine du même âge, avec laquelle elle va souvent filer le soir dans la maison de son père ; Hauviette, plus jeune de trois ans, qu'on ne peut séparer de sa grande amie et dont une des joies les plus vives est de coucher avec Jeanne.

Sérieuse, mais sans austérité affectée, elle partage les jeux et les promenades des garçons et fillettes de son village. C'était l'usage que, le dimanche de *Lætare,* ils se rendissent sous un grand arbre qu'on appelait *le beau May,* à la lisière du *Bois-Chenu.* Chacun emportait son petit pain ; on dansait et, après, on buvait à la fontaine des Groseilliers. On appelait cela *faire ses fontaines.* et le dimanche avait reçu le nom de *Dimanche des fontaines.* Lorsqu'elle était tout enfant, Jeanne dansait et jouait comme les autres. Devenue plus grande, « à l'âge de raison, » dit-elle, elle cessa de danser; mais elle continua quand même de venir au Bois-Chenu pour y chanter avec ses compagnes et suspendre des couronnes aux branches de l'arbre.

Pieuse et douce, Jeanne aurait donc passé une enfance heureuse dans la maison paternelle, si les calamités publiques n'étaient venues troubler l'existence quotidienne et assombrir les cœurs. La guerre était partout, à cette triste époque. Au village voisin de Maxey, de l'autre côté de la Meuse, on était Lorrain et on faisait des vœux pour les Bourguignons. Enfants de Maxey et enfants de Domremy se livraient de fréquentes batailles : « Je les ai vus revenir, dira Jeanne, blessés et couverts de sang. » Tout près de Domremy, Vaucouleurs, resté fidèle au roi de France, était cerné par les troupes anglo-bourguignonnes ; des pillards infestaient le pays, enlevaient les troupeaux. Une fois même, pour échapper à l'ennemi, les habitants de Domremy durent s'enfuir jusqu'en terre lorraine, à Neufchâteau. Jacques d'Arc et sa famille reçurent l'hospitalité dans l'auberge d'une brave femme nommée la Rousse. Jeanne y resta environ quatre jours avec ses parents, rendant service à son hôtesse (juillet 1428). Plus tard, ses ennemis essayèrent de travestir ces faits et de représenter Jeanne au service d'une aubergiste pendant plusieurs mois ou même plusieurs années.

A cette époque, elle a seize ans et demi. Rien ne la distingue encore de ses compagnes que sa profonde piété. Cependant, depuis un mois déjà, elle s'est ouverte d'un grand secret. Le 23 juin 1428, déposa plus tard Michel Lebuin, Jeanne lui avait dit : « Il y a, entre Coussey et Vaucouleurs, une jeune fille qui, avant qu'il soit un an, fera sacrer le roi de France. »

Ces paroles étaient restées mystérieuses pour le jeune homme, qui n'en comprit le sens que plus tard. La jeune fille dont parlait Jeanne n'était autre qu'elle-même. Depuis trois ans, elle était en communication avec le Ciel. Dieu la destinait à une sublime mission, et Il l'y préparait peu à peu.

Un jour de l'été 1425, à midi, Jeanne, toujours fidèle à s'agenouiller lorsqu'elle entendait le son de la cloche, venait de faire sa prière, lorsque.



Domremy. — Le Bois-Chenu et la basilique.

(Phot. Ad. Weick, Saint-Dié.)

tout à coup, une voix qui semble venir du côté de l'église l'appelle : « Jeanne! Jeanne! » En même temps, une grande clarté l'environne. Tout d'abord, elle a grand'peur; elle ne sait pas à qui elle a affaire : « Jeanne, ajoute la voix, sois bonne et pieuse! Aime Dieu! Fréquente l'église! »

Malgré le trouble dans lequel l'avait jetée ce qui venait de se passer, l'enfant eut assez de force de volonté pour n'en rien dire à personne.

Cette première communication du Ciel devait être suivie de bien d'autres. Ce n'est toutefois qu'à la troisième apparition que Jeanne sut qui

lui parlait; elle reconnut que c'était un ange, et, dans la clarté qui l'illuminait soudain, elle distingua toute une multitude d'esprits célestes. Un jour vint où l'être surnaturel qui s'était montré à elle la première fois et qui semblait commander aux autres crut devoir se faire connaître : « Je suis Michel, dit-il, le protecteur de la France. Il y a grande pitié au royaume de France! » Et voilà qu'il déclare à la jeune fille étonnée que c'est elle qui est choisie pour délivrer le royaume.

Saint Michel! Ce nom seul était toute une révélation. Saint Michel était considéré comme le protecteur céleste de tous ceux qui restaient fidèles à la cause de Charles VII. L'abbaye qui lui était consacrée « au Péril de la mer » avait été assiégée, mais elle n'avait pas été prise; elle ne devait pas l'être. Ce sera le seul point du territoire normand qui échappera au joug de l'étranger.

A l'archange se joignirent sainte Catherine et sainte Marguerite.

Dès la première apparition, Jeanne avait eu la conviction intime que Dieu la réservait à une mission spéciale, et, pour s'y préparer, elle s'était consacrée à lui tout entière en faisant le vœu de virginité.

Quand sa mission se fut précisée et que Dieu lui eut fait connaître ce qu'il attendait d'elle, elle eut comme une sorte d'effroi : « Je ne suis qu'une pauvre fille, disait-elle à ses voix. Je ne sais ni *a* ni *b*: je ne sais ni monter à cheval, ni faire la guerre. »

Les difficultés à surmonter étaient grandes. La principale viendrait sans doute de sa famille. Comment ses parents feraient-ils pour la laisser partir à l'armée? Elle put savoir jusqu'où irait l'opposition de son père, grâce à un songe que celui-ci eut au sujet de sa fille. Il rêva qu'elle s'enfuyait avec des soldats : « Si cela devait arriver, dit-il à ses fils, noyez-la plutôt, ou bien c'est moi qui la noierais de mes propres mains. »

Jeanne cependant grandissait. Les voix se firent pressantes : « Pars, fille de Dieu, disaient-elles; va, Dieu te sera en aide. »

En mai 1428, elles la sommaient de se rendre à Vaucouleurs près de Baudricourt, qui commandait la place au nom du roi de France.

La Providence se servit d'un intermédiaire pour lui faciliter ce voyage. Ce fut son cousin, Durand Laxart, homme honnête et bon, qui, se trouvant à Domremy, obtint d'emmener chez lui, à Burey, celle qu'il appelait sa



Jeanne d'Arc à Domremy. (Marbre de Chapu.)
(Phot. Ad. Weick, Saint-Dié.)

nièce. Jeanne s'ouvrit à lui des communications du Ciel. Le brave Durand se laissa convaincre et consentit à la conduire à Robert de Baudricourt.

Celu i-ci état un soldat énergique ; il défendait avec courage sa ville de Vaucouleurs, la dernière fidèle au roi de France dans la région. Mais il était peu préparé à comprendre la mission de Jeanne ; il aurait eu davan-

tage confiance en une bonne troupe d'hommes d'armes. Aussi Durand Laxart fut-il assez mal reçu.

« Ta nièce est folle, lui répondit-il ; soufflette-la comme il faut et ramène-la à son père ! »

Et comme Durand insistait, la même réponse lui fut répétée plusieurs fois.

Ce patriote convaincu n'était pas homme à se laisser rebuter. Il conquit à sa nièce les sympathies d'un jeune noble voisin, Geoffroy de Foug, et celui-ci obtint de Robert qu'il consentît à recevoir la jeune paysanne. En vain Jeanne va-t-elle droit à lui, sans que personne le lui ait désigné ; en vain déclare-t-elle qu'elle vient au nom du Seigneur, pour délivrer le dauphin et le faire sacrer : Robert n'est pas convaincu. Jeanne doit se retirer et bientôt rentrer à Domremy.

C'est alors probablement que les parents de Jeanne, inquiets peut-être des allures de leur fille, pensèrent à la marier. Ce projet fut connu des habitants du village. Aussi un jour, Jeanne disant à Gérardin d'Épinal, qui l'avait prise comme marraine de son fils : « Compère, si vous n'étiez Bourguignon, je vous dirais quelque chose, » le brave homme, comme il le racontera plus tard, pensa qu'il s'agissait d'une idée de mariage avec quelqu'un de ses camarades d'enfance, sans se douter de quelles graves préoccupations était alors rempli l'esprit de la jeune fille.

Cependant les Anglais mettaient le siège devant Orléans, le 12 octobre 1428. Orléans prise, c'en était fait, semblait-il, de la fortune du roi de France. Tout paraissait perdu humainement, c'était l'heure de Dieu.

Peu à peu les voix ont instruit celle que Dieu destinait à être sa messagère, elles ont fortifié son courage. Elles la pressent maintenant avec insistance. Elle ne refuse pas d'obéir ; elle déclarera plus tard que, pour obéir à la volonté de Dieu, elle eût sacrifié cent pères et cent mères. Le sacrifice demandé lui coûte toutefois : « J'aimerais bien mieux coudre et filer près de ma mère, répétera-t-elle ; car tel n'est point mon état ! »

Ce fut encore Durand Laxart qui vint à son secours. Étant à Domremy,



Jeanne d'Arc écoutant les voix dans la forêt, d'après Gleyre.

il obtint de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée d'emmener leur fille Jeanne, pour soigner sa femme, qui était sur le point de devenir mère. Sans défiance, ceux-ci accordèrent la permission demandée, et Jeanne partit. Sur le chemin se trouvait la maison de sa chère petite Mengette : elle ne put résister au désir de l'embrasser une dernière fois.

Quand Jeanne fut installée à Burey, elle ne fut plus préoccupée que d'une chose : voir Robert de Baudricourt et obtenir de lui qu'il la fît conduire auprès de Charles VII. Les démarches de Durand Laxart restant vaines, Jeanne se décida à aller demeurer à Vaucouleurs. Elle fut reçue dans une honnête famille, les Le Royer, qui lui étaient déjà tout dévoués.

Elle les entretenait de sa mission : « Il faut que j'aille vers le gentil dauphin, leur disait-elle. C'est la volonté du Seigneur, le Roi du ciel, que j'aille à lui. C'est de la part du Roi du ciel que je me suis ainsi présentée. Dussé-je aller sur mes genoux, j'irai ! »

Les voix l'avaient déjà informée qu'elle devait revêtir l'habit d'homme ; aussi avait-elle apporté à Vaucouleurs un petit paquet de vêtements, empruntés à son oncle.

De Vaucouleurs, sa renommée s'était répandue au loin. René d'Anjou, duc de Bar, désireux de la voir, pria Baudricourt de la garder quelque temps.

Mais le temps pressait à Jeanne. Fatiguée de tous ces retards, elle se décida à partir sans l'intervention de Baudricourt. Elle revêtit le costume qu'elle avait apporté de Burey, et, accompagnée de Laxart et d'un bourgeois de Vaucouleurs, nommé Jacques Blain, elle prit le chemin de la France.

La petite caravane s'arrêta non loin de là, à Septfonds. Là, ses célestes conseillères lui dirent de ne pas aller plus loin. Ce n'était pas en si piètre équipage que Dieu voulait que sa messagère se présentât au dauphin.

De retour à Vaucouleurs, elle se demandait avec anxiété quand elle pourrait partir.

« Bon gré, mal gré, disait-elle, il faut que j'aille où est le dauphin. Ne savez-vous pas qu'il a été prophétisé que la France serait perdue par

une femme et qu'elle serait relevée par une pucelle des marches de Lorraine? »

Le nombre de ses partisans augmentait. Un de ceux qui devaient l'accompagner à Chinon, Bertrand de Poulengy, la connaissait depuis longtemps. Il la vit à Vaucouleurs et se laissa facilement convaincre de la vérité de sa mission. Un autre homme d'armes qui devait être également du voyage de Chinon, Jean de Metz, la vit chez les Le Royer. Elle portait alors une robe pauvre et usée de couleur rouge.

« Ma mie, lui dit-il, que faites-vous ici? Faut-il que le roi soit chassé de son royaume et que nous soyons Anglais? »

La jeune fille répondit :

« Je suis venue ici, en cette ville royale, parler au sire de Baudricourt, afin qu'il veuille me conduire ou me faire conduire au roi. Mais il n'a souci ni de moi ni de mes paroles. Pourtant, avant qu'arrive la mi-carême, il faut que je sois devant le roi, dussé-je user mes pieds jusqu'aux genoux; car nul au monde, ni rois, ni ducs, ni fille de roi, ne peut recouvrer le royaume de France. Il n'y a secours que de moi, quoique j'aimerais mieux filer près de ma pauvre mère, vu que ce n'est pas là mon état. Mais il faut que j'aille, et je le ferai parce que mon Seigneur veut que je le fasse.

— Quel est ce Seigneur? lui demanda Jean de Metz.

— C'est Dieu, » répliqua-t-elle.

« Alors, continua l'homme d'armes dans sa déposition, je donnai à Jeanne ma foi en lui touchant la main, et je lui promis que, Dieu aidant, je la conduirais vers le roi. »

En même temps, il lui demanda quand elle voudrait partir :

« Plutôt maintenant que demain, et demain qu'après. »

Il lui demanda encore si elle voulait faire chemin avec ses vêtements de femme. Elle répondit qu'elle prendrait volontiers l'habit d'homme.

Le vieux duc Charles de Lorraine avait entendu parler de Jeanne et désirait vivement la voir, dans l'espoir d'obtenir d'elle sa guérison. Son oncle, Durand Laxart, se chargea de la conduire à Nancy. Mais avant de se



Jeanne d'Arc écoutant les Voix. (Tableau de Benouville.)

rendre dans la capitale de Charles II, elle dut s'arrêter à Toul, pour comparaître devant l'officialité. Elle y était assignée par un jeune homme, qui prétendait avoir reçu d'elle une promesse de mariage. Elle n'eut pas de peine à prouver que cette allégation était fausse et qu'elle n'était liée par aucune promesse de ce genre.

René d'Anjou se trouvait aussi à Nancy quand Jeanne y arriva. Charles II lui demanda s'il était vrai qu'elle désirait être menée vers le dauphin pour combattre les Anglais.

« Je vous assure qu'il me tarde beaucoup que je n'y sois, répliqua-t-elle.

— Pourtant, répartit son interlocuteur, vous ne savez ni porter les armes ni chevaucher.

— Par la grâce de Dieu, je ferai l'un et l'autre. »

Après un silence, le duc ajouta :

« Guérirai-je de la maladie dont je suis atteint?

— Je ne le sais pas. Les voix que j'entends ne me parlent que de la France et de l'aide que je lui dois porter. Ah! je vous en prie, accordez-moi votre fils, afin qu'il me conduise à son frère le dauphin! »

Charles II ne répondit pas à cette prière, mais il insista :

« Dites-moi si je puis guérir et ce qu'il faudrait faire pour cela. »

Alors, avec une douce énergie et la rougeur au front, la vaillante enfant lui dit :

« Votre vie, noble duc, ne donne pas le bon exemple que vos sujets sont en droit d'attendre de leur seigneur. Il vous est impossible de guérir si vous ne changez point. Oh! je vous en prie, reprenez avec vous la bonne duchesse votre épouse. »

Le duc n'ajouta plus rien. Il fit donner à la jeune fille quatre francs et un cheval de son écurie. Jeanne aussitôt bondit sur l'animal sans selle et sans étrier, et fit caracoler sa monture aux yeux de Charles II ébahi.

Le jour même où Jeanne rentrait à Vaucouleurs, se passait un événe-

ment bien grave pour les Orléanais, la bataille de Rouvray, dite *journée des Harengs.*

On avait appris que le capitaine anglais Falstaff amenait de Paris un convoi, trois cents chariots chargés surtout de harengs. Un coup de main fut décidé avec le concours d'une armée royale partie de Blois. Falstaff fut attaqué dans la plaine de Rouvray. Mais les Français furent repoussés.

Jeanne eut révélation de cet événement par ses voix. Il avait lieu le dimanche 13 février. Le jeudi 17, elle se présentait à Baudricourt et lui annonçait la triste nouvelle. Quelques jours après, la nouvelle lui était confirmée.

Cette coïncidence merveilleuse ébranla Baudricourt. Il résolut de tenter un dernier moyen pour s'assurer de la mission céleste de Jeanne. Il pria messire Jean Fournier, curé de Vaucouleurs, d'exorciser la jeune voyante pour savoir si elle venait de Dieu ou de Satan. Le curé se présenta chez Le Royer vêtu de son surplis et de son étole.

« Si vous venez du malin esprit, dit-il, éloignez-vous; mais, si vous êtes bonne et venez de Dieu, approchez ! »

En entendant ces paroles, Jeanne se mit à genoux et se traîna ainsi jusqu'aux pieds du prêtre. L'épreuve était concluante. Robert de Baudricourt se rendit ; mais Jeanne jugea que le bon curé avait eu tort de la traiter ainsi, puisqu'il l'avait souvent entendue en confession et qu'elle était bonne catholique.

Le départ était décidé. Jeanne fit d'abord écrire à ses parents. On ne voit pas qu'ils aient tenté aucune démarche pour la retenir ; peut-être leur opposition avait-elle fini par se laisser fléchir. Puis elle fut tout entière aux préparatifs du départ.

Bertrand de Poulengy, Jean de Metz et les habitants de Vaucouleurs se chargèrent de lui fournir l'équipement d'un homme de guerre : chausses, guêtres, tout l'attirail nécessaire, et lui donnèrent un cheval qui coûta seize francs ou à peu près, dit Jean de Metz.

Celui-ci, ainsi que Bertrand de Poulengy, était résolu à la conduire jusqu'à

Chinon, où se trouvait Charles VII; mais ils formaient une escorte insuffisante pour un voyage aussi lointain et aussi plein de périls. Ils s'adjoignirent le messager royal Colet de Vienne et l'archer Richard.

Le 23 février 1429, dans l'après-midi, la Pucelle, ainsi appellerons-nous désormais Jeanne avec tous ses contemporains, se présentait à la porte des Le Royer, vêtue de l'habit d'homme : « à savoir, comme le raconta un des témoins de la scène, en pourpoint noir, chausses attachées, robe courte de gros gris noir, cheveux ronds et noirs et un chapeau noir sur la tête. » A son côté pendait une épée que le capitaine de Vaucouleurs avait tenu à lui offrir personnellement. En guise d'adieu, Baudricourt lui cria ces paroles :

« Va, va, et advienne que pourra ! »

Par crainte des Anglais et des Bourguignons qui infestaient le pays, on voyageait de préférence la nuit. Pendant le chemin, plusieurs fois Jean de Metz dit à Jeanne :

« Ferez-vous bien ce que vous dites?

— N'ayez crainte, répétait-elle, ce que je fais, je le fais par commandement. Mes frères du paradis me disent ce que j'ai à faire. Il y a déjà quatre ou cinq ans que mes frères du paradis et mon Seigneur Dieu m'ont dit qu'il fallait que j'allasse en guerre pour recouvrer le royaume de France. »

La nuit, elle couchait tout habillée, et aucun homme de son escorte n'éprouva la moindre mauvaise pensée à son sujet :

« J'étais enflammé par ses paroles, dit l'un d'eux, et par l'amour divin qui était en elle. »

A son grand regret, la crainte d'être reconnue l'empêchait d'entendre la messe :

« Si nous pouvions entendre la messe, disait-elle, nous ferions bien. »

Mais ce bonheur ne lui fut accordé que deux fois.

Le voyage dura onze jours. Le 5 mars, elle était à Sainte-Catherine-de-Fierbois, en Touraine. De là elle écrivit au roi pour lui demander audience : « J'ai fait cent cinquante lieues, lui disait-elle, pour venir jusqu'à vous et vous prêter assistance. J'ai bien des choses excellentes à

vous révéler. Comme preuve de ce que j'avance, je vous reconnaîtrai entre tous. »

On passa la nuit à Sainte-Catherine, dans l'hôtellerie construite par le maréchal de Boucicaut pour les pèlerins. Puis, dès que le matin fut venu, Jeanne se rendit à la chapelle et se donna la joie d'entendre trois messes de suite. On partit immédiatement après pour Chinon.

On y arriva à l'heure de l'Angélus. Jeanne descendit chez une respectable bourgeoise, probablement la femme ou la fille de Roger de La Barre, alors décédé.

De là elle pouvait contempler, dominant le coteau, le sombre château féodal où s'enfermait l'indolence de Charles VII. Il fallait, pour ainsi dire, qu'elle montât à l'assaut de ces hautes murailles. Pour se faire ouvrir ces portes et abaisser ces ponts-levis, elle n'avait ni machines ni artillerie ; mais elle avait la foi dans sa mission et dans le salut de la France.

II

CHINON

Le coteau qui longe la Vienne et qui ne porte plus aujourd'hui que des ruines était alors couvert par de vastes constructions qui formaient en réalité trois châteaux : le fort Saint-Georges, sorte de caserne; le château du Coudray, avec ses deux tours de Boissy et du Moulin-à-Farine; le château du Milieu, qui était la résidence royale. C'était là que vivait le pauvre Charles VII.

Son entourage comprenait des gens de diverse valeur. Sa belle-mère, la reine Yolande de Sicile, exerçait sur lui la meilleure influence : cette femme courageuse et active essayait de donner confiance et résolution au jeune prince, toujours prêt à se laisser aller au désespoir; elle s'occupait de lui procurer des ressources en hommes et en argent. Le principal conseiller du roi, son favori, était Georges de La Trémoille. Introduit à la cour par le connétable de Richemont, il avait fini par supplanter son protecteur, qui avait été éloigné de la cour. Préoccupé de ses intérêts beaucoup plus que de l'intérêt de la France, il veillait surtout jalousement à ce qu'aucune influence ne vînt contrecarrer la sienne. A côté de lui se trouvaient encore Gérard Machet, confesseur du roi, vénérable ecclésiastique, et Regnault de Chartres, archevêque de Reims, prélat avisé et diplomate, peu enclin à favoriser les voies merveilleuses de la Providence.

Il est probable qu'à l'annonce de l'arrivée de Jeanne, bien des influences contraires se livrèrent combat auprès du roi; car, quoiqu'elle fût annoncée et attendue, on ne consentit à la recevoir qu'au bout de deux jours.

Le conseil, en effet, décida que des personnages importants iraient l'interroger. On lui demanda d'abord pourquoi elle était venue et dans quel but. Elle commença par répondre qu'elle ne dirait rien que devant le roi. Mais on lui fit remarquer que c'était au nom même du roi qu'on l'invitait à s'expliquer.

« J'ai, dit-elle, deux choses en mandat de la part du Roi des cieux : l'une, lever le siège d'Orléans; l'autre, conduire le roi à Reims pour son sacre et son couronnement. »

A cette réponse, les enquêteurs se partagèrent. Les uns étaient d'avis que le roi ne devait ajouter aucune foi à cette jeune fille et que l'admettre à une audience serait encourir une certaine déconsidération. Les autres, au contraire, pensaient que, puisqu'elle se disait envoyée de Dieu et voulait parler au roi, le roi devait l'entendre. Charles VII, toutefois, voulut qu'elle fût encore examinée par des clercs et des gens d'Église.

Le résultat de cette seconde enquête fut sans doute favorable à Jeanne, puisqu'il fut décidé qu'elle serait admise en la présence du roi. Cette longue attente, ces interrogatoires avaient été très pénibles à la jeune fille; mais ses voix l'avaient réconfortée et avaient soutenu son courage.

Elle se mit en route pour le château à la chute du jour. Auprès de la porte, un soldat, voyant le cortège, demanda :

« Est-ce pas la pucelle? »

Comme on lui répondait affirmativement, il se mit à prononcer contre elle des propos orduriers et à blasphémer.

« Ah! s'écria Jeanne, au nom de Dieu, tu le renies et tu es si près de ta mort! »

Une heure après le malheureux tombait à l'eau et se noyait.

Est-ce à cause de l'opposition de certaines personnes de son entourage, ou à cause de son indécision propre? Jeanne était déjà entrée au château

que Charles VII était tout prêt à lui refuser audience. Il fallut lui représenter que cette femme venait de fort loin pour lui parler, que son voyage s'était accompli, pour ainsi dire, dans des conditions miraculeuses, pour qu'il se décidât à la recevoir.

Cependant il la soumit encore à une épreuve.



Jeanne d'Arc salue le roi à Chinon. (Bas-relief de Vital Dubray.
(Phot. Marcel Marron, Orléans.)

Jeanne fut introduite par le comte de Vendôme dans la grande salle du château. Le spectacle qui s'offrit à ses yeux était des plus impressionnants. Dans cette pièce de trente mètres de long sur seize et demi de large, se pressaient plus de trois cents personnes, au flamboiement de cinquante torches. Charles VII s'était dissimulé parmi les assistants et se tenait à l'écart. Sans se laisser décontenancer par les regards curieux et probablement moqueurs des seigneurs et des nobles dames, la jeune paysanne se présenta simplement et avec assurance. Quoique à ses regards s'offrissent des seigneurs richement vêtus, elle alla droit au dauphin, accoutré plus modestement,

lui fit les inclinations et révérences accoutumées de faire au roi, comme si elle avait été nourrie en la cour, en disant :

« Dieu vous donne bonne vie, noble prince!

— Je ne suis pas le roi, lui dit Charles VII. Voilà le roi. »

Et il lui désignait du geste monseigneur Charles de Bourbon, comte de Clermont, splendidement habillé.

« En nom Dieu, gentil prince, répartit Jeanne, vous l'êtes et non un autre. »

Et, abordant l'objet de sa mission, elle lui dit que Dieu l'envoyait pour lui aider et secourir et le mener sacrer à Reims. Elle ajoutait que c'était le plaisir de Dieu que ses ennemis les Anglais s'en allassent en leur pays; que le royaume lui devait demeurer et que, s'ils ne s'en allaient, il leur retirerait.

Parmi les princes qui assistaient à cette entrevue, se trouvait le jeune duc d'Alençon. Il était à Saint-Florent de Saumur, où il passait son temps à la chasse aux cailles, lorsqu'il entendit parler de la jeune fille. Il se rendit immédiatement à Chinon pour la voir. Il entra dans la salle comme elle parlait au roi :

« Soyez le bienvenu, lui dit-elle dès qu'elle l'aperçut; plus il y en aura ensemble de ce sang de France, mieux en sera-t-il. »

Elle dit cependant avoir des choses secrètes à faire connaître au roi. Alors Charles VII fit reculer à un bout de la salle tous ceux qui étaient là. Lui-même se retira avec Jeanne jusqu'à l'autre bout et s'entretint pendant environ une heure avec elle. La messagère de Dieu lui raconta tout ce qui lui avait été révélé. C'est alors que, pour lui prouver la vérité de sa mission divine, elle lui donna un signe. Quel était ce signe? L'assistance n'en sut rien. Toutefois on put constater le rayonnement de joie qui se manifesta aussitôt sur la figure du roi.

Sur ce signe, Jeanne refusa constamment de s'expliquer dans la suite.

Le roi, lui, s'en était ouvert à quelques confidents. La Pucelle lui avait révélé une chose d'ordre tout intime et qu'il était le seul à savoir.

Un jour, au temps de ses plus grandes adversités, le prince, cherchant vainement un remède à tant de maux, entra un matin seul dans son oratoire, et là, sans prononcer une parole, il fit à Dieu cette prière : que s'il était vrai héritier, issu de la maison de France, et que le royaume lui dût justement appartenir, il plût à Dieu de le lui garder et défendre; sinon, de lui faire la grâce d'échapper sans mal ou prison et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse, où il voulait, en dernier recours, chercher un refuge. — C'est cette prière que Jeanne rappela à Charles VII, en ajoutant ces paroles qui répondaient aux angoisses secrètes du prince :

« Je te dis de la part de Messire que tu es vrai héritier de France et fils du roi. »

Ces paroles avaient été dites à haute voix et furent entendues de toute l'assistance, qui fut étonnée du ton d'autorité avec lequel elles avaient été prononcées, mais n'en comprit pas alors toute la portée significative.

Après cet entretien, Jeanne fut conduite au château du Coudray, qui lui était assigné comme résidence.

Le soin de pourvoir à son service fut confié à la vertueuse épouse de Guillaume Bellier, Anne de Maillé. La nuit, des femmes logeaient près d'elle. On lui donna pour page un charmant enfant de quatorze ans, Louis de Contes. C'était un orphelin, fils d'un brave chevalier qui avait toujours combattu vaillamment les Anglais. A côté du logis de Jeanne se trouvait une petite chapelle dédiée à saint Martin. Dieu voulait associer à la libératrice du territoire français le souvenir du grand apôtre des Gaules.

C'est à son tombeau que la France avait été gagnée à la foi catholique dans la personne de son roi Clovis, c'est auprès de son autel que doit trouver le courage la jeune fille qui, en arrachant la France au joug anglais, l'arrachera aussi au joug de l'hérésie dans laquelle ses vainqueurs d'aujourd'hui ne tarderont pas à tomber.

Charles VII avait été conquis par la Pucelle dès le premier entretien; il n'en avait pas été de même de son entourage. « C'est une trufferie, » disaient les uns. Les autres craignaient une ruse du diable. La jeune fille dut subir

de longs et pénibles interrogatoires de la part d'une commission ecclésiastique, nommée par le roi. En faisaient partie, entre autres, Gérard Machet, confesseur du roi; frère Raphaël, franciscain, confesseur de la reine, plus tard évêque de Senlis, et l'évêque de Poitiers, Hugues de Combarel.

Son page raconte que lorsqu'il voyait ces vénérables personnages venir chez Jeanne, il se retirait aussitôt; mais il dit aussi qu'il la voyait bien souvent à genoux et qu'elle pleurait. Il lui tardait qu'on la laissât partir. Elle ne cessait de répéter qu'elle était venue de la part du Roi des cieux; qu'elle avait des voix et un conseil qui lui dictaient ce qu'elle avait à faire.

Elle ne disait cependant pas tout à ses interrogateurs. Un jour qu'elle déjeunait avec le duc d'Alençon, elle lui déclara qu'elle avait été beaucoup examinée, mais savait et pouvait plus de choses qu'elle n'avait dit à ceux qui l'interrogeaient.

Le duc d'Alençon était aussi présent avec La Trémoille, le lendemain du jour de sa réception, après la messe, quand Jeanne demanda à Charles VII de faire don de son royaume au Roi des cieux; après quoi le Roi des cieux ferait pour lui ce qu'il avait fait pour ses prédécesseurs et le replacerait en l'état de ses pères.

Ce même jour, le roi étant allé à la promenade, Jeanne fit en sa présence une course la lance à la main. Elle avait si bonne mine à courir et à porter la lance, qu'émerveillé le duc d'Alençon lui fit don d'un cheval.

En même temps qu'il faisait examiner Jeanne à Chinon, Charles VII envoyait des franciscains faire une enquête dans son pays. Tous les témoignages qu'ils recueillirent furent sans doute très favorables, comme ils le furent plus tard lors du procès de réhabilitation, et s'accordèrent à reconnaître sa piété. sa charité, et à la déclarer bonne catholique.

D'autre part, la commission ecclésiastique faisait remarquer au roi la vie chrétienne et pure de Jeanne, la manière admirable dont elle parlait de ses voix, alors que, pour tout le reste, elle s'exprimait comme une paysanne et attirait surtout son attention sur le côté merveilleux de cette

chevauchée accomplie sans encombre de Vaucouleurs à Chinon, à travers les lignes ennemies.

Tout cela cependant ne suffisait pas pour que Charles VII consentît à donner à Jeanne l'armée qu'elle demandait. Il résolut de se mettre à couvert sous une autorité encore plus haute que celles qui s'étaient prononcées jusque-là sur le cas de la Pucelle.



Chinon. — Statue de Jeanne d'Arc, par Roulleau.
(Phot. Boisselier.)

Une partie de l'Université de Paris, fidèle au roi légitime, s'était transportée à Poitiers. Jeanne dut être conduite dans cette dernière ville, pour y être examinée officiellement par les docteurs de ce corps illustre.

Elle partit sans savoir où on la menait. Mais, au milieu du chemin, elle s'en informa; et comme on lui dit que c'était à Poitiers et pourquoi, elle répondit :

« En nom Dieu, je sais que j'aurai affaire; mais mon Seigneur m'aidera. Or allons, de par Dieu. »

Le roi se rendit lui aussi à Poitiers, afin de suivre de près toutes les phases de cette nouvelle épreuve imposée à la Pucelle.

A Poitiers comme à Chinon, elle fut logée chez une des plus honorables familles, chez Jean Rabateau, avocat général au Parlement. C'est dans cette maison qu'elle eut encore à soutenir de longs et fastidieux interrogatoires. Au nombre des commissaires étaient : Pierre de Versailles, abbé de Talmont, plus tard évêque de Digne, puis de Meaux; frère Pierre Turrelure, dominicain, plus tard évêque de Digne; les professeurs Jean Lombart et Jean Érault, Guillaume Lemarié, chanoine de Poitiers, Jacques Madelon; Guillaume Aimeri, dominicain; un savant docteur en théologie, Pierre Séguin. Plusieurs licenciés et bacheliers en droit civil et canonique et un certain nombre de conseillers du roi faisaient également partie de cette commission.

Jeanne fit bonne contenance devant les docteurs, comme elle avait fait devant la cour, entremêlant les réponses de simple et ferme bon sens, les reparties vives et les saillies spirituelles, avec l'affirmation de sa mission céleste. Tout d'abord, on commença à lui démontrer fort éloquemment, par de belles et douces raisons, qu'on ne devait pas ajouter foi à sa parole. La première visite dura deux heures, pendant lesquelles « chacun d'eux parla sa foi, et elle leur répondit, dont ils étaient grandement ébahis, comme une simple bergère, jeune fille, pouvait répondre ».

Entre autres questions, maître Jean Lombart lui demanda :

« Pourquoi êtes-vous venue? Le roi veut savoir quel motif vous a poussée à venir le trouver. »

Et alors Jeanne d'exposer comment ses voix lui ont raconté la grande pitié qui était au royaume de France et qu'il fallait qu'elle y allât. Elle s'était mise à pleurer; mais les voix avaient commandé, elle avait dû obéir. Son voyage s'était accompli dans des conditions merveilleuses.

« D'après vos dires, lui objecta Guillaume Aimery, la voix vous a dit que Dieu veut délivrer le peuple de France de la calamité où il est. Mais si Dieu veut délivrer le peuple de France, il n'est pas besoin d'avoir des gens d'armes.

— En nom Dieu, répondit Jeanne, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire. »

Cette réponse plut, et maître Guillaume se déclara content.

Frère Séguin a reçu la réputation d'un *bien aigre homme*. Il ne la mérite peut-être pas autant, à voir la bonhomie avec laquelle il rapporte lui-même au procès de réhabilitation les reparties de Jeanne. Il s'avisa un jour de lui demander quel idiome parlaient ses voix :

« Un meilleur que le vôtre, répondit-elle.

— Et en effet, remarqua le bonhomme, je parle limousin. Croyez-vous en Dieu? ajouta-t-il.

— Mieux que vous, » lui fut-il répondu.

Décidément, il n'avait pas de chance.

« Mais enfin Dieu ne veut pas qu'on vous croie, s'il n'apparaît quelque signe montrant qu'il faut vous croire. Nous ne saurions conseiller au roi, sur une simple affirmation, de vous confier et de mettre en péril des hommes d'armes. N'avez-vous rien autre à dire?

— En nom Dieu, répondit-elle, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signe. Mais menez-moi à Orléans, et je vous montrerai signes pourquoi je suis envoyée. Qu'on me donne des hommes en si grand nombre qu'on le jugera bon, et j'irai à Orléans. »

Puis elle ajouta quatre prédictions : premièrement, les Anglais seraient détruits, le siège d'Orléans levé et la ville affranchie de ses ennemis, après sommation préalable faite par elle; — deuxièmement, le roi serait sacré à Reims; — troisièmement, la ville de Paris serait remise à l'obéissance du roi; — quatrièmement, le duc d'Orléans reviendrait d'Angleterre.

« Or, ajoute frère Séguin, moi qui parle, j'ai vu ces quatre choses s'accomplir. »

Elle trouvait bien longs ces interrogatoires, et il lui tardait de partir :

« Je crois bien, disait-elle à Pierre de Versailles, que vous êtes venus pour m'interroger. Je ne sais ni *a* ni *b*: mais je viens de la part du Roi des cieux pour faire lever le siège d'Orléans et mener le roi à Reims, afin qu'il y soit sacré. »

Et, frappant sur l'épaule de l'écuyer Gobert Thibaut, elle lui disait :

« Je voudrais bien avoir beaucoup d'hommes d'armes d'aussi bonne volonté que vous. »

Ce personnage raconte qu'un jour elle dit à maître Érault : « Avez-vous du papier et de l'encre? Écrivez ce que je vais vous dire : Vous, Suffort, Glassidas et la Poule, je vous somme, de par le Roi des cieux, que vous alliez en Angleterre. »

Le bon écuyer déclare que ses souvenirs sont un peu brouillés. De fait, Suffolk et de la Poole sont le même personnage. La lettre dont il parle ici doit être la belle sommation qui nous a été conservée tout entière et que nous donnerons plus loin.

Durant l'intervalle des séances d'interrogation, elle recevait de nombreuses visites des dames et des jeunes filles de la ville. Celles-ci étaient charmées de son accueil gracieux. Une chose cependant les étonnait, son costume masculin.

« Je crois bien, leur disait Jeanne, que cela vous semble étrange (et avec raison); mais puisque je dois servir en armes le gentil dauphin, il faut bien que je prenne l'habillement qui sied aux soldats. Et quand je serai parmi les gens d'armes, si je suis habillée en homme, ils oublieront que je suis une femme; et il me semble qu'en cet état je conserverai mieux ma virginité de pensée et de fait. »

Elle répondait ainsi d'avance aux questions que lui posèrent avec tant d'insistance sur le même sujet les juges de Rouen. Il est probable que les dames de Poitiers, plus intelligentes et plus délicates qu'eux, furent satisfaites par cette simple explication.

L'examen dura environ trois semaines. En même temps que les théologiens argumentaient, plusieurs dames d'excellente renommée surveillaient de près les mœurs de la jeune fille. Des uns et des autres le rapport fut favorable. Le confesseur du roi et d'autres voyaient en elle la Pucelle qu'annonçait la prophétie de Merlin. Jean Érault, lui, s'en référait à la prophétie d'une certaine Marie d'Avignon. Somme toute, on s'accorda à reconnaître qu'elle était bonne catholique, que le roi pouvait légiti-



L'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois (état actuel).

Au premier plan, la statue de Jeanne d'Arc, par Charpentier; à gauche, la maison du Dauphin.

mement l'accueillir et la laisser conduire une troupe d'hommes d'armes à Orléans.

« Le roi, attendu l'approbation faite de ladite Pucelle en tant que lui est possible et nul mal ne trouve en elle, et considéré sa réponse qui est de démontrer signe divin devant Orléans, vue sa constance et sa persévérance en son propos et ses requêtes instantes d'aller à Orléans pour y montrer le signe du divin secours, ne la doit point empêcher d'aller à Orléans avec ses gens d'armes, mais la doit faire conduire honnêtement, en espérant en Dieu. Car la mettre en suspicion ou délaisser sans apparence de mal serait répugner au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu, comme dit Gamaliel en un conseil des Juifs, au regard des apôtres. »

Jeanne fit toujours grand cas de l'examen qu'elle avait subi à Poitiers. Plus tard, devant ses juges de Rouen, elle s'en référa aux réponses qu'elle avait données à ce moment-là.

« Cela est écrit au livre de Poitiers. »

De retour à Chinon, Charles VII s'occupa d'équiper Jeanne en costume guerrier. Son armure fut commandée chez le plus célèbre armurier de ce temps, Colas de Montbazon. Quant à son épée, elle se chargea de se la procurer elle-même.

Elle ordonna que l'on cherchât sous l'autel de la chapelle de Sainte-Catherine-de-Fierbois. On y découvrit un coffre contenant plusieurs épées. L'une d'elles était marquée de cinq croix, comme l'avait indiqué Jeanne. C'est celle-là qu'elle voulut porter. Quels souvenirs rappelait cette épée? On ne le sut pas bien. Rien ne permet d'affirmer que ce fut l'épée de Charles Martel. Elle était couverte de rouille; mais dès qu'on la frotta, la rouille sembla tomber d'elle-même.

Les chapelains de Sainte-Catherine firent fabriquer un étui en velours vermeil; les bourgeois de Tours en offrirent un en drap d'or. Quant à Jeanne, trouvant que l'un et l'autre étaient trop fragiles, elle s'en fit faire un en bon et solide cuir.

Elle était alors à Tours, logeant chez un notable bourgeois, nommé Jean

Dupuis, dans la maison que l'on appelle maison de Tristan l'Hermite. C'est là aussi qu'elle reçut son aumônier. Frère Jean Pasquerel était d'un couvent de Tours. Il était allé accomplir son pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy, en Velay, où l'on gagnait cette année-là l'indulgence du jubilé. La pieuse mère de Jeanne s'y trouva aussi; ses deux guides, Bertrand de Poulengy et Jean de Metz, s'y étaient également rendus. Ils entrèrent en connaissance avec le bon frère et lui dirent :

« Il faut venir avec nous près de Jeanne. Nous ne vous lâcherons que quand nous vous aurons conduit près d'elle. »

Jean Pasquerel se laissa faire. Ils trouvèrent Jeanne chez Jean Dupuis.

« Jeanne, lui dirent-ils, nous vous avons amené ce bon père. Quand vous le connaîtrez bien, vous l'aimerez bien. »

Jeanne leur répondit :

« Le bon père me rend bien contente. J'ai déjà entendu parler de lui, et désormais je veux me confesser à lui. »

Le lendemain il l'entendait en confession, chantait la messe devant elle et ne la quitta plus depuis jusqu'à Compiègne.

On lui donna aussi un intendant, Jean d'Aulon, puis quelques hommes d'armes, parmi lesquels figurent Bertrand de Poulengy et Jean de Metz. C'était là sa maison militaire.

Devenue « chef de guerre », il lui fallait un étendard. C'est à Tours également qu'on le lui broda. Il fut fait d'après ses indications et les révélations de ses voix. L'exécution en fut confiée à un artiste appelé James Power. Il était en boucassin; il avait la forme d'un rectangle allongé terminé par deux pointes. Sur la face principale on peignit Jésus-Christ étendant la main droite pour bénir et tenant de la gauche la boule du monde surmontée d'une croix. De chaque côté, deux anges prosternés l'adoraient et lui offraient une fleur de lis. Vers l'extrémité se lisaient ces mots : *Jhesus, Marie.* De l'autre côté étaient figurées les armes de France, soutenues par deux anges; au-dessous, étaient un écu à fond bleu avec l'inscription : *De par le roy du ciel,* puis la scène de l'Annonciation. Cet écu se trouvait

aussi sur un pennon qu'on lui avait brodé à Poitiers. Cet étendard devait la suivre dans toutes ses expéditions; ses voix lui avaient dit de le prendre sans crainte et de le porter hardiment. Aussi l'aimait-elle beaucoup. Elle déclarait à ses juges qu'elle l'aimait quarante fois plus que son épée.

Cependant le temps pressait. On préparait à Blois des vivres pour le ravitaillement d'Orléans, on y rassemblait des soldats. Le roi chargea les sires de Rais et Ambroise de Loré de prendre la jeune fille à Tours et de la conduire à Blois. Elle y arriva dans la soirée du 24 avril 1428 et eut la joie d'y trouver ses deux frères Jean et Pierre, qui venaient la rejoindre.

La Pucelle est donc à même maintenant de donner le signe qu'on attendait d'elle : lever le siège d'Orléans. Elle a triomphé des résistances du scepticisme ou de l'ambition. Sa mission divine s'est affirmée en dépit des arguties des théologiens. Les champs de bataille s'ouvrent devant elle. Équipée comme un chevalier, l'étendard à la main, l'épée au côté, la jeune paysanne de Domremy s'élance dans cette voie nouvelle, confiante toujours dans la voix qui lui a dit : « Va, fille de Dieu, va ! »

III

ORLÉANS

La situation d'Orléans, à la fin d'avril 1429, était devenue tout à fait précaire. Les Anglais s'étaient décidés à s'en emparer par la famine. Dans ce but, ils avaient entouré la malheureuse ville d'une véritable ceinture de bastilles ou boulevards. On en comptait onze, tant sur la rive droite que sur la rive gauche. C'étaient, sur la rive droite, à l'est, la bastille de Saint-Loup, près de la route de Gien; au nord, sur la route de Paris, la bastille de Saint-Pouair ou de Paris; à l'ouest, entre cette bastille et le fleuve, le boulevard de Rouen, la bastille de Londres, le boulevard de la Croix-Boissée; et, près de la berge du fleuve et de la route de Blois, la bastille de Saint-Laurent-des-Orgerils. Du côté de la Sologne, la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, la bastille des Augustins, renforcée sur le pont par la bastille des Tourelles, qui en barrait l'entrée, et la bastille des champs de Saint-Privé défendaient la rive gauche. Le cours du fleuve était commandé par le boulevard de l'île Charlemagne.

Il y avait donc urgence à venir en aide aux bourgeois, qui, eux et leurs femmes, se montrèrent si vaillants, si dévoués, et à la garnison, dont l'effectif, qui n'atteignait pas le chiffre de 2890 hommes, représentait à peine le tiers de celui des Anglais. En somme, il fallait faire entrer dans la ville des vivres et des soldats.

La belle-mère de Charles VII, Yolande de Sicile, s'était donné beaucoup de peine pour le ravitaillement des troupes. Ce qui manquait le plus au jeune roi de France, c'était l'argent. Elle lui en avait fourni, et l'on avait pu réussir à réunir à Blois des troupes et des approvisionnements. Restait à conduire les uns et les autres à Orléans. De nombreux capitaines étaient aussi rassemblés à Blois : Ambroise de Loré, le sire de Gaucourt, le seigneur de Rais, le maréchal de Boussac, Étienne de Vignoles, surnommé La Hire.

La venue de Jeanne n'est pas acceptée de tous; mais La Hire s'est laissé gagner, il lui a déclaré :

« Je jure de vous suivre, moi et toute ma compagnie, là où vous voudrez nous mener. »

Avant d'entrer en campagne, Jeanne avait voulu tenter auprès des Anglais les moyens pacifiques. Elle leur fit écrire de Poitiers, comme nous l'avons dit, une lettre datée du 22 mars, dans laquelle elle les invitait à quitter la France et à retourner dans leur pays.

« *Jhésus, Maria.* Roi d'Angleterre, faites raison au Roi du ciel de son sang royal. Rendez les clefs à la Pucelle de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées. Elle est venue de par Dieu pour réclamer le sang royal et est toute prête de faire paix si vous voulez faire raison; par ainsi que vous restituiez (France), et payiez de ce que vous l'avez tenue.

« Roi d'Angleterre ,si ainsi ne le faites, je suis chef de guerre ; en quelque lieu que j'atteindrai vos gens en France, s'ils ne veulent obéir , je les ferai issir, veuillent ou non; et s'ils veulent obéir, la Pucelle vient pour les occire. Elle vient de par le Roi du ciel, corps pour corps, vous bouter hors de France; et vous promet et certifie la Pucelle qu'elle y fera si gros hahay, que, encore à mille ans, en France ne fut vu si grand, si vous ne lui faites raison. Et croyez fermement que le Roi du ciel lui enverra plus de force que vous ne saurez mener de tous assauts à elle et à ses bonnes gens d'armes.

« Entre vous, archers, compagnons d'armes gentils et vaillants, qui êtes

devant Orléans, allez-vous-en en votre pays, de par Dieu; et si ainsi ne le faites, donnez-vous garde de la Pucelle et de vos dommages vous souvienne! Ne prenez mie votre opinion; que vous ne tiendrez mie France du Roi du ciel, le fils sainte Marie; mais la tiendra le roy Charles, vrai héritier, à qui Dieu l'a donnée; qui entrera à Paris en belle compagnie. Si vous ne croyez les



Statue de Jeanne d'Arc à Orléans, par Foyatier.

(Phot. J. Loddé, Orléans.)

nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous ferrons dedans à horions, et si verrons lesquels meilleur droit auront de Dieu ou de vous.

« Guillaume de la Poule, comte de Suffor, Jehan, sire de Talbot, et Thomas, sire de Scalles, lieutenants du duc de Bedford, soy-disant régent du royaume de France pour le roy d'Angleterre, faites réponse si vous voulez faire paix à la cité d'Orléans. Si ainsi ne le faites, de vos dommages vous souvienne brièvement. Duc de Bedford, qui vous dites régent de France pour le roi d'Angleterre, la Pucelle vous prie et requiert que vous ne vous faites

mie détruire. Si vous ne lui faites raison, elle fera que les Français feront le plus beau fait qui oncques fut fait en la chrétienté.

« Écrit le mardi de la grande semaine. Au duc de Bedford qui se dit régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre. »

Cette lettre marque bien le caractère de l'entreprise de Jeanne d'Arc. Ce n'est pas le désir de se battre qui la pousse à se mettre à la tête des armées, ce n'est pas la passion de la guerre qui l'enflamme. Elle a une mission divine : elle est envoyée pour défendre le droit, pour rendre la France à son roi ; aussi désire-t-elle le faire sans verser le sang, si c'est possible. C'est pour cela que, plusieurs fois encore et jusque sous les murs de la ville assiégée, elle fera offrir la paix aux ennemis, s'ils veulent retourner chez eux. De pareilles démarches n'avaient guère de chance de réussir; il était beau toutefois et digne de l'envoyée du ciel de les tenter.

Partant au nom de Dieu pour réaliser un plan tracé par Dieu, c'est donc une guerre sainte que va faire la Pucelle, une véritable croisade; aussi ce n'est pas une armée ordinaire qu'elle veut conduire. Ses soldats combattent pour une sainte cause : elle veut qu'ils forment une armée de saints.

Pour arriver à cela, la tâche était grande. Habitués à une vie de rapines et de désordres, les hommes de ce temps étaient de véritables brigands. Elle est bien caractéristique, cette parole de l'un d'eux, La Hire : « Si Dieu devenait homme d'armes, disait-il, il se ferait pillard. » C'étaient de pareils soudards que Jeanne voulait transformer en guerriers religieux et disciplinés. « La guerre, dit Michelet, avait changé les hommes en bête; il fallait de ces bêtes refaire des hommes, des chrétiens, des sujets dociles. »

Écoutons le frère Pasquerel nous exposer comment elle s'y prit : « Elle fit faire à Blois une bannière sur laquelle était peinte l'image de Notre-Seigneur crucifié. Cette bannière était portée en tête de l'armée et entourée par les prêtres.

« Chaque jour, une fois le matin et une fois le soir, Jeanne m'envoyait convoquer les prêtres, pour qu'en sa compagnie ils chantassent des hymnes et des antiennes en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie. Pour que les

hommes d'armes fussent admis à ces pieuses pratiques, il fallait qu'ils se fussent confessés ce jour-là; d'ailleurs, elle leur prêchait vivement à tous de se confesser et voulait que tous les prêtres fussent toujours prêts à entendre les confessions. »

Elle proscrivait les jurons. Jamais parole semblable ne sortit de ses lèvres. Elle obtint même de La Hire qu'il jurât « par son martin », c'est-à-dire par son bâton. Elle poursuivait les femmes de mauvaise vie et ne tolérait pas leur présence à l'armée.

Sa vie dans les camps fut une merveille. On admirait comment elle semblait échapper aux nécessités naturelles, restant des heures à cheval sans descendre. La nuit, elle coucha bien des fois tout en armes, au risque d'avoir le corps tout meurtri le lendemain. Quoiqu'elle vécût toujours au milieu des soldats, aucun de ses compagnons, ainsi qu'ils l'ont tous attesté au procès de réhabilitation, ne songea jamais à mal à son endroit. Ce n'était pas une femme, c'était l'ange de Dieu qui était au milieu d'eux.

Subjugués par l'autorité de cette jeune fille, pénétrés par le rayonnement de sa sainteté, les soldats se confessaient, communiaient, revenaient à une vie meilleure. Ils marchaient avec confiance derrière elle. « Si leur âme était en bon état, leur avait-elle dit, Dieu leur donnerait la victoire. »

On sortit de Blois, le 28 avril, en chantant le *Veni Creator*. Jeanne aurait voulu que l'on suivît hardiment la rive droite, quoiqu'elle fût fortement occupée par les Anglais : « Ils ne bougeront pas, » affirmait-elle. Mais la sublime confiance qu'elle recevait d'en haut n'était pas partagée par les chefs. On préféra prendre le chemin de la Sologne.

Arrivée en face d'Orléans, Jeanne demanda qu'on attaquât la bastille Saint-Jean-le-Blanc; mais tel ne fut pas l'avis de ceux qui commandaient le convoi. On remonta la Loire jusqu'à Chécy.

Dunois, bâtard d'Orléans, commandait dans la ville au nom de son frère Charles d'Orléans, prisonnier d'Azincourt. Il vint au-devant du convoi et vit pour la première fois Jeanne d'Arc.

« Êtes-vous le bâtard d'Orléans ? dit-elle.

— Oui, répondit Dunois, et je me réjouis de votre arrivée.

— Est-ce vous qui avez donné conseil que je vienne ici, de ce côté de la Loire, et que je n'aille pas directement où étaient Talbot et les Anglais?

— Moi et de plus sages que moi avons donné ce conseil, croyant faire mieux et plus sûrement.

— En nom Dieu, répliqua Jeanne, le conseil de Notre-Seigneur est plus sûr et plus sage que le vôtre. Vous avez cru me tromper, et vous vous trompez davantage vous-même; car je vous amène meilleur secours qu'il en est jamais venu à chevalier ni ville quelconque, vu que c'est le secours du Roi des cieux. Toutefois il ne vous vient pas par amour de moi; il procède de Dieu même, qui, à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, a eu pitié de la ville d'Orléans et n'a pas voulu que les ennemis eussent à la fois le corps du duc et sa ville. »

Dunois avait amené une flotte qui devait prendre les provisions et le convoi à Chécy; mais les eaux étaient trop basses, et le vent était contraire.

« Prenez patience un instant, dit Jeanne tout le convoi entrera dans la ville. »

De fait, le vent ne tarda pas à tourner, une crue subite se produisit, et l'on put se mettre en route.

« Dès ce moment-là, dit Dunois, j'eus bonne espérance de Jeanne plus que je n'avais fait jusque-là. »

Dunois désirait emmener de suite Jeanne avec lui à Orléans. Mais la Pucelle ne pouvait se décider à quitter ses gens d'armes, « bien confessés, pénitents et de bonne volonté. » Dunois alla alors trouver les chefs de guerre qui avaient charge de conduire les soldats, et il leur demanda en grâce de trouver bon que Jeanne entrât à Orléans. Il serait entendu qu'eux-mêmes, avec toute leur compagnie, iraient jusqu'à Blois, où ils passeraient la Loire pour venir à Orléans, puisqu'il n'y avait pas de passage plus proche. Les capitaines accueillirent la requête de Dunois et consentirent à passer par Blois. Dunois et la Pucelle, accompagnés de La Hire, entrèrent donc à Orléans, à huit heures du soir, le 30 avril. L'enthousiasme était grand. Depuis longtemps on atten-

dait celle qui donnait comme signe de sa mission divine la délivrance d'Orléans. On avait entendu parler d'elle lors de son passage à Gien, quand elle se rendait auprès du roi, et, depuis, on avait suivi avec intérêt toutes les péripéties des examens et des épreuves qu'elle avait dû subir.

Elle était armée de toutes pièces et montée sur un cheval blanc. Devant



Jeanne d'Arc entre solennellement à Orléans. (Bas-relief de Vital-Dubray.)

(Phot. Marcel Marron, Orléans.)

elle on portait son étendard ; à sa droite chevauchait Dunois. Une foule d'hommes et de femmes se pressaient sur son passage, portant des torches allumées. La joie et la confiance étaient dans tous les cœurs.

Les Orléanais se sentaient déjà tout réconfortés et comme « désassiégés ».

« A partir de cette heure, dit Dunois, tandis qu'auparavant les Anglais avec deux cents des leurs mettaient en fuite huit cents ou mille des nôtres, il nous suffit de quatre ou cinq cents hommes de guerre pour lutter contre toute la puissance des Anglais ; et il nous arriva de si bien tenir en respect les assiégeants, qu'ils n'osaient plus sortir des bastilles qui leur servaient de refuge. »

Entré par la porte Renart, le cortège se rendit à la cathédrale pour rendre grâces à Dieu. Puis on mena Jeanne loger à l'hôtel de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans. Elle avait avec elle ses deux frères Pierre et Jean et les deux hommes d'armes qui l'avaient amenée de Vaucouleurs. Suivant une pratique qu'elle garda constamment tant qu'elle fut en campagne, elle fit coucher avec elle la fille de son hôte. Quand pareille chose ne lui était pas possible et qu'elle ne pouvait avoir de femmes dans sa compagnie, elle couchait tout armée.

Le plan de Dunois était d'aller chercher les gens d'armes qui passaient la Loire à Blois avant de rien entreprendre. Jeanne n'était disposée ni à les attendre ni à laisser Dunois les aller chercher. Elle préférait sommer sans répit les assiégeants de lever le siège, ou, s'ils refusaient, leur donner l'assaut.

Le 30 avril, donc, elle leur écrivit une nouvelle lettre dans ce sens; mais cette seconde missive ne fut pas mieux reçue que la première. Les Anglais lui répondirent qu'ils la brûleraient. A la menace ils ajoutèrent l'insulte; ils la traitèrent de ribaude et l'invitèrent à retourner garder ses vaches.

Jeanne ne se contenta pas de cette démarche pacifique, elle voulut parlementer elle-même. Elle se rendit au pont d'Orléans, près le bastion des Tourelles. Là, elle somma « Glansdale et les soldats qui étaient avec lui de se rendre de par Dieu, ne leur assurant que la vie sauve. — Glansdale et ceux de sa rote (de sa compagnie) lui répondirent vilainement, l'injuriant et appelant vachère, criant moult haus qu'ils la feroient ardoir s'ils la pouvaient tenir ».

Jeanne répondit à ces insultes en déclarant aux Anglais « qu'ils seraient mis en déroute et se retireraient du siège d'Orléans ».

« Quant à toi, Glansdale, ajouta-t-elle, tu ne seras point témoin de ces faits. Tu mourras avant qu'ils soient accomplis. »

Ce jour-là même, elle voulut donner satisfaction aux gens d'Orléans, si désireux de la voir. Elle se promena à travers les rues de la ville.

Tous admiraient sa bonne tenue à cheval et ne pouvaient « se saouler de la voir ». Elle répétait sans cesse :

« Messire m'a envoyée pour secourir la bonne ville d'Orléans. »

Sans se laisser décourager par tant d'essais infructueux, elle renouvela encore ses démarches auprès des Anglais pour obtenir qu'ils se retirassent pacifiquement. Elle vint auprès de la Croix-Morin, invitant ceux qui tenaient la bastille à se rendre et à rentrer en Angleterre. Mais ils lui répondirent, comme aux Tourelles, par des insultes.

« Voulez-vous donc, s'écriait le bâtard de Granville, que nous nous rendions à une femme? »

Le lundi 2 mai, elle fait à cheval une reconnaissance des fortifications. Les Anglais ne bougent pas, comme si la vue seule de Jeanne suffisait pour les immobiliser.

Le 3 mai était la fête de la Sainte-Croix, fête célébrée solennellement par les Orléanais. Une procession parcourut les rues de la ville. Jeanne ne manqua pas l'occasion d'élever les cœurs vers Celui qu'elle regardait comme son seul secours. Et si quelqu'un lui objectait : « Ma fille, ils sont forts et bien fortifiés, et sera une grande chose à les mettre hors; » elle répondait : « Il n'est rien d'impossible à la puissance de Dieu. »

Dunois était parti au-devant des troupes de Blois. On hésitait encore à marcher sur Orléans, et un fort parti se prononçait pour la négative. Dunois plaida chaleureusement la cause d'Orléans, et son avis finit par l'emporter. On se mit en marche le 4 mai.

De son côté, Jeanne vint au-devant de l'armée de secours avec cinq cents hommes. Comme l'avant-veille, les Anglais, sous les yeux desquels les troupes et le convoi défilèrent processionnellement, ne donnèrent pas signe de vie.

L'armée était déjà dans Orléans quand, vers midi, Dunois annonça à Jeanne que l'Anglais Falstaff, le vainqueur de Rouvray, était signalé à Janville :

« Bastard, bastard, s'écria-t-elle, en nom Dieu, je te commande que

aussitôt que tu sauras la venue dudit Falstaff, tu me le fasses savoir; car s'il passe sans que je le sache, je te promets que te ferai ôter la tête. »

Dunois lui répondit qu'elle n'avait rien à craindre, qu'il lui ferait bien savoir.

Dès maintenant, on peut caractériser l'influence exercée par Jeanne sur l'armée. « De défensive jusqu'alors, dit le général Canonge, la défense devient active; d'assiégés, les Français deviennent assiégeants, et en quatre jours, contre toute espérance, malgré le mauvais vouloir de quelques capitaines, les événements se précipitent. »

La première attaque contre les Anglais ne devait avoir lieu que le lendemain. Aussi, dans l'après-midi de cette journée du 4 mai, Jeanne reposait sur son lit. Elle se réveilla tout d'un coup et dit à d'Aulon, son intendant :

« En nom Dieu, mon conseil m'a dit que j'aille contre les Anglais; mais je ne sais si je dois aller à leurs bastions ou contre Falstaff, qui doit les ravitailler. »

Elle se fait équiper aussitôt par la dame de la maison et sa fille. A son page qui accourt auprès d'elle, elle crie :

« Ha! sanglant garçon, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu! »

En même temps, elle lui ordonne de lui ramener son cheval. A peine est-il de retour, qu'elle lui commande d'aller chercher son étendard, qui est resté dans sa chambre. Elle est déjà tout armée à la porte. Le page lui passe l'étendard par la fenêtre. Dès qu'elle l'a en main, elle part au galop vers la porte de Bourgogne.

Qui l'avait éveillée? qui lui avait indiqué cette direction? Ce sont ses voix, dira-t-elle plus tard.

Il y avait en effet, à ce moment, une escarmouche auprès de la bastille Saint-Loup, située à l'est de la ville. Cette bastille avait été fortement défendue par Talbot, qui y avait logé trois cents Anglais. En chemin, Jeanne rencontre des fuyards, leur fait honte et les ramène au combat. Elle voit aussi des Français blessés, ce qui lui fait grande peine : « Je n'ai jamais vu le sang



Jeanne victorieuse entre à Orléans, tableau de Scherrer.

(Phot. Neurdein.)

français couler, dira-t-elle un jour, que les cheveux ne me dressassent sur la tête. »

A peine les Français l'ont-ils aperçue, qu'ils poussent de grands cris; un enthousiasme et un courage invincibles s'emparent d'eux. Au bout d'une lutte de trois heures, la bastille de Saint-Loup était prise.

C'est la première fois que Jeanne paraît à un combat, et déjà elle a montré qu'elle peut réellement être un chef de guerre. Ce n'est pas seulement par l'enthousiasme qu'elle excite, c'est par l'habileté et la prévoyance dont elle fait preuve.

A la nouvelle de l'attaque de la bastille de Saint-Loup, Talbot est sorti de la bastille de Saint-Pouair, sur la route de Paris, où il se tenait, afin d'intercepter la retraite aux Français, en se plaçant entre la bastille de Saint-Loup et la partie orientale d'Orléans. Jeanne est avertie de cela par les guetteurs du beffroi d'Orléans; elle envoie le maréchal de Boussac avec six cents hommes occuper la position même que convoitait Talbot, qui, voyant son plan déjoué, n'a plus qu'à se retirer.

La bastille prise, on la désarma, on évacua les vivres qu'elle contenait, et on y mit le feu. Quant à Jeanne, elle reçut des gens d'Église, qui se présentèrent à elle en habit ecclésiastique; elle les fit emmener dans son hôtel et empêcha qu'on leur fît aucun mal. « Elle pleura sur les morts en pensant qu'ils n'avaient pas eu confession. » Puis elle se confessa immédiatement à son aumônier sur le champ de bataille. En même temps elle le chargeait d'avertir publiquement tous les hommes d'armes de confesser leurs péchés et de rendre grâces à Dieu de la victoire obtenue, sinon elle ne les aiderait plus et ne resterait plus en leur compagnie.

Le soir de ce même jour, elle dit au frère Pasquerel que dans cinq jours le siège d'Orléans serait levé et qu'il ne resterait plus un seul Anglais dans la ville.

Jeanne aurait voulu qu'on recommençât la lutte le lendemain, quoique ce fût le jour de l'Ascension : la guerre était tellement pour elle chose sainte, qu'elle ne croyait pas offenser Dieu, même en combattant les jours de

dimanche et de fête. Les capitaines cependant s'y opposaient, par respect pour le jour. Jeanne se rendit à leur avis. Elle se confessa et communia. Elle ordonna même que nul ne pensât à sortir, le lendemain, de la ville et à aller attaquer ou faire assaut qu'il ne fût préalablement confessé. Elle ajouta qu'on prît garde que des femmes de mauvaise vie ne fréquentassent l'armée; car, à cause des péchés des soldats, Dieu permettrait qu'on eût le dessous.

Malgré ces premiers succès, le cœur de la Pucelle n'était pas en proie aux passions belliqueuses. Elle songeait encore à obtenir des Anglais qu'ils se retirassent pacifiquement. Elle leur adressa une troisième lettre dans ce sens. Comme les porteurs de ses messages précédents avaient été retenus contre tout droit, elle attacha cette lettre à une flèche, qui fut envoyée aux Anglais, en même temps qu'on leur criait : « Lisez, ce sont nouvelles! »

« A vous, hommes d'Angleterre, leur disait-elle, qui n'avez aucun droit en ce royaume de France, le Roi du ciel ordonne et mande par moi que vous laissiez vos bastilles et vous en alliez en votre pays, ou moi je vous ferai un tel *hahu,* qu'il en sera perpétuelle mémoire. Voilà ce que je vous écris pour la troisième et dernière fois et je ne vous écrirai pas davantage.

« *Jhesus, Maria,* Jeanne la Pucelle. »

« Je vous aurais envoyé ma lettre plus honorablement, ajoutait-elle, mais vous me retenez mes hérauts. Vous m'avez retenu mon héraut Guyenne; rendez-le-moi, et je vous enverrai quelques-uns de vos gens pris dans la bastille Saint-Loup, car ils ne sont pas tous morts. »

Les Anglais relevèrent la lettre, et, suivant leur habitude, ils ne répondirent à Jeanne qu'en lui criant les dernières injures. En les entendant, Jeanne se mit à soupirer et à pleurer abondamment, invoquant le Roi des cieux à son aide. Était-ce l'humiliation de l'offense qui lui faisait verser des larmes? N'était-ce pas plutôt la douleur d'avoir à répandre tant de sang? Bientôt elle fut consolée parce que, disait-elle, elle avait eu des nouvelles de son Seigneur.



La prise des Tourelles par Jeanne d'Arc, d'après E.-J. Lenepveu.

(Phot. Neurdein.)

Dans cette journée du 5 mai se tint un conseil des capitaines. Jeanne n'y avait pas été convoquée, tellement les préventions subsistaient encore fortes contre elle et s'exaspéraient sans doute de la jalousie causée par ses succès. On résolut de faire une attaque contre les bastilles de la rive droite, dans l'espoir que, pour la repousser, les Anglais abandonneraient celles de la rive gauche, dont on pourrait s'emparer plus facilement. On ne devait parler à Jeanne que de l'attaque des forts de la Beauce, qui était dans ses vues, et ne rien lui dire du mouvement projeté du côté de la Sologne.

Elle survient à l'improviste. On essaye d'abord de la tromper, comme c'était convenu ; mais elle devine le subterfuge, et, devant son indignation, on lui expose le plan tout entier. Elle l'approuve :

« Pourvu toutefois, dit-elle, qu'on l'exécute tel que vous venez de l'expliquer. »

Elle se prépare à la bataille par de pieux exercices. La veille, elle avait dit à son aumônier de se lever de bonne heure le lendemain matin. Aussi, dès la pointe du jour, il la confessa, chanta la messe devant elle et tous ses gens. Ainsi réconfortée, elle partit au combat.

Les troupes françaises passent la Loire au moyen de deux ponts de bateaux reliés à l'île aux Toiles, à l'est d'Orléans. On devait attaquer d'abord la petite bastille de Saint-Jean-le-Blanc, et, si l'on réussissait, attaquer ensuite les Augustins. Les Anglais, informés de ce projet, abandonnèrent Saint-Jean-le-Blanc et y mirent le feu, si bien que, lorsque les Français arrivèrent sur la rive gauche, ils trouvèrent ce petit fort en flammes. Un moment d'hésitation se montra alors. Mais Jeanne prend la tête des troupes et va planter son étendard sur le fossé des Augustins. C'est elle qui dirige l'attaque dans toute cette journée, rallie les Français qu'une panique a mis en fuite. Le soir, les Anglais avaient abandonné la bastille des Augustins ; Glansdale s'était retiré dans celle des Tourelles, qui était déjà investie.

Alors sur les instances des capitaines, qui décident de remettre l'attaque au lendemain, Jeanne consent à rentrer à Orléans. Mais ce n'est pas sans avoir à deux reprises annoncé que, le lendemain, le fort des Tourelles serait

pris et qu'on rentrerait à Orléans par le pont. « Par saint Martin, je prendrai demain les tours de la bastille du pont et ne rentrerai dans Orléans qu'elles ne soient aux mains du bon roi Charles! » — « Oui, certainement, je prendrai demain les Tourelles et entrerai à Orléans par le pont. »

Elle avait l'habitude de jeûner tous les vendredis. Au soir d'une journée aussi fatigante, elle ne le put : « elle avait eu trop à faire. » A peine venait-elle d'achever son repas, qu'un noble et vaillant capitaine, dont malheureusement le nom ne nous a pas été conservé, vint trouver Jeanne et lui dit :

« Les capitaines se sont réunis en conseil ; ils ont reconnu que nous étions bien peu de Français, eu égard au nombre des Anglais, et que c'était par grande grâce de Dieu qu'ils avaient obtenu quelques avantages. La ville étant pleine de vivres, nous pouvons parfaitement tenir, en attendant le secours du roi. Dès lors le conseil ne trouve pas expédient que les hommes d'armes fassent demain une sortie. »

Jeanne répondit :

« Vous avez été à votre conseil, et j'ai été au mien. Or, croyez que le conseil de mon Seigneur s'accomplira et tiendra et que le vôtre périra. »

Et, s'adressant à son confesseur, qui nous rapporte cet entretien :

« Levez-vous demain de très grand matin, encore plus que vous ne l'avez fait aujourd'hui; et agissez le mieux que vous pourrez. Il faudra vous tenir toujours près de moi, car demain j'aurai fort à faire et plus ample besogne que je n'ai jamais eue. Et il sortira demain du sang de mon corps au-dessus du sein. »

La résolution des capitaines peut s'expliquer jusqu'à un certain point. Les Anglais avaient retiré leurs troupes des bastilles qu'ils occupaient sur la rive gauche, où ils ne gardaient plus que les Tourelles. N'était-il pas à craindre que, pendant que les troupes françaises seraient occupées à l'attaque des bastilles, ils ne tentent un grand mouvement vers la ville, qui se trouverait ainsi dégarnie de ses défenseurs? Quelles qu'aient pu être leurs raisons, Jeanne avait d'autres lumières que les leurs, et l'événement devait bien montrer que son conseil ne l'avait pas trompée.

Le lendemain, après avoir entendu la messe, elle se prépara à partir. On avait fait présent à son hôte d'une belle alose.

« Jeanne, dit-il, mangeons l'alose avant que vous ne partiez. »

Elle répondit :

« En nom Dieu, que nul n'en mange avant le souper. Nous repasserons le pont, et nous ramènerons un *Godon* (Anglais) qui en mangera sa part avec nous. »

Les capitaines, cependant, persistaient dans leur opposition à l'attaque des Tourelles. On avait donné ordre à Gaucourt, gouverneur d'Orléans, de ne pas laisser Jeanne sortir de la ville. Celle-ci le trouvant devant la porte de Bourgogne, par où elle s'apprêtait à passer :

« Vous êtes un méchant homme, lui dit-elle, et qu'il vous plaise ou non, les gens d'armes viendront et gagneront comme ils ont gagné. »

L'attitude de la population qui accompagnait la Pucelle obligea Gaucourt à céder.

Jeanne passa donc la Loire et vint avec ses troupes renforcer celles qu'elle avait laissées, la veille, devant les Tourelles.

Il fallut bien que les capitaines se décidassent à suivre Jeanne; et on vit bientôt autour d'elle, non seulement Dunois et La Hire, mais Rais, Graville, Poton de Xaintrailles, Thibaut d'Armagnac, Louis de Culan et Gaucourt lui-même.

L'attaque commença environ vers six heures. Les Français montrèrent une telle vaillance, « qu'il semblait à leur hardi maintien qu'ils cuidassent être immortels. Mais les Anglais se défendaient bien. »

Jeanne est au premier rang, soutenant les courages :

« Ne craignez pas, crie-t-elle, la place est vôtre ! »

Elle dressait une échelle contre le parapet et allait donner le signal de l'assaut, lorsqu'elle fut atteinte par une flèche qui lui « pénétra la chair entre le cou et l'épaule de la longueur d'un demi-pied ». A la vue de son sang, la pauvre jeune fille se mit à pleurer. Mais elle reprit vite courage et arracha elle-même le fer de sa plaie. On lui ôta son armure pour la soigner.

Quelques hommes d'armes, la voyant blessée, voulaient la charmer, c'est-à-dire endormir la blessure au moyen de paroles magiques. Elle n'y consentit pas :

« J'aimerais mieux mourir, dit-elle, que de faire des choses que je susse être un péché, ou contraires à la volonté de Dieu. Je sais bien que je dois mourir un jour; mais je ne sais ni où, ni quand, ni comment, ni à quelle heure. S'il peut être apporté remède à ma blessure sans péché, je veux bien être guérie. »

On appliqua sur sa blessure de l'huile d'olive avec du lard, et, ce pansement fait, Jeanne se confessa à son aumônier en pleurant et se lamentant.

On se battait toujours avec acharnement. Jeanne retourna promptement à l'assaut :

« Ayez bon cœur, disait-elle, ne vous retirez pas, vous aurez la bastille dans bref délai. »

Elle ajoutait aussi :

« Quand vous verrez que le vent poussera les bannières vers la bastille, elle sera à vous. »

Cependant on était déjà au soir, la nuit tombait; les Français commençaient à désespérer de vaincre ce jour-là. Vers huit heures et demie, Dunois se décide à donner le signal de la retraite. Mais Jeanne vient à lui et lui demande d'attendre encore un peu. Elle lui enjoint de laisser les hommes se reposer, de les faire boire et manger, afin qu'ils reprennent les forces qui leur sont nécessaires. Pendant qu'on distribue des vivres aux soldats, Jeanne monte à cheval, se retire dans une vigne, seule à l'écart, reste en prière pendant l'espace d'un demi-quart d'heure. Puis elle revient, reprend son étendard :

« Maintenant, dit-elle aux soldats, retournez, de par Dieu, à l'assaut derechef; car sans nulle faute les Anglais n'auront pas la force de se défendre, et seront prises leurs Tourelles et leurs boulevards. »

Elle-même s'avance sur le fossé : « A sa vue, raconte Dunois, les Anglais frémissent et sont saisis d'épouvante, les soldats du roi reprennent cœur et

courent à l'escalade. » La Pucelle dit à un gentilhomme qui était auprès d'elle :

« Regardez quand la queue de mon étendard touchera contre le boulevard. »

Un peu après il lui dit :

« Jeanne, la queue y touche. »

Elle s'écria :

« Tout est vôtre et y entrez ! »

Les Français se précipitent à l'assaut avec furie, les Anglais se mettent à fuir; ils ne cherchent même plus à se défendre ; beaucoup d'entre eux tombent dans le fleuve.

Glansdale, l'insulteur de la Pucelle, est là parmi les fuyards :

« Glacidas ! Glacidas ! lui crie-t-elle, rends-toi au Roi des cieux ! Tu m'as injuriée : j'ai grand'pitié de ton âme et de celle des tiens. »

En même temps, Glansdale, armé de la tête aux pieds, tombe dans le fleuve et se noie. Émue de pitié pour cette triste fin, Jeanne versa d'abondantes larmes sur Glansdale et tous ceux qui se noyaient en si grand nombre.

Certes, Jeanne d'Arc n'est pas la vierge affamée de meurtres et de sang qu'ont voulu représenter à la postérité les juges de Rouen ; ce n'est même pas la jeune fille pleine d'ardeur guerrière qu'ont peinte avec trop de complaisance certains historiens, puisqu'elle pleure si facilement sur des soldats tombés au champ de bataille, même quand ces soldats sont des ennemis. Larmes touchantes, qui jugent la guerre mieux que beaucoup de déclamations philosophiques! Tombées des yeux de celle que Dieu a envoyée pour la faire, elles en disent la tristesse sans doute, mais aussi la nécessité !

La bastille était prise, le pont était libre. La Pucelle y passa, comme elle l'avait annoncé, pour rentrer à Orléans. Elle fut reçue au milieu des acclamations d'une foule enthousiaste, au son des cloches de tous les clochers.

Un chirurgien fit un nouveau pansement à sa blessure. Quant à elle, elle

prit quatre ou cinq tranches de pain trempées dans de l'eau rougie, pour réparer ses forces.

On se réjouissait grandement à Orléans, et l'on avait raison. Le résultat, en effet, était tout à fait inespéré. Le duc d'Alençon n'assista pas aux différentes actions qui s'étaient déroulées ces jours-là ; mais il vit après coup les ouvrages des Anglais, et au procès de réhabilitation il déposa en ces termes :

« Ce que je sais bien, ayant vu les fortifications élevées par les Anglais, c'est que, si j'eusse été dans l'un et l'autre de ces deux forts (il parle des Augustins et des Tourelles), j'aurais bien osé défier pendant six ou sept jours la puissance d'une armée. Du reste, j'ai entendu des capitaines qui avaient pris part à ces combats, entre autres sire Ambroise de Loré, récemment gouverneur de Paris, déclarer que ce qui s'était accompli à Orléans tenait du miracle. »

Le lendemain dimanche, au matin, les Anglais sortent de leurs bastilles et, partagés en deux corps, se rangent en bel ordre de bataille, l'un à l'est, l'autre à l'ouest. Les capitaines français sont prêts à accepter le défi et à engager le combat ; mais la Pucelle, avertie de ce qui se passe, se lève, se revêt d'une légère cotte de mailles et vient à cheval trouver les gens de son parti. Elle fait dresser un autel portatif en vue des deux armées et y fait célébrer la messe. Elle dit ensuite :

« Regardez si les Anglais ont le visage tourné vers vous, ou le dos ! »

On lui répondit :

« Le dos. Ils s'en vont, ils ont le dos tourné. »

A quoi elle répliqua :

« Ils s'en vont, laissez-les partir : il ne plaît pas à Messire qu'on les combatte aujourd'hui, vous les aurez une autre fois. »

Les habitants se mirent à vider les bastilles de toutes les provisions que les Anglais y avaient laissées. Puis on organisa une procession solennelle qui parcourut les rues de la ville, afin de rendre grâces à Dieu. C'était la première des grandes processions que devait faire chaque année, depuis, la ville fidèle au devoir de reconnaissance.

La délivrance d'Orléans eut un grand retentissement non seulement en France, mais aussi en Europe.

Dans un écrit daté du 14 mai, six jours après la levée du siège, l'illustre Jean Gerson se prononçait nettement pour la mission surnaturelle de Jeanne, et terminait par cet avertissement : « Que le parti qui a juste cause prenne garde de rendre inutile par incrédulité, ingratitude ou autres injustices, le secours divin qui s'est manifesté si miraculeusement, comme nous lisons qu'il arriva à Moïse et aux enfants d'Israël; car Dieu, sans changer de conseil, change l'arrêt selon les mérites. »

Même jugement et même conseil dans un écrit de l'archevêque d'Embrun, Jacques Gelu. Mais, ce qui est plus curieux, c'est de trouver le même sentiment dans un livre d'un savant allemand, Henri de Gorkum, publié au mois de juin suivant.

Si les savants se prononçaient pour elle, le peuple, lui, la vénérait déjà à l'égal d'une sainte ; et, de son propre aveu, il lui fallait la grâce de Dieu pour se maintenir dans l'humilité, malgré les hommages dont elle était l'objet. Un jour, à Loches, certaines gens, se jetant dans les jambes de son cheval, lui baisaient les mains et les pieds. Maître Pierre de Versailles lui dit :

« Vous faites mal de souffrir ces choses, cela ne vous est pas dû. Défendez-vous, car vous entraînerez les hommes à l'idolâtrie. »

Jeanne répondit :

« En vérité, je ne saurais m'en garder si Dieu ne m'en gardait. »

Faire lever le siège d'Orléans, ce n'était là que la première partie de la mission de Jeanne, ce n'était pas la plus difficile. L'enthousiasme populaire, la conviction des esprits sérieux et instruits, ce n'était pas assez. Les défiances qui l'avaient accueillie au début de sa mission et qui entouraient le roi ne désarmaient pas; elle allait les retrouver et lutter contre elles jusqu'au bout.

IV

REIMS

D'Orléans, la Pucelle revint à Blois, puis à Tours, où la population lui fit grande fête. Elle y trouva le roi, qui était venu de Chinon à sa rencontre. Il l'accueillit avec beaucoup d'honneur et lui témoigna une grande joie.

Tout de suite elle l'invita à se rendre à Reims pour s'y faire sacrer. Sans le sacre, Charles VII n'était pas vraiment roi à ses yeux, il n'était encore que le dauphin

« Gentil dauphin, lui disait-elle, venez prendre votre sacre à Reims. Je suis fort aiguillonnée que vous y alliez. Et ne faites doute qu'en cette cité vous ne receviez votre digne sacre. »

Jeanne connaissait le prix du temps ; elle aimait à répéter qu'elle ne durerait guère plus d'un an, qu'il fallait donc bien l'employer.

De Tours, Jeanne se rendit à Loches. C'est de cette dernière ville que Charles VII écrivit aux habitants de Tournay une lettre dans laquelle il raconte les événements qui viennent d'avoir lieu et rend témoignage à la Pucelle.

Cependant il ne se pressait pas de répondre à son désir. Le voyage à Reims soulevait beaucoup d'objections dans son entourage. On redoutait encore la puissance des Anglais et des Bourguignons ; on déclarait que le roi n'avait pas assez d'argent pour soudoyer l'armée nécessaire à l'expédition. Jeanne s'impatientait de toutes ces lenteurs et de ces hésitations.

Un jour, raconte Dunois, le roi était dans sa chambre de retrait, ayant avec lui son confesseur, le seigneur Christophe d'Harcourt, évêque de Castres, et le seigneur de Trèves, en Anjou, ancien chancelier de France, lorsque Jeanne, qui se disposait à entrer chez lui, frappa à la porte. Presque aussitôt elle franchit le seuil, se mit à genoux et, tenant embrassées les jambes du roi, elle lui dit ces paroles et d'autres semblables :

« Gentil dauphin, ne tenez pas davantage tant et de si interminables conseils ; mais venez au plus vite à Reims, pour prendre votre digne couronne.

— Est-ce votre conseil qui vous dit cela? lui dit le seigneur d'Harcourt.

— Oui, répondit-elle, et je suis très fort aiguillonnée. »

Là-dessus, d'Harcourt reprit :

« Ne voudriez-vous pas dire ici, en présence du roi, la manière de votre conseil quand il vous parle? »

Jeanne lui répondit en rougissant :

« Je crois comprendre ce que vous voulez savoir, et je vous le dirai volontiers. »

Alors le roi lui demanda :

« Vous plaît-il bien, Jeanne, de déclarer ce qu'on vous demande devant les personnes ici présentes?

— Oui, » répondit-elle.

Elle ajouta les paroles suivantes et d'autres semblables :

« Quand je suis contrariée en quelque manière parce qu'on fait difficulté d'ajouter foi à ce que je dis de la part de Dieu, je me retire à l'écart et je prie Dieu, me plaignant à lui de ce que ceux à qui je parle ne me croient pas facilement. Ma prière à Dieu achevée, j'entends une voix qui me dit : « Fille de Dieu, va, va, va, je serai à ton aide, va ! » Et quand j'entends cette voix, j'ai grande joie; même je voudrais toujours l'entendre. »

Et, chose frappante, ajoute Dunois, en répétant ce langage de ses voix, elle était dans un ravissement merveilleux, les regards levés vers le ciel.

On finit bien par décider de tenter quelque chose; mais, sur le plan à suivre, le conseil était divisé. Certains penchaient pour une campagne en Normandie, d'autres pour une campagne sur la Loire, afin de déloger les Anglais des places qu'ils y occupaient encore. Jeanne aurait voulu marcher directement vers Reims. Elle disait qu'une fois le roi sacré et couronné, la



Le sacre de Charles VII. (Bas-relief de Vital Dubray.)

(Phot. Marcel Marron, Orléans.)

puissance de ses adversaires irait toujours en diminuant, et que, finalement, ils ne pourraient nuire ni au royaume ni à lui.

Enfin, on lui confia une petite armée sous le commandement du duc d'Alençon, armée qui devait dégager le cours de la Loire et ouvrir au roi la route de Reims.

De toutes parts les renforts volontaires arrivaient à Charles VII, attirés par le merveilleux renom de la Pucelle. De ce nombre furent deux jeunes nobles, deux frères, Guy et André de Laval, qui vinrent rejoindre Jeanne à Selles, en Berry, le lundi 6 juin.

L'un d'eux, Guy, dans une lettre datée du 6 juin 1424, écrite à sa mère

et à sa grand'mère, nous a laissé un tableau pittoresque et naïf des préparatifs et aussi un charmant portrait de la Pucelle :

« Le lundi, je quittai le roi pour venir à Selles, en Berry, à quatre lieues de Saint-Aignan. Le roi fit venir la Pucelle au-devant de lui et disait que c'était en ma faveur pour que je la visse. Ladite Pucelle me fit très bon visage à mon frère et à moi. Elle était armée de toutes pièces, sauf la tête, et tenait la lance à la main. Et, après que nous fûmes arrivés à Selles, j'allai à son logis pour la revoir. Elle fit venir du vin et me dit qu'elle m'en ferait bientôt boire à Paris. Ce semble chose toute divine de son fait, de la voir et de l'ouïr. Le lundi soir, elle est partie de Selles pour aller à Romorantin, à trois lieues en avant, pour s'approcher des grandes routes. Le maréchal de Boussac et un grand nombre de gens armés et de la commune étaient avec elle. Je la vis monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir, qui, à la porte de son logis, se démenait très fort et ne souffrait qu'elle montât. Elle dit alors : « Menez-le à la croix. » Cette croix était devant l'église tout auprès, sur le chemin. Et alors elle monta, sans que le coursier bougeât, comme s'il eût été lié. Puis, se tournant vers la porte de l'église, qui était bien proche, elle dit d'une assez douce voix de femme : « Vous, les prêtres « et gens d'Église, faites processions et prières à Dieu. » Et alors elle se mit en chemin, en disant : « Tirez avant! tirez avant! » son étendard déployé, que portait un gracieux page, et elle avait sa hache petite en la main. Un de ses frères, qui était venu depuis huit jours, partait aussi avec elle tout armé en blanc. » — « On espère, disait Laval dans cette même lettre, qu'avant qu'il soit dix jours, la chose sera bien avancée de côté ou d'autre. Mais tous ont si bonne espérance en Dieu, que je crois qu'il nous aidera. »

De fait, la campagne de la Loire ne dura qu'une semaine.

Le 7 juin, Jeanne était à Orléans; le samedi 11, elle en repartait pour aller mettre le siège devant Jargeau. Cette ville était, après Orléans, la place la plus forte des Anglais sur la Loire. Suffolk la défendait avec environ sept

cents hommes. Il s'agissait tout d'abord d'enlever les faubourgs. Quelques-uns trouvaient téméraire de donner l'assaut, à cause de la grande puissance des Anglais. La Pucelle affermissait les courages :

« Ne craignez pas ; quelque multitude que ce soit, n'hésitez pas à donner l'assaut aux Anglais, Dieu conduit notre œuvre. Si je n'en avais l'assurance, j'aimerais mieux garder les brebis que de m'exposer à tant de périls. »

Une première attaque est repoussée. Mais Jeanne prend son étendard, part en avant, invitant les hommes d'armes à avoir bon cœur. « Nous fîmes si bien, raconte le duc d'Alençon, que les gens du roi purent se loger cette nuit-là dans les faubourgs de la ville. Mais il faut bien croire que Dieu était avec nous, car nos gens firent si mauvaise garde que, si les Anglais fussent sortis de la ville, l'armée du roi eût couru les plus grands dangers. »

Fidèle à sa tactique, la Pucelle avait voulu faire sommation aux Anglais. Elle leur enjoignit de s'en aller en leur petite cotte, la vie sauve, sinon on les prendrait d'assaut. Les Anglais attendaient du renfort; ils demandèrent quinze jours de suspension d'armes. On répondit qu'on les laisserait partir avec leurs chevaux, mais à l'heure même. Suffolk essaya de négocier avec La Hire, et celui-ci consentit à entrer en pourparlers ; mais les autres capitaines furent mécontents, et l'on décida l'assaut.

Les machines d'artillerie étaient dressées contre la ville, les hérauts d'armes criaient : « A l'assaut ! » Jeanne dit au duc d'Alençon :

« En avant, gentil duc, à l'assaut ! »

Celui-ci trouvait qu'on allait trop promptement en besogne. Jeanne lui conseillait d'avoir confiance :

« L'heure est bonne quand il plaît à Dieu. Il faut besogner quand Dieu veut. Besognez, et Dieu besognera. »

Un peu après elle lui dit :

« Ah ! gentil duc, as-tu peur? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf ! »

Et, en effet, quand le duc d'Alençon avait quitté sa femme, celle-ci avait exprimé ses craintes à la Pucelle. Mais Jeanne l'avait rassurée :

« Ne craignez pas, madame, lui avait-elle répondu, je vous le rendrai sain et sauf, et à tel point qu'il est ou mieux encore! »

Dans cet assaut même, elle lui sauva la vie. Un moment elle lui cria :

« Retirez-vous de là ; si vous ne vous retirez, la machine vous tuera. »

Le duc se retira, et peu après la machine que Jeanne avait désignée tuait le sire du Lude à la place même que d'Alençon venait de quitter.

« Tout cela me fit grande impression, rapporte le héraut de cette aventure; j'étais fort émerveillé des paroles de Jeanne et de la vérité de ses prédictions. »

Jeanne conduisait l'assaut, ayant d'Alençon à ses côtés. Comme les Français commençaient à envahir la place, Suffolk demanda à parler au duc. On ne l'écouta pas. Jeanne était déjà sur une échelle, tenant à la main son étendard. Une pierre lancée par une machine vint frapper l'étendard et Jeanne elle-même, qui fut renversée du coup. Elle se relève aussitôt :

« Amis, amis, dit-elle, sus! sus! Notre Sire a condamné les Anglais. A cette heure ils sont nôtres. Ayez bon cœur! »

Ces paroles enflamment le courage des Français, ils escaladent les murs, Jargeau est pris.

Les Anglais se retirent sur le pont. Ils ne tardent pas à être forcés, et beaucoup d'entre eux sont tués (quatre à cinq cents) ; le reste est fait prisonnier. De ce nombre était Suffolk. Vivement pressé par un gentilhomme nommé Guillaume Regnault, il lui demande :

« Es-tu gentilhomme?

— Oui, répond l'autre.

— Es-tu chevalier?

— Non. »

Le comte le fait chevalier et se rend à lui.

Après ce brillant fait d'armes, Jeanne et le duc d'Alençon rentrèrent à Orléans.

Le 14, Jeanne disait à d'Alençon :



Sacre de Charles VII à Reims, d'après J.-E. Lenepveu.

(Phot. Neurdein.)

« Beau duc, je voudrais bien aller voir demain ceux de Meung. Faites que la compagnie soit prête à cette heure. »

Le 15, le pont de Meung était enlevé aux Anglais.

On se porta ensuite sur Beaugency. Talbot avait abandonné cette ville pour se porter au-devant de Falstaff, qui lui amenait une armée de secours. Elle fut donc immédiatement prise, et l'on commença à bombarder le château, où la garnison anglaise s'était retirée.

Sur ces entrefaites, on annonça que le connétable de Richemont s'avançait avec une troupe de quatre cents lances et de huit cents archers, qu'il amenait pour renforcer l'armée royale. Jeanne et le duc d'Alençon furent très mécontents de cette nouvelle. Ils savaient trop combien Charles VII, circonvenu par La Trémoille, était hostile à Richemont; il avait défendu qu'on le reçût. Aussi le duc dit-il à Jeanne :

« Si le connétable vient, je m'en vais. »

D'autres cependant, comme La Hire, André et Guy de Laval, étaient favorables au connétable. Quant à Jeanne, elle regrettait ce conflit, qui privait le roi d'un si bon secours.

Le lendemain 17, avant que le connétable eût rejoint les troupes royales, la nouvelle se répandit que les Anglais venaient en grand nombre avec Talbot à leur tête, et déjà on criait : « Aux armes! » D'Alençon était toujours décidé à se retirer; mais Jeanne lui persuada de rester, en disant qu'il fallait bien s'entr'aider. Elle pensait, la vaillante enfant, que toutes les haines devaient tomber quand il s'agissait de délivrer la terre de France! Richemont fut admis à combattre avec les troupes royales, après avoir prêté serment de servir désormais le roi loyalement, et Jeanne se chargea de le réconcilier avec Charles VII.

« Ah! connétable, lui dit-elle, vous n'êtes pas venu de par moi; mais puisque vous êtes venu, vous serez le bienvenu. »

La troupe anglaise dont on annonçait l'arrivée était celle que Falstaff amenait au secours de Jargeau. Sachant la ville prise, Falstaff aurait voulu se renfermer dans les forteresses et y attendre les secours que Bedford avait

promis. Mais Talbot n'était pas de cet avis, et c'est lui qui l'emporta. Les troupes anglaises se portèrent donc vers les troupes françaises, qui, de leur côté, marchèrent à leur rencontre. Quand les deux armées furent en présence, elles se préparèrent à la bataille; puis les Anglais, voyant que les Français ne bougeaient pas, envoyèrent des hérauts les défier. La Pucelle leur fit répondre :

« Allez vous loger pour aujourd'hui, car il est tard; mais demain, au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, nous vous verrons de plus près. »

Les Anglais se retirèrent vers Meung, comptant emporter le pont et surprendre les Français à Beaugency. Mais, ne recevant aucun secours, cette place avait dû se rendre. Quand Talbot apprit cela, il résolut de se retirer et d'attendre la bataille là où il trouverait un bonne position. Il se rangea donc le long d'un petit bois qui couvrait les abords de Patay.

Les Français s'étaient mis à la poursuite des Anglais. Ils marchaient dans la direction où ils croyaient les trouver. Soudain, un cerf qu'ils firent lever alla donner dans le corps des Anglais, où il fut reçu à grands cris. Ces cris donnèrent l'éveil aux chevaliers français, qui découvrirent l'ennemi.

A cette nouvelle, le duc d'Alençon dit à Jeanne :

« Que devons-nous faire? »

Jeanne lui répondit :

« Ayez tous de bons éperons! »

Ces paroles surprirent tous ceux qui les entendirent.

« Que dites-vous? s'écrièrent-ils. Nous tournerons le dos?

— Non, répond-elle, ce sont les Anglais qui tourneront le dos. Ils ne se défendront pas et seront battus, et il vous sera besoin de bons éperons pour courir après eux. »

Comme quelques-uns s'effrayaient du nombre des Anglais :

« En nom Dieu, disait-elle, il les faut combattre. S'ils étaient pendus aux nues, nous les aurons, car Dieu nous les envoie pour que nous les châtiions. »

Et elle affirmait qu'elle était sûre de la victoire.

« Le gentil roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il eut jusqu'ici. Et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nôtres. »



Jeanne d'Arc, statue de Dubois, à Reims.
(Phot. Rothier, Reims.)

De fait, l'ennemi fut battu et mis en pièces sans grandes difficultés. Talbot lui-même fut pris, et un grand nombre d'Anglais furent tués.

Cette victoire, qui mérite à peine le nom de bataille, puisque les ennemis lâchèrent pied avant d'être abordés, eut cependant de grandes conséquences morales et politiques. Les Français reprirent confiance en eux-mêmes ; ils se sentirent de nouveau capables de vaincre en bataille rangée, alors que les tristes souvenirs de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt leur avaient laissé croire qu'ils étaient irrémédiablement dévoués à la défaite.

Les Français se rendirent ensuite à Patay. C'est là que Talbot fut amené devant Jeanne et le duc d'Alençon.

« Vous ne croyiez pas ce matin qu'il vous en adviendrait ainsi, lui dit Jeanne.

— C'est la fortune de la guerre, » répondit Talbot.

La bataille de Patay amena le départ des garnisons anglaises de Montpipeau, de Saint-Sigismond et de quelques forteresses voisines. « En huit jours, dit M. Marius Sepet, Jeanne avait pris trois villes et battu en rase campagne ces vieilles bandes anglaises, ces solides cavaliers, ces archers adroits, ces capitaines expérimentés, qui depuis longtemps ne se connaissaient plus de rivaux sur les champs de bataille. »

C'est le lieu de citer le portrait que traçait d'elle, deux jours après la bataille de Patay, le sire Perceval de Boulainvilliers écrivant au duc de Milan :

« Cette Pucelle est d'une souveraine élégance, avec quelque chose de viril dans le port ; elle parle peu ; ses paroles et ses conseils sont empreints d'une merveilleuse prudence. Sa voix est douce comme celle des femmes ; elle mange peu, et, en fait de vin, elle en boit moins encore. Elle se plaît à cheval et sous une belle armure. Elle a beaucoup d'éloignement pour les réunions nombreuses. Ses larmes coulent facilement ; son visage respire la joie. Infatigable à la peine et si forte à porter les armes, qu'on l'a vue six jours complètement armée et de jour et de nuit. »

Le général Canonge caractérise en quelques lignes ce qu'elle était comme chef de guerre et de soldat : « L'offensive toujours, quitte à la tempérer,

comme on le voit le 8 au matin, quand la prudence le commande ; la science du temps, la prévoyance, une foi imperturbable dans le succès; l'intelligence allant, grâce à ses voix, jusqu'à la prophétie ; une puissance de travail assez rare ; l'exemple entraînant, réconfortant, l'esprit de suite secondé par une volonté inébranlable, permettant, le succès une fois entamé, d'en tirer tout le parti possible. Voilà pour le chef de guerre. Quant au soldat, il se distingue chez la Pucelle par la bonne humeur, la vivacité et la gaieté des réparties ; par une endurance incroyable à la fatigue et une sobriété excessive : par sa vigueur équestre et son habileté à manier la lance ; par sa bravoure, qui ne faiblit jamais ; par son humanité ; enfin et surtout par son élévation morale, aussi exceptionnelle qu'admirable. »

Après son succès à Patay, Jeanne ramena ses troupes à Orléans, où elle fut accueillie au milieu de la joie générale. Les Orléanais s'attendaient aussi à voir le roi; mais celui-ci, obéissant à La Trémoille, resta au château de Sully-sur-Loire, qui appartenait au tout-puissant favori. Jeanne vint l'y retrouver. Elle éprouva un échec quand elle parla du retour du connétable de Richemont ; Charles VII fit renouveler à celui-ci l'ordre de rester dans ses terres.

Les gens d'armes accouraient nombreux auprès du roi, au grand déplaisir de La Trémoille, qui craignait toujours de perdre son empire sur Charles VII, si celui-ci se sentait moins besoin de lui.

« Et par le moyen d'icelle Pucelle, écrit Jean Chartier, venaient tant de gens de toutes parts de vers le roi, pour le servir à leurs dépens, qu'on disait qu'icelui de La Trémoille et autres du conseil étaient bien courroucés que tant y venaient, par la crainte leurs personnes. Et disaient plusieurs que si ledit sire de La Trémoile et autres du conseil du roi eussent voulu recueillir tous ceux qui venaient au service du roi, ils eussent pu légèrement recouvrer tout ce que les Anglais tenaient au royaume de France. »

Le 22 juin, le roi vint à Châteauneuf, où se tint un grand conseil. En passant à Saint-Benoît-sur-Loire, où se trouvait la Pucelle, qui y rassemblait des troupes, il lui commanda de prendre du repos. Mais l'héroïque enfant se prit à pleurer.

« Pourquoi doutez-vous? disait-elle; vous aurez votre royaume et vous serez bientôt couronné. »

Cependant le voyage de Reims était résolu. Les troupes devaient se réunir à Gien. La concentration se fit rapidement. Jeanne présidait à tout.

C'est de Gien qu'elle écrivit aux habitants de Tournay, restés fidèles à la cause royale, une lettre où se lisent ces lignes : « Je vous demande aussi et vous requiers de venir tous avec empressement au sacre de notre roi Charles à Reims, où nous arriverons sous peu. Venez au-devant de nous quand vous saurez que nous approchons. »

On partit de Gien le 27 juin. La troupe comprenait douze cents hommes. Faisaient partie de l'expédition : le duc d'Alençon, les comtes de Clermont, de Vendôme, de Boulogne, le bâtard d'Orléans, le maréchal de Boussac, l'amiral Louis de Culan, les seigneurs de Rais, de Laval, de Lohéac, de Chauvigny, La Hire, Poton de Xaintrailles, La Trémoille.

Cette marche n'eut pas le caractère décidé et triomphant qu'aurait voulu lui donner la Pucelle. A Auxerre, on parlemente : les habitants, sans refuser le passage au roi, ne veulent pas cependant se compromettre avec les Anglais. Ils achètent, pour vingt mille écus d'or, les bons offices de La Trémoille, leur gouverneur, qui les dispense d'ouvrir leurs portes. Ils consentent seulement à vendre des vivres à l'armée royale.

De Brinon-l'Archevêque, le roi écrivit à Reims, faisant savoir aux habitants ce qui venait de s'accomplir à Orléans, à Jargeau, à Beaugency, « plus par grâce divine qu'œuvre humaine ; » il leur annonçait son voyage et les invitait à le recevoir comme ils avaient coutume de faire pour ses prédécesseurs, sans rien craindre pour le passé, « assurés d'être traités par lui en bons et loyaux sujets. »

La Pucelle, de son côté, écrivait aux habitants de Troyes :

« *Jhésus, Maria.* Très chers et bons amis, seigneurs, bourgeois et habitants de la ville de Troyes, Jeanne la Pucelle vous mande et fait savoir de par le Roi du ciel, son droiturier et souverain seigneur,... que vous fassiez vraie obéissance et reconnaissance au gentil roi de France, qui sera bientôt



Jeanne d'Arc au sacre de Charles VII, tableau de Ingres.

(Phot. Neurdein.)

à Reims et à Paris, qui qui vienne contre ; et en ses bonnes villes du saint royaume, à l'aide de Dieu ; en toutes les villes qui doivent être du saint royaume, et y ferons bonne paix ferme, qui qui vienne contre. A Dieu vous commande. »

Les habitants de Troyes ne firent que se moquer de la Pucelle ; ils étaient décidés à la résistance. Le roi leur ayant fait lui-même des propositions, ils répondirent :

« Les seigneurs, chevaliers et écuyers qui occupent la ville de Troyes au nom du roi Henri VI et du duc de Bourgogne, ont fait jurer aux habitants de ne pas admettre en ladite ville une force supérieure à celle de la garnison, sous l'exprès commandement du duc de Bourgogne. Les bourgeois n'osent violer ce serment, et ils prient qu'on les excuse ; car quel que soit leur bon vouloir, ils ne peuvent rien à cause de la multitude de gens de guerre qui occupent leur ville. »

Il y avait en ce moment, à Troyes, un personnage étrange. C'était frère Richard, cordelier, célèbre prédicateur qui avait réuni à Paris jusqu'à cinq ou six mille auditeurs et que les Anglais avaient éloigné à cause de sa popularité. Il avait entendu parler de Jeanne comme d'une sorcière ; il voulut la voir de près. Il vint au camp royal. Mais, lorsqu'il vit Jeanne, il s'approcha d'elle d'un pas défiant en faisant de grands signes de croix et en jetant de l'eau bénite.

« Mais approchez hardiment, lui cria-t-elle ; je ne m'envolerai pas. »

Après avoir causé quelque temps avec elle, il fut conquis et travailla, semble-t-il, de concert avec l'évêque Jean Laiguisé, à gagner les habitants de Troyes à la cause française.

Devant la résistance de Troyes, les hésitations recommencèrent dans l'armée royale. Devait-on assiéger Troyes ou passer outre pour aller à Reims? On tint conseil. L'archevêque de Reims démontra que si l'on n'avait pas pris Auxerre, ville bien moins défendue, ce serait folie de vouloir prendre Troyes, alors qu'on n'avait ni machine ni artillerie. Il se trouva cependant quelqu'un, Robert Le Maçon, pour proposer qu'on demandât l'avis de Jeanne.

Juste à ce moment elle frappait à la porte. On la fit entrer, et le chancelier lui exposa ses raisons. Jeanne, se tournant vers le roi, lui demanda s'il la voudrait croire.

« Parlez, dit Charles VII, et si vous dites chose profitable et raisonnable, volontiers on vous croira.

— Me croirez-vous? répéta Jeanne.

— Oui, selon ce que vous direz.

— Gentil dauphin, ordonnez à vos gens de venir assiéger Troyes et ne perdez pas de temps en de plus longs conseils; car, en nom Dieu, avant trois jours je vous introduirai dans la place, ou de bon gré et par amour, ou par force et courage; et grande sera la stupéfaction de la fausse Bourgogne.

— Jeanne, reprit le chancelier, qui serait certain de l'avoir dedans six jours, on l'attendrait bien. Mais dites-vous vrai? »

Elle répliqua derechef qu'elle n'en faisait nul doute, et on se résolut à attendre.

Aussitôt après avoir quitté le roi, Jeanne se rend au camp, dresse sa tente près du fossé. Elle commence elle-même à y jeter des fascines, et travaille avant tant de diligence que deux ou trois hommes de guerre n'en n'auraient pas fait autant. Puis, sa bannière à la main, elle donne le signal de l'assaut.

Quand ils la virent, les gens de Troyes eurent peur et ils envoyèrent des messagers pour traiter avec le roi. Il fut convenu que les soldats de la garnison anglo-bourguignonne se retireraient avec armes et bagages et que les habitants rendraient la ville au souverain légitime. On leur promettait complet oubli du passé. L'entente faite, le roi entra dans la ville en grande pompe. A ses côtés était Jeanne, sa bannière à la main.

Après Troyes, Châlons-sur-Marne ouvrit ses portes à Charles VII. Mais qu'allait faire Reims? Le roi craignait une résistance, car il n'était pas pourvu pour faire un siège. Jeanne lui répétait encore :

« Avancez hardiment et ne doutez de rien. Si vous voulez énergiquement avancer, vous gagnerez tout votre royaume. »

De fait, le plus grand nombre des Rémois étaient gagnés dans leur cœur à la cause de Charles VII. Aussi quand ils apprirent que le roi de France était à quatre lieues de leur ville, ils envoyèrent une députation au-devant de lui pour l'inviter à y entrer. Le jour même, le roi faisait son entrée à Reims (16 juillet) aux cris joyeux de la population : « Noël! Noël! »

Le sacre eut lieu dès le lendemain. D'autres sacres peut-être, préparés plus à loisir, eurent plus de magnificence; mais il n'en est point qui ait laissé un plus grand souvenir dans l'histoire. Si l'on en croit certains témoins, il ne manqua pas même d'un grand éclat extérieur.

La sainte ampoule était conservée à l'abbaye de Saint-Remi. Les maréchaux de Boussac, de Rais (créé récemment maréchal), le sire de Graville, grand-maître des arbalétriers, et le sire de Culan, amiral de France, furent désignés pour aller la chercher. Ils jurèrent, selon le cérémonial, de la conduire et de la ramener sûrement. L'abbé, revêtu de ses habits pontificaux, la porta solennellement jusque devant l'église Saint-Denis, où l'archevêque, à la tête de son chapitre, la prit de ses mains pour la déposer sur le maître-autel de la cathédrale.

Quand la précieuse relique eut été déposée sur le maître-autel, le monarque s'avança et prit place au milieu du chœur. Il était vêtu somptueusement. A sa droite se trouvaient les pairs ecclésiastiques, avec des chapes d'or, et à sa gauche les pairs laïques, dont la tunique toute d'or était recouverte par un manteau d'étoffe violette garnie d'hermine.

Comme tous les pairs ecclésiastiques et laïques ne se trouvaient pas à la cérémonie, les absents furent remplacés par des évêques et des seigneurs présents. Chacun avait sa fonction déterminée : les pairs laïques portaient les deux épées du roi, ses trois bannières et ses éperons ; aux pairs ecclésiastiques étaient confiés la sainte ampoule, le sceptre, le manteau royal, l'anneau, le baudrier. L'archevêque de Reims officiait. Le sire d'Albret, faisant fonction de connétable, portait l'épée. Debout aux côtés du roi était la Pucelle, sa bannière à la main. Toute l'assistance admirait la belle tenue du roi et de

la Pucelle. Quand on mit la couronne sur la tête du prince, l'assemblée enthousiasmée éclata en cris de : « Noël! Noël! »

Alors Jeanne se jeta aux pieds de Charles VII, lui embrassa les genoux, et, pleurant à chaudes larmes, lui dit :

« Gentil roi, ores est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi et celui auquel le royaume doit appartenir. »

A cette vue, l'émotion gagna tous les assistants, qui pleuraient avec Jeanne.

Toute la conception politique de la Pucelle tient en ces quelques mots. Le patriotisme, pour elle, se confond avec le culte du roi légitime, c'est-à-dire du prince né légitimement de sang royal et sanctifié par l'onction du sacre. Cette cérémonie du sacre d'ailleurs prend à ses yeux une valeur qu'expliquent les idées féodales. Ce n'est pas seulement une consécration, c'est en quelque sorte une investiture à laquelle Dieu, souverain éminent, suzerain du royaume de France, confie ce domaine à son vassal, le roi de France. Aussi quand Dieu promet secours au roi de France, il agit en qualité de suzerain qui doit aide et protection à son vassal et a le devoir de le maintenir en possession de son domaine. Jeanne est l'instrument de cette grande œuvre de justice. De là sa confiance inébranlable : elle agit au nom de son seigneur, « messire le Roi des cieux. »

V

COMPIÈGNE

Il semblait que le sacre de Reims dût être le signal de nouvelles victoires. « La couronne que le prince y recevait, dit M. Wallon, était le gage du royaume qu'il avait à reprendre, et dans l'armée et dans le peuple il y avait un élan immense pour l'y aider. Comment ces espérances furent-elles déçues? La mission de Jeanne se terminait-elle au sacre, et la victoire a-t-elle dès lors cessé de la suivre parce que la force qui la faisait vaincre ne la dirigeait plus? C'est une question qui se pose d'elle-même. »

Sur l'étendue de la mission de Jeanne, les témoignages des contemporains ne sont pas concordants, et les historiens ont des opinions bien différentes les unes des autres.

Dunois raconte qu'après le sacre, quand Charles VII traversa La Ferté et Crespy-en-Valois, comme le peuple accourait en criant : « Noël! » Jeanne, qui était à cheval entre l'archevêque de Reims et Dunois, dit :

« Voilà un bon peuple. Je n'en ai vu nulle part ailleurs qui montrât tant de joie de l'arrivée d'un si noble roi. Et plût à Dieu que je fusse assez heureuse, quand je finirai mes jours, pour être inhumée sur cette terre! »

A ces mots, l'archevêque lui dit :

« O Jeanne, en quel lieu espérez-vous mourir?

— Où il plaira à Dieu, répondit-elle. Je ne suis sûre ni du temps ni du

lieu, et je n'en sais pas plus que vous. Mais je voudrais bien qu'il plût à mon Créateur que maintenant je me retirasse, laissant là les armes, et que j'allasse servir mon père et ma mère, en gardant leurs brebis, avec ma sœur et mes frères, qui seraient grandement joyeux de me voir ! »

Ce récit, où Jeanne montre sa mission terminée au sacre, est en contradiction avec d'autres affirmations où elle s'assignait un quadruple but : la délivrance d'Orléans, le sacre du roi, la reprise de Paris, la liberté rendue au duc d'Orléans. Comme elle n'a pas accompli les deux dernières choses, il s'est trouvé des écrivains pour affirmer que sa mission avait échoué.

Un moyen de concilier les différents textes et de préciser la mission de la Pucelle, c'est peut-être de tenir compte d'un témoignage de Dunois :

« Quand elle parlait en façon de jeu, dit-il, elle annonçait des exploits qui tous n'ont pas été réalisés. Quand elle parlait sérieusement de sa mission, elle la bornait à faire lever le siège d'Orléans et sacrer le roi. »

Il faut aussi remarquer que les quatre choses que nous avons mentionnées, Jeanne a prédit qu'elles devaient s'accomplir, et ses prédictions se sont réalisées, comme le remarquait frère Séguin, son interrogateur de Poitiers. A-t-elle affirmé que les quatre indistinctement devaient être faites par elle, et ne faut-il pas voir là une erreur des contemporains? En tout cas, Séguin ne trouve matière à aucune difficulté. Il reste cependant que la Pucelle est morte avant que les Anglais ne soient complètement chassés de France. Une page de M. le chanoine Dunand donne la solution à cette objection.

« Sans doute, la mission de Jeanne devait être une mission de délivrance patriotique ; mais, pour être telle, il fallait qu'elle fût d'abord une mission de relèvement moral et de relèvement militaire ; il fallait que l'envoyée de Dieu relevât le cœur du roi et le cœur du pays, qu'elle fît renaître la confiance dans l'un et dans l'autre. Sans cela, pas de délivrance, pas d'affranchissement possible pour la patrie française.

« Or le principe, la cause de ce relèvement du pays et du roi sera Jeanne et Jeanne seule. Ses propos, sa vaillance, son patriotisme, ses vati-

cinations feront si bien, que, la Pucelle morte, la flamme qu'elle aura mise au cœur des Français gardera toute son ardeur. Sans cette flamme, qui ne cessera d'animer les défenseurs du royaume, jamais les Anglais n'auraient



Statue de Jeanne d'Arc, par la princesse Marie d'Orléans, au musée de Versailles.

(Phot. Ad. Weick, Saint-Dié.)

été vaincus et chassés. En sorte qu'à Jeanne doit remonter le principe et l'honneur de leur expulsion hors de toute la France.

. . . .

« Telle est l'idée exacte que l'ensemble des événements suggère de la

vraie mission de Jeanne d'Arc. Mission patriotique, guerrière, morale, elle dépasse la limite de sa courte existence et s'étend jusqu'à l'expulsion définitive des Anglais.

« Jamais, sans la venue et l'intervention de la Pucelle dans les affaires du royaume, les Anglais n'auraient été vaincus.

« Sans les prodiges d'Orléans, Patay, Reims, sans le mouvement national dont ces victoires furent le point de départ, jamais les batailles de Formigny et de Castillon n'eussent été gagnées et les Anglais n'eussent été expulsés. C'est Jeanne seule qui a rendu leur expulsion possible, et c'est à elle qu'appartient, avant qui que ce soit, l'honneur de l'avoir provoquée.

« Sa mission telle qu'elle l'a définie a donc été totalement accomplie. »

A partir du sacre de Reims, il semble que l'influence de Jeanne eût dû aller croissant, et c'est le contraire qui se produisit. Elle-même a déclaré au procès qu'à partir des premiers jours d'août, elle a dû se laisser guider par les capitaines, n'étant plus écoutée que de loin en loin. Regnault de Chartres et La Trémoille reprenaient leur ascendant sur le faible Charles VII et trouvaient qu'on en avait assez fait.

La Pucelle voulait qu'on marchât sur Paris. La situation de Bedford, en effet, n'était pas très brillante, car le mécontentement se manifestait dans la capitale, et le duc de Bourgogne, qui avait promis de lui amener des renforts, ne se pressait pas de tenir sa promesse. La marche sur Paris, repoussée d'abord, fut enfin décidée. Les gentilshommes angevins écrivaient, le jour même du sacre : « Demain, s'en doit partir le roi tenant son chemin vers Paris... La Pucelle ne fait doute qu'elle ne mette Paris en l'obéissance. »

Cette belle espérance ne fut pas réalisée. On s'imagina pouvoir conclure une paix avec le duc de Bourgogne, et on resta. Jeanne blâmait ces atermoiements. Ce n'est pas toutefois qu'elle répugnât aux moyens pacifiques, elle l'avait bien montré déjà devant Orléans. Elle-même, de Reims, écrivit à Philippe le Bon une lettre admirable et qui vaut la peine d'être citée tout entière :

« *Jhesus, Maria* (17 juillet 1429).

« Hault et redoubté prince, duc de Bourgouigne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain Seigneur, que le roy de France et vous fassiez bonne paix ferme, qui dure longuement. Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire loyaulx chrestiens; et s'il vous plaist à guerroier, si alez sur les Sarrazins. Prince de Bourgouigne, je vous prie, supplie et requiers tant humblement que requerir vous puis, que ne guerroiez plus au saint royaume de France et faistes retraire incontinent et briefment vos gens qui sont en aucunes places et forteresses dudit saint royaume; et de la part du gentil roy de France, il est prest de faire paix à vous, sauve son honneur, s'il ne tient en vous. Et vous fais à savoir de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain Seigneur, pour vostre bien et pour vostre honneur et sur voz vie, que vous n'y gaignerez point bataille à l'encontre des loyaulx Français, et que tous ceulx qui guerroient audit saint royaume de France, guerroient contre le roy Jhesus, Roy du ciel et de tout le monde, mon droicturier et souverain Seigneur. Et vous prie et requiers à jointes mains, que ne faictes nulle bataille ni ne guerroiez contre nous, vous, vos gens, ou subgiez; et croiez seurement que, quelque nombre de gens que amenez contre nous, qu'ils n'y gaigneront mie et sera grant pitié de la grant bataille et du sang qui y sera respandu de ceulx qui y vendront contre nous. Et a trois semaines que je vous avoye escript et envoié bonnes lettres par un hérault, que fussiez au sacre du roy, qui aujourd'hui dimanche XVII° jour du présent mois de juillet, se faict en la cité de Reims, dont je n'ay point eu de response, ni n'ouy oncques puis nouvelles dudit hérault. A Dieu vous commens et soit garde de vous, s'il lui plaist; et prie Dieu qu'il y mette bonne pais. Escript audit lieu de Reims, ledit XVII° jour de juillet. »

Cette lettre, comme on le pense bien, ne fut suivie d'aucun effet.

En peu de jours, le roi reçut la soumission de Soissons, Laon, Château-Thierry, Provins, Coulommiers, Crécy-en-Brie. On perdait du temps

à recueillir toutes ces places. Bedford, lui, recevait des renforts d'Angleterre : cinq mille hommes bien résolus. Ils avaient un étendard blanc, sur lequel était peinte une quenouille avec cette devise : « Vienne la belle. »

Une trêve de quinze jours avait été signée avec le duc de Bourgogne, lequel, à l'expiration de cette trêve, devait livrer Paris. Pour recevoir l'effet de la promesse du duc, le roi résolut de se rapprocher de la capitale.

Le 7, il était à Coulommiers; le 10, à La Ferté-Milon; le 11, à Crespy-en-Valois. Le régent fut fortement inquiet de ce brusque changement d'attitude. Aussi écrivit-il à Charles VII une lettre insolente adressée à « Charles, qui se disait dauphin et ose maintenant se dire roi », dans laquelle il traite Jeanne de femme « désordonnée et diffamée ».

Le roi était à Crespy quand cette lettre lui parvint. Il marche au-devant de Bedford, et, le 15 août, les deux armées étaient en présence auprès de Senlis. Mais il n'y eut que des escarmouches sans importance, et les Anglais se retirèrent vers Paris. Cette démonstration eut du moins l'avantage de gagner Beauvais au roi. On l'accueillit aux cris de : « Vive Charles, roi de France! » et on chanta le *Te Deum,* au grand déplaisir de l'évêque-comte Pierre Cauchon, partisan déclaré des Anglais.

Comme le roi était encore à Crespy, on lui apporta les clefs de Compiègne. Puis, à Compiègne, des envoyés du duc de Bourgogne vinrent le trouver pour négocier une nouvelle suspension d'armes. On ne parlait rien moins tout d'abord que des moyens d'arriver à une paix générale; mais on se contenta de signer une nouvelle trêve.

Charles VII s'attardait aussi à recevoir la soumission d'une foule de petites places. Toutes ces lenteurs attristaient Jeanne, qui rêvait toujours la marche sur Paris. Un beau jour, elle appela le duc d'Alençon :

« Mon beau duc, faites appareiller vos gens et ceux des autres capitaines. Par mon martin, ajouta-t-elle, je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu. »

Le mardi 23 août, le duc d'Alençon et la Pucelle quittaient Compiègne

pour se rendre à Paris. Le roi se décida à les suivre « à grand regret, et semblait qu'il fût conseillé au contraire du vouloir de la Pucelle et du duc d'Alençon et de ceux de leur compagnie ». Il s'arrêta à Senlis.

Campés à Saint-Denis, la Pucelle et le duc d'Alençon furent obligés de se contenter de faire des reconnaissances sous les murs de la ville. On désirait vivement la venue du roi qui amènerait le reste des troupes, ce qui per-



Jeanne d'Arc blessée devant Paris. (Bas-relief de Vital Dubray.)
(Phot. Marcel Marron, Orléans.)

mettrait une attaque sérieuse. Il consentit enfin à s'approcher de Paris, et le mercredi 7 il dînait à Saint-Denis.

Jusqu'alors il n'y avait eu que des escarmouches. On tenta un assaut le lendemain 8, jour de la Nativité de la sainte Vierge. La Pucelle dirigeait l'attaque avec sa vaillance ordinaire. La première barrière emportée, on arrive au bord d'un fossé. Jeanne y descend la première et le franchit, entraînant les soldats à sa suite. Le second fossé, qui était plein d'eau, offrait plus de difficultés. Arrêtée au bord de l'eau, Jeanne en sondait la profondeur et criait aux soldats d'apporter des fascines. A ce moment, elle

fut frappée à la cuisse d'un trait d'arbalète. Malgré sa blessure, Jeanne restait là, continuant de faire combler le fossé, excitant l'ardeur des soldats. A l'intérieur, une véritable panique s'était emparée de la multitude; on croyait tout perdu. Cependant on était au soir, l'assaut durait depuis midi. Découragés par la blessure de Jeanne, les capitaines donnèrent ordre aux troupes de se retirer. Jeanne ne le voulait pas, et il fallut qu'on l'emmenât de force. Elle ne cessait de protester, disant que la place serait prise. Elle comptait qu'on recommencerait l'attaque le lendemain. Mais le roi fit ordonner aux capitaines de venir le rejoindre à Saint-Denis et d'emmener la Pucelle avec eux.

Un espoir restait. Le duc d'Alençon avait fait jeter un pont sur la Seine, près de Saint-Denis. Jeanne comptait passer par là et attaquer la capitale sur un autre point. Dans la nuit du vendredi au samedi, le roi fit détruire le pont. C'était déclarer assez nettement qu'il renonçait pour le moment à Paris.

Avant de quitter Saint-Denis, la Pucelle, suivant un usage des guerriers, voulut suspendre ses armes aux piliers de la basilique en *ex-voto* au saint patron de la race royale. Cet acte, à l'époque où il se place, revêt une double signification : la jeune guerrière offre en témoignage de reconnaissance ces armes qui l'ont rendue si souvent victorieuse, et elle les laisse là, dans le lieu saint, comme si elle ne voulait pas leur infliger la honte des combats sans gloire qu'elle va être obligée de livrer.

L'armée royale, en quittant Paris, se replia vers la Loire, et, le 13 septembre, elle rentrait à Gien; les Anglais reprenaient Senlis, qu'ils pillaient. On semblait décidé à ne plus rien tenter; Jeanne était réduite à l'inaction auprès du roi. Le duc d'Alençon s'offrit à l'en tirer et proposa une campagne en Normandie. On refusa. Regnault de Chartres et La Trémoille, « qui, pour lors, gouvernaient le corps du roi et le fait de sa guerre, » à aucun prix ne voulaient consentir à cette réunion du duc d'Alençon et de la Pucelle.

On parut vouloir reprendre les quelques places que les Anglais occu-

paient sur le cours supérieur de la Loire. Jeanne fut envoyée avec le sire d'Albret pour assiéger la petite place de Saint-Pierre-le-Moustier. Là, comme toujours, elle donna l'exemple d'une intrépidité qui ne calcule pas le danger. D'Aulon, son intendant, la voyant seule avec quatre ou cinq hommes au plus devant les murailles, lui demande ce qu'elle fait là et pourquoi elle ne se retire pas comme les autres. Mais elle, ôtant son casque de dessus sa tête :

« Je ne suis pas seule, répond-elle ; j'ai encore en ma compagnie cinquante mille de mes gens, je ne partirai pas d'ici que la ville ne soit prise. »

Puis elle ordonne d'apporter des fagots et s'écrie :

« Aux fagots, aux claies, tout le monde, afin de faire le pont ! »

En un instant elle est obéie, et la ville est prise d'assaut. On livrait tout au pillage, mais elle s'empressa de faire respecter les églises.

De là, elle se rendit au siège de La Charité. N'ayant pas d'artillerie, elle en demanda aux villes. Riom, Bourges, Orléans, lui envoyèrent quelques secours, mais insuffisants, et elle dut lever le siège (fin de novembre 1429).

On ne lui en garda pas rancune à la cour, car on ne semblait préoccupé que de prolonger l'inaction. C'est à ce moment qu'on l'anoblit, elle et toute sa famille. Son blason, d'azur à deux fleurs de lis d'or et une épée d'argent à la garde d'or, portait les lis de France, et ses frères en gardèrent le nom de chevaliers du Lis.

Le peuple lui témoignait autrement son estime. Mais Jeanne ne se laissait point troubler par tous les hommages dont elle était l'objet. Quand les femmes venaient en sa maison pour lui présenter des patenôtres et autres objets de piété, en la priant de les toucher :

« Touchez-les vous-mêmes, leur disait-elle en riant ; ils seront tout aussi bons. »

Elle donna une autre preuve de son bon sens dans le même temps. Une femme, nommée Catherine de la Rochelle, se disant inspirée, vint la trouver pendant qu'elle séjournait à Jargeau et à Montfaucon, en Berry. Elle préten-

dait qu'une dame blanche vêtue de drap d'or lui apparaissait et qu'elle lui commandait d'aller par les bonnes villes, précédée de hérauts et de trompettes fournis par le roi, pour annoncer que ceux qui auraient de l'or ou de l'argent caché devaient l'apporter sans retard. Elle connaîtrait ceux qui ne le feraient pas, et saurait trouver leurs trésors.

Frère Richard était d'avis qu'on utilisât cette aventurière ; mais Jeanne resta sceptique. Elle lui dit de retourner chez son mari, d'aller faire son ménage et nourrir ses enfants.

Cependant elle voulut soumettre Catherine à une épreuve :

« Cette femme dont vous parlez, vient-elle toutes les nuits ? lui demanda-t-elle.

— Oui, dit l'autre.

— Je coucherai donc avec vous la nuit prochaine, et je la verrai. »

Jeanne partagea son lit, veilla jusqu'à minuit et, ne voyant rien, s'endormit. Le lendemain matin, elle demanda à l'aventurière si sa dame était venue. Catherine lui répondit que oui, mais qu'elle dormait trop fort et qu'elle n'avait pu l'éveiller.

« Viendra-t-elle demain ? interrogea Jeanne.

— Oui. »

Alors Jeanne prit ses précautions, dormit pendant le jour, afin de pouvoir rester éveillée la nuit. La dame se faisait attendre. De temps à autre Jeanne demandait à Catherine :

« Viendra-t-elle point ?

— Oui, tantôt, » disait l'autre.

Mais la dame ne vint point.

Jeanne fit donc savoir au roi que le fait de Catherine n'était que néant et folie. Tout le monde ne fut pas content de cette opinion, en particulier frère Richard. Catherine proposait aussi de se rendre auprès du duc de Bourgogne, pour conclure la paix. A cela Jeanne répondait qu'il lui semblait qu'on ne trouverait point de paix si ce n'est au bout de la lance.

On combattait, et assez heureusement, en Normandie ; mais, ce qui

attirait toujours Jeanne, c'était Paris et les places de l'Ile-de-France, qui, après s'être données au roi, étaient maintenant pressées par les Anglais. N'y pouvant



Statue de Jeanne d'Arc par Fremiet, place des Pyramides, à Paris.
(Phot. Neurdein.)

plus tenir, Jeanne se décida à quitter le bassin de la Loire pour celui de la Seine.

Un beau jour, elle s'en vint à Lagny, « pour ce que ceux de la place fai-

saient bonne guerre aux Anglais de Paris et ailleurs. » C'est dans cette dernière ville qu'on vint la chercher pour prier sur un enfant qui venait de mourir sans baptême. Elle consentit à joindre ses prières à celles des jeunes filles ; l'enfant ressuscita et vécut juste assez pour recevoir le baptême, après quoi il mourut.

A Melun, où elle était dans la semaine de Pâques, ses voix lui firent entendre la première annonce de sa fin. Elles lui disaient qu'elle serait prise avant la Saint-Jean.

La Pucelle se signala auprès de Lagny par un hardi coup de main. Les Anglais, au nombre de trois ou quatre cents, ravageaient toute la contrée. Ils étaient commandés par un aventurier nommé Franquet d'Arras. Jeanne les attaqua ; le combat fut long et sanglant; mais les Français firent si bien, que tous les ennemis furent tués ou pris.

Au nombre des prisonniers était Franquet d'Arras. Ce personnage était un véritable brigand. Jeanne aurait voulu l'échanger contre un homme de Paris. Mais, le bailli de Senlis lui reprochant d'arrêter le cours de la justice, elle abandonna Franquet, qui fut exécuté. On se servit de ce fait à son procès pour l'accuser d'aimer à verser le sang, alors que l'on oubliait les larmes si touchantes d'Orléans !

La trêve avec Philippe le Bon, qui avait été prorogée jusqu'à Pâques, venait de prendre fin. Celui-ci désirait vivement s'emparer de Compiègne, qui serait pour lui la clef du royaume. Le roi avait consenti à ce que le duc occupât la ville; mais les bourgeois, plus royalistes que le roi, s'y refusèrent absolument. Les Bourguignons résolurent donc d'assiéger la ville, et Jeanne, de son côté, résolut de la défendre.

Compiègne avait alors pour gouverneur un soldat énergique, Guillaume Flavy. Jeanne réussit, à la faveur de la nuit, à passer à travers les lignes ennemies et entrait dans la ville le 24 mai au petit jour.

Le soir même, à cinq heures, elle voulut, de concert avec Flavy, tenter une sortie pour déloger l'ennemi des positions qu'il occupait autour de la ville. Après quelques avantages, elle est repoussée par les Bourguignons, et

une sorte de panique s'empare de ses soldats. Ils se mettent à reculer en débandade.

La ville est entourée de prairies basses et marécageuses; une longue chaussée la traverse et se prolonge depuis la ville jusqu'à la colline voisine. En poursuivant les fuyards, les Bourguignons l'occupent. Guillaume de Flavy s'effraye; il craint que l'ennemi ne pénètre dans Compiègne par la porte restée ouverte; il donne ordre de la fermer.

La Pucelle se trouve ainsi dehors avec une petite escorte. Elle est violemment tirée par sa casaque, tombe de cheval et enfin se laisse entraîner par un archer du bâtard de Wandonne, lieutenant du comte Jean de Luxembourg. Elle refuse de lui donner sa foi :

« Je l'ai donnée à d'autres qu'à vous, dit-elle, et je tiendrai mon serment. »

Elle est prisonnière cependant, ainsi que son frère Pierre, son écuyer d'Aulon et Poton de Xaintrailles, qui ne l'avaient pas quittée. Fut-elle victime d'une trahison? Bien des historiens l'ont pensé et n'ont pas hésité à faire peser sur Guillaume Flavy la honte d'avoir vendu la Pucelle. Qu'il se soit trop pressé de fermer les portes de la ville; qu'il ait paru, en la circonstance, plus préoccupé de défendre sa cité que de sauver Jeanne, alors qu'une sortie énergique de la garnison eût sans doute suffi pour la dégager et lui permettre de rentrer, peut-être. Mais rien n'autorise à accuser d'une pareille trahison un homme qui continua à défendre courageusement sa ville contre les ennemis, et auprès duquel, du fond de sa prison, Jeanne désira toujours d'aller combattre!

Jeanne la Pucelle était captive des Bourguignons. Philippe le Bon s'empressa d'annoncer avec joie cette nouvelle à ses sujets, les habitants de Saint-Quentin, au duc de Bretagne, au duc de Savoie. De son côté, Jean de Luxembourg fit parvenir le récit de la triste journée à son frère Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne et chancelier de France pour les Anglais.

Ce n'était pas seulement de la prise d'un chef de guerre qu'on se réjouis-

sait. Peut-être certains voyaient-ils dans la disparition de Jeanne la disparition de ce charme magique qui enchaînait la victoire aux Français.



Statue de Jeanne d'Arc, par Fremiet.

(Phot. Ad. Weick, Saint-Dié.)

D'autres voyaient encore plus loin : tenir la Pucelle en captivité, c'était avoir le moyen de jeter, par un procès ecclésiastique de sorcellerie, le discrédit sur elle, et par conséquent sur Charles VII, qui n'avait vaincu que par elle.

L'Université de Paris avait déjà indiqué la marche à suivre en publiant, peu de temps après le sacre de Reims, le *Traité du bon et du malin esprit.*



Jeanne d'Arc, dessin de P. Dubois.

(Phot. Rothier, Reims.)

Aussi fit-elle une démarche auprès de l'inquisiteur pour que Jeanne fût déférée à son tribunal, et celui-ci écrivit-il au duc de Bourgogne pour lui réclamer sa prisonnière.

Si l'on se réjouit dans le camp anglo-bourguignon, on ne semble pas s'être attristé beaucoup dans le camp français. D'après une chronique, Charles VII en aurait été ému. Mais il est bien sûr que la jalousie de La Trémoille fut satisfaite, et l'on a une lettre du chancelier Regnault de Chartres disant que si Jeanne a été prise, ç'a été pour la punir de son orgueil : « Elle aimait, dit-il, les riches habits, n'en voulait faire qu'à sa tête. D'ailleurs, un jeune pâtre était venu de la part de Dieu, et n'en disait ni plus ni moins qu'elle. » Il est vrai que l'authenticité de cette lettre a été mise en doute. Cependant l'attitude de la cour pendant le procès de Jeanne la rend malheureusement trop vraisemblable. Si ces choses n'ont pas été écrites, elles ont certainement été pensées.

Après sa capture, Jeanne avait été conduite à Clairoix. Personne ne se présentant du côté français pour négocier le rachat de la Pucelle, Jean de Luxembourg ne voulut pas laisser sa prisonnière à Clairoix, trop près de Compiègne ; il la fit conduire d'abord au château de Beaulieu, en Vermandois. Elle faillit réussir à s'échapper de cette prison. Aussi Jean de Luxembourg, jugeant que Jeanne était de garde difficile, résolut-il de la faire transporter ailleurs, où elle serait plus en sûreté. Il choisit son château de Beaurevoir, énorme forteresse située au sommet d'une colline.

La prisonnière y trouva trois personnages qui lui témoignèrent beaucoup de sympathie : la tante, la femme et la belle-fille de Jean de Luxembourg, qui toutes les trois s'appelaient Jeanne. Les égards qu'elles lui témoignèrent furent bien sensibles à la pauvre jeune fille, traînée de château en château au milieu de la soldatesque. Ces dames lui proposèrent de quitter son costume masculin ; mais elle répondit qu'elle n'en avait pas encore congé de Notre-Seigneur.

A ce moment, l'Université de Paris fit une démarche auprès de Jean de Luxembourg, lui demandant d'abandonner sa prisonnière sans argent ni rançon. Cela ne faisait guère son compte ; aussi fut-il plus sensible à une offre qui lui vint d'un autre côté.

Le conseil d'Angleterre s'était aperçu que, lorsque Jeanne avait été

prise, elle n'était plus sur le territoire de Soissons, dont dépendait Compiègne, mais bien sur le territoire de Beauvais. Or personne n'était alors plus dévoué au parti anglais que l'évêque de cette dernière ville, Pierre Cauchon. Qu'il puisse être le juge de Jeanne, et le procès serait conduit comme le pouvaient désirer les gens d'Henri VI! Cauchon fut donc chargé d'aller trouver le duc de Bourgogne; il lui réclamerait la prisonnière tout à la fois comme son juge spirituel et aussi au nom du roi Henri VI. Plus habile d'ailleurs que l'Université de Paris, il appuierait sa réclamation d'une offre capable de toucher les plus insensibles, une rançon de dix mille francs.

Cependant le siège de Compiègne durait toujours, et l'on pouvait prévoir le temps où la malheureuse ville finirait par succomber. Dans le camp bourguignon, on parlait de mettre tout à feu et à sang; aucun bourgeois n'échapperait au glaive, les enfants même de sept ans ne seraient pas épargnés.

Ces tristes nouvelles parvinrent aux oreilles de Jeanne. Elle brûlait du désir d'aller au secours de ses amis de Compiègne.

« Pour toi, mon enfant, prends tout en gré, lui disaient ses voix. Dieu t'aidera et il viendra de même au secours de ceux de Compiègne.

— Si Dieu secourt mes amis de Compiègne, oh! je veux en être! s'exclamait-elle.

— Prends tout en gré, lui répétaient ses voix; tu ne seras point délivrée que tu n'aies vu le roi des Anglais.

— Vraiment, gémissait-elle, j'aimerais mieux mourir que d'être mise entre les mains des Anglais! »

Effroi bien légitime, car Jeanne savait trop de quelle haine les Anglais la poursuivaient.

Un fait personnel la décida à tenter tout le possible pour échapper à sa prison. Un jeune chevalier, Aimond de Macy, voulut se permettre avec elle des libertés déplacées. Aussi n'hésita-t-elle plus.

Elle suspendit une corde à sa fenêtre. La corde était trop courte, elle

n'allait pas jusqu'au pied de cette tour, haute de plus de vingt mètres; mais d'un bond elle franchirait le reste. Malheureusement le lien était trop faible, il se rompit, et la jeune fille tomba sur le sol de cette grande hauteur. On la releva inanimée, et elle resta plusieurs jours étendue sur sa couche sans boire ni manger.

A la tristesse de se voir de nouveau retombée entre les mains de ses oppresseurs, s'ajoutait celle encore plus grande d'avoir désobéi à ses divines conseillères. Celles-ci cependant vinrent l'assister et lui promirent que les habitants de Compiègne seraient délivrés avant la Saint-Martin d'hiver.

Inquiété par cette équipée qui le mettait en danger de perdre les dix mille livres qu'on lui avait offertes pour la rançon de sa prisonnière, Jean de Luxembourg conclut le marché qui la livrait aux Anglais. Mais il voulut cacher cette vilenie à sa tante, qui intercédait en faveur de Jeanne. Et cette tante, il devait la ménager, puisqu'elle le faisait son héritier au préjudice de son frère aîné, le comte de Saint-Pol. Aussi pensa-t-il d'abord à abandonner sa prisonnière à son seigneur le duc de Bourgogne.

De Beaurevoir, Jeanne fut donc conduite à Arras. C'est là qu'elle apprit la délivrance de Compiègne. Puis, la demoiselle de Luxembourg étant morte, on amena Jeanne au Crotoy, où elle fut livrée aux Anglais. Ceux-ci s'empressèrent d'aller l'enfermer à Rouen, dans la forteresse du Bouvreuil. C'était là, dans cette ville entièrement soumise aux Anglais, que devaient se dérouler les phases de la lugubre tragédie qu'on a appelée le procès de Rouen, tragédie qui devait aboutir à l'échafaud !

Arrêtons-nous un instant au seuil de cette prison. Tant de prouesses, de victoires, tant de courage et tant de gloire aboutir à une fin si lamentable! Faut-il ne voir là qu'un de ces tristes changements de fortune si communs dans les choses humaines? Ce serait bien diminuer cette merveilleuse histoire de la Pucelle ! N'oublions pas que Jeanne est la messagère de Dieu. Il faut que la divinité de sa mission s'affirme dans l'épreuve, qu'elle ressorte éclatante au milieu des arguties et de la mauvaise foi des juges acharnés à

la transformer en suppôt de Satan; il faut que sa vertu se purifie dans le sacrifice, qu'elle s'élève jusqu'à ces hauteurs sublimes de l'immolation ; qu'après avoir donné son activité à cette grande œuvre de la libération du territoire, elle lui donne encore sa vie, réalisant une fois de plus les mystérieux desseins de Dieu, qui toujours veut faire sortir de la mort le salut et la vie.

VI

ROUEN LE PROCÈS

Le procès de Rouen est une des grandes iniquités de l'histoire. Il est injuste dès son principe. Prisonnière de guerre, Jeanne doit attendre qu'on la rachète au moyen d'une rançon; elle n'a pas à être jugée. On ne peut lui faire un crime d'avoir combattu les ennemis de son pays. Aussi cherchera-t-on autre chose.

C'est au nom de Dieu qu'elle se présente, qu'elle bat les Anglais, qui paraissent ainsi être chassés de France par Dieu lui-même. On prouvera qu'elle n'est pas une messagère céleste, mais une vulgaire sorcière, les Anglais aimant mieux être battus par le diable que par Dieu. Qui donc la jugera? Seul un juge d'église est compétent en ces matières. Il s'est trouvé qu'une apparence de motif autorise Pierre Cauchon, un des plus acharnés partisans du roi des Anglais, à la réclamer comme relevant de sa juridiction. C'est à lui qu'on la donnera.

Jeanne ne sera donc plus désormais qu'une accusée, coupable de pratiques magiques. Son caractère de prisonnière de guerre disparaît complètement, ou du moins, si l'on s'en souvient, c'est pour fausser toute la procédure que vont vicier une foule d'irrégularités. Dans ce procès politique sous une forme religieuse, ce qu'on veut, c'est obtenir une condamnation, on se soucie peu de la vérité. C'est à ce point de vue qu'il faut se mettre pour en comprendre la marche.

Justiciable d'un tribunal ecclésiastique, Jeanne aurait dû être mise dans une prison d'église et dans la partie spéciale réservée aux femmes et gardée par des femmes. Elle ne cessera de réclamer cette application du droit, et l'on verra par la suite de quelle conséquence ce manquement aux usages sera pour la condamnation de la malheureuse jeune fille.

Toute accusée mineure de vingt ans devait être assistée d'un conseil. Elle en demanda un, mais on lui fit savoir qu'elle n'en aurait pas et qu'elle eût à répondre seule. La voilà donc en face de ce tribunal où les assesseurs sont toujours fort nombreux ; où les interrogations se croisent, sans qu'elle ait le temps de répondre à chacune d'elles, si bien qu'elle est obligée d'inviter ses juges à parler les uns après les autres ; où elle doit, elle, fille simple et ignorante, soutenir l'assaut de docteurs réputés sur des questions délicates et complexes. Et que personne ne s'avise de lui venir en aide, l'imprudent sera aussitôt remis à sa place.

« Taisez-vous, de par le diable ! » lui criera l'évêque.

Ce n'est d'ailleurs qu'au péril de sa vie qu'on peut se risquer à la guider un peu. Ceux qui le font sont notés comme favorables, et Isambard de la Pierre put apprendre ce que cela pouvait entraîner pour lui. Un jour qu'il revenait de la prison, où il s'était rendu pour admonester Jeanne, avec Jean de la Fontaine, commissaire de l'évêque, il rencontra Warwick, qui l'accueillit la menace à la bouche :

« Pourquoi, lui disait-il, soutiens-tu cette méchante le matin en lui faisant tant de signes ? Par la morbleu ! vilain, si je m'aperçois plus que tu mettes peine de la délivrer et avertir de son profit, je te ferai jeter en Seine. »

Ce n'est pas assez de l'isoler, on la trompe indignement. Nicolas Loyseleur, chanoine de Rouen, pénètre d'abord auprès de Jeanne en se faisant passer pour homme de métier et de sa province. Il abuse de sa simplicité, surprend ses secrets et lui donne de perfides conseils. Pour se donner plus d'autorité, il reprend sa robe de prêtre et se présente non plus seulement comme compatriote, mais comme confesseur.

Le président du tribunal, Pierre Cauchon, est vendu aux Anglais, dont il n'est que l'instrument. Il serait, sans doute, exagéré de représenter



Jeanne d'Arc écoutant ses Voix. (Statue de Rude, au musée du Louvre.)

(Phot. Neurdein.)

comme de malhonnêtes gens tous ceux qui ont figuré dans ce procès. Certains d'entre eux ont pu être trompés, prendre Jeanne, sinon pour une démoniaque, du moins pour une obstinée en révolte contre l'autorité. Cependant tous manquaient d'indépendance; la crainte des Anglais pesait sur toutes les consciences. Le procès se poursuit, pour ainsi dire, sous les

yeux et la surveillance des deux oncles du roi, Bedford et le cardinal de Winchester. Nicolas de Houppeville soutient-il que Cauchon n'a pas le droit de juger un cas déjà tranché par son métropolitain, l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, qui, en effet, s'est déjà prononcé à Chinon sur la mission de la Pucelle, il est menacé d'être jeté à la rivière. Même menace est faite au vice-inquisiteur. Quelqu'un dit une chose qui ne plaît point à Stafford, seigneur anglais : il le poursuit, l'épée à la main, jusque dans une église. Un jour que l'huissier Massieu ramenait Jeanne en prison, un prêtre lui ayant demandé :

« Que te semble de ses réponses? Sera-t-elle brûlée? »

Il avait répondu :

« Jusqu'ici je n'ai vu que bien et honneur en elle; mais je ne sais ce qu'elle sera à la fin, Dieu le sache! »

Sa réponse fut rapportée à l'évêque, qui l'avertit de veiller à ses paroles; qu'on pourrait bien le faire boire plus que de raison.

Pour arriver plus sûrement à une condamnation, on omet ce qui peut être favorable à l'accusée. En matière de sorcellerie, on tenait grand compte de la virginité, une vierge ne pouvant avoir de commerce avec un esprit impur. Jeanne fut soumise à un examen à ce sujet. Mais on n'en parle pas. Il en fut de même de l'enquête faite en son pays sur ses antécédents, et dont il n'est pas question au jugement. Les procès-verbaux eux-mêmes sont ou tronqués ou falsifiés. Des greffiers clandestins avaient été cachés dans une fenêtre, derrière un rideau, et ils étaient chargés de recueillir les charges et d'omettre les excuses. D'autres fois, Pierre Cauchon dictait lui-même au greffier ce qu'il devait écrire. Avec une présence d'esprit et une mémoire admirables, Jeanne rectifie ces comptes rendus inexacts, quand on les lui relit, et fait remarquer parfois qu'elle a dit le contraire de ce qu'on lui fait dire.

« Ah! s'écrie-t-elle avec tristesse, vous écrivez bien ce qui est contre moi, et vous n'écrivez pas ce qui est pour moi! »

Tels qu'ils sont, ces procès-verbaux sont encore des documents précieux

pour l'histoire de Jeanne. Malgré les efforts de ses juges, ils nous permettent d'apprécier ce merveilleux bon sens, cette lucidité d'esprit, cet à-propos dans les réparties qu'admiraient les témoins de ces tristes scènes. Souvent Jeanne se réserve ; elle aime mieux ne pas répondre de suite que de s'exposer à une déclaration compromettante. Elle attend la direction de ses voix. C'est là son conseil, qui ne l'abandonnera pas jusqu'au dernier moment.

Le premier soin de l'évêque de Beauvais fut de se constituer un territoire. Il ne pouvait exercer de fonctions judiciaires hors de son diocèse, sans la permission de l'ordinaire du lieu où il se trouvait. Or, le siège de Rouen n'ayant pas de titulaire, c'était au chapitre qu'il appartenait d'octroyer cette permission. Il le fit sans trop de difficultés, presque tous les chanoines étant du parti anglais.

Ainsi installé à Rouen, l'évêque de Beauvais dut composer son tribunal. Le procureur général ou promoteur fut son vicaire général, exilé comme lui, Jean d'Estivet, surnommé *Benedicite* ; le conseiller examinateur remplissant des fonctions analogues à celles de nos juges d'instruction, Jean de la Fontaine, maître ès arts et licencié en droit canonique. Les greffiers furent Guillaume Colles, dit Boisguillaume, et Guillaume Manchon, de la curie épiscopale ; enfin, l'exécuteur des mandements, Jean Massieu, doyen de la chrétienté de Rouen.

A ces personnages, il faut ajouter un grand nombre d'assesseurs, dont plusieurs appartenant à l'Université de Paris : Jean Beaupère, recteur en 1412 et, depuis, chancelier en l'absence de Gerson ; Pierre Maurice, recteur en 1428 ; Jacques de Touraine, Nicolas Midi, Gérard Feuillet, Thomas de Courcelles, un des plus brillants docteurs de son temps. Il y en eut aussi du diocèse où allait se faire le jugement : Gilles, abbé de Fécamp, conseiller du roi d'Angleterre ; Nicolas, abbé de Jumièges ; Pierre Miget, prieur de Longueville ; Raoul Roussel, trésorier de la cathédrale ; Nicolas de Venderez ; Nicolas Loyseleur, chanoine, ami de Cauchon ; William Haiton, clerc anglais, secrétaire des commandements de Henri VI.

Tous ces gens-là sont entièrement dans la main des Anglais. Cauchon pouvait donc se vanter, avec de tels éléments, de faire « un beau procès ». Jeanne se plaignait avec raison que, dans ce tribunal, il n'y eût personne de son parti.

Pour donner une apparence de régularité au procès, puisqu'il s'agissait de matières de foi, Cauchon voulut s'adjoindre l'inquisiteur de France, Jean Graverent ; mais comme celui-ci était loin de Rouen, on résolut de faire appel à son vicaire pour le diocèse de Rouen. Celui-ci s'était tenu coi jusqu'alors. Il ne paraît pas avoir été très désireux d'être mêlé à cette affaire. Il prétexta que sa délégation donnée pour le diocèse de Rouen ne pouvait s'étendre à une affaire relevant du siège de Beauvais. Il consentit cependant à siéger, en vertu d'une commission spéciale.

Depuis son arrivée à Rouen jusqu'à sa comparution devant le tribunal, Jeanne fut enfermée dans une cage de fer, disposée de telle façon que la prisonnière devait s'y tenir debout. Au moment où commença le procès, elle fut retirée de sa cage. Jean Massieu, l'huissier, nous a raconté dans quel état il trouva Jeanne quand il alla la chercher pour la conduire devant ses juges.

« Elle était, dit-il, dans une chambre du premier étage. On y montait par huit marches, et il s'y trouvait un lit. Jeanne était liée par une chaîne à une grosse pièce de bois longue de cinq ou six pieds et à laquelle adhérait une serrure servant à fermer la chaîne. Il y avait cinq Anglais de l'état le plus misérable, dits *houspilleurs*, qui la gardaient. Ces gens désiraient fort la mort de Jeanne. Très souvent ils la tournaient en dérision, et elle leur en faisait reproche. »

Cet huissier montra toujours beaucoup de compassion pour la pauvre captive. Elle, qui ne trouvait de secours et d'appui auprès de personne sur la terre, désirait au moins pouvoir en demander à Dieu. Elle supplia Massieu de la laisser prier dans la chapelle du château. Ce qu'il fit. Mais l'évêque de Beauvais en fut très mécontent et lui défendit de tolérer à l'avenir pareille chose. Quant au promoteur, il injuria grossièrement l'huissier :

« Truand, lui dit-il, qui te fait si hardi de laisser approcher de l'église cette excommuniée? Je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras ni lune ni soleil d'ici à un mois, si tu le fais plus. »

Massieu n'obéit pas à cette menace, et plusieurs fois le promoteur se mit devant la porte de la chapelle pour empêcher Jeanne d'y entrer.

Le mardi 20 février, à huit heures du soir, Jean Massieu pénétra dans la prison et cita Jeanne à comparaître devant ses juges. Jeanne répondit qu'elle comparaîtrait volontiers; mais elle demanda qu'on adjoignît des ecclésiastiques du parti de France, en nombre égal, à ceux du parti des Anglais, et supplia qu'on la laissât entendre la messe. L'une et l'autre de ces requêtes furent rejetées.

Le mercredi 21 février 1431, devant quarante-trois assesseurs siégeant aux côtés de l'évêque, Jeanne comparut, conduite par Jean Massieu. L'évêque rappela que Jeanne avait été prise sur le territoire de Beauvais et qu'elle avait été livrée par le roi d'Angleterre pour qu'on fît contre elle un procès en matière de foi. Il invoquait le bruit public en témoignage de sa culpabilité. Enfin, en terminant, il l'adjurait de dire la vérité sans subterfuge et sans détour. Puis il lui demanda de prêter serment de dire la vérité sur les questions qui lui seraient posées.

JEANNE

« Je ne sais sur quoi vous voulez m'interroger. Tout aussi bien pourrez-vous me demander telles choses que je ne vous dirai pas.

L'ÉVÊQUE

— Jurez-vous de dire la vérité sur les choses qui vous seront demandées concernant la foi et que vous saurez?

JEANNE

— Pour ce qui est de mon père, de ma mère et des choses que j'ai faites depuis que j'ai pris le chemin de France, volontiers je jurerai ; mais, pour les révélations qui me sont venues de la part de Dieu, je n'en ai jamais rien dit ni confié à personne, sinon à Charles, mon roi, et je n'en parlerai pas, dût-on me couper la tête, parce que mon conseil secret, — j'entends mes

visions, — m'a défendu d'en rien confier à personne. Au reste, avant huit jours, je saurai bien si je dois rien vous en dire.

L'ÉVÊQUE

— Pour la deuxième fois, nous, évêque, nous vous avertissons et requérons de vous décider à prêter serment de dire la vérité dans les choses touchant notre foi.

JEANNE (*à genoux et les mains sur le missel*)

Je jure de dire la vérité sur les choses qui me seront demandées et que je saurai concernant les matières de foi. »

Les instances de l'évêque n'avaient donc pas réussi à la faire sortir de la réserve dans laquelle elle voulait s'enfermer.

Alors commença un interrogatoire sur sa famille, son enfance.

L'ÉVÊQUE

« Votre nom?

JEANNE

— Dans mon pays, on m'appelait Jeannette. Depuis ma venue en France, on m'appelle Jeanne.

L'ÉVÊQUE

— Votre surnom?

JEANNE

— De surnom je ne sais rien.

L'ÉVÊQUE

— Votre lieu d'origine?

JEANNE

— Je suis née au village de Domremy, qui fait un avec le village de Greux; et c'est à Greux qu'est la principale église.

L'ÉVÊQUE

— Les noms de votre père et de votre mère?

JEANNE

— Mon père s'appelait Jacques d'Arc, et ma mère Isabelle.

L'ÉVÊQUE

— Où avez-vous été baptisée?

JEANNE

— A Domremy.

L'ÉVÊQUE

— Quels furent vos parrains et marraines?

JEANNE

— Un de mes parrains s'appelait Jean Lingué; un autre, Jean Barrey. Une de mes marraines s'appelait Agnès; une autre, Jeanne; une autre, Sibylle. J'en ai eu aussi plusieurs autres, d'après ce que j'ai entendu dire à ma mère.

L'ÉVÊQUE

— Quel prêtre vous baptisa?

JEANNE

— Messire Jean Minet, à ce que je crois.

L'ÉVÊQUE

— Vit-il encore?

JEANNE

— Oui, j'imagine.

L'ÉVÊQUE

— Votre âge?

JEANNE

— A peu près dix-neuf ans, il me semble.

L'ÉVÊQUE

— Qu'avez-vous appris?

JEANNE

— J'ai appris de ma mère *Notre Père*, *Je vous salue*, *Marie*, et *Je crois en Dieu*. Je n'ai appris ma créance d'autre que de ma mère.

L'ÉVÊQUE

— Dites *Notre Père*.

JEANNE

— Entendez-moi en confession, et je vous le dirai volontiers.

L'ÉVÊQUE

— De nouveau, je vous requiers de dire *Notre Père.*

JEANNE

— Je ne vous dirai point *Notre Père*, à moins que vous ne m'écoutiez en confession.

L'ÉVÊQUE

— Volontiers nous vous donnerons un ou deux notables hommes de la langue de France, devant lesquels vous direz *Notre Père.*

JEANNE

— Je ne leur dirai pas, s'ils ne veulent m'entendre en confession. »

L'intention de Jeanne est évidente. Ce qu'elle veut obtenir, c'est ce qu'on lui refuse depuis deux mois : un confesseur.

L'ÉVÊQUE

« Jeanne, défense vous est faite de sortir sans notre congé de la prison qui vous est assignée, sous peine d'être convaincue du crime d'hérésie.

JEANNE

— Je n'accepte pas cette défense. Si je m'échappais, nul ne pourrait me reprocher d'avoir rompu ou violé ma foi, car je n'ai oncques donné ma foi à personne.

L'ÉVÊQUE

— Avez-vous à vous plaindre de quelque chose?

JEANNE

— J'ai à me plaindre d'être détenue avec des chaînes de fer au corps et aux pieds.

L'ÉVÊQUE

— Ailleurs, vous avez tenté plusieurs fois de vous évader. C'est à cause de cela, et pour vous garder plus sûrement, qu'il a été ordonné de vous mettre aux fers.

JEANNE

— C'est vrai; j'ai voulu m'évader, et je le voudrais encore, comme c'est licite à tout prisonnier. »

Pour parer à toute tentative d'évasion, Pierre Cauchon confiait la garde de la prisonnière à John Gris, écuyer, ainsi qu'à John Berwick et à William



Domremy. — Maison natale de Jeanne d'Arc et statue de A. Mercié.

(Phot. Ad. Weick, Saint-Dié.)

Talbot, qui jurèrent sur les Évangiles de la garder fidèlement et de ne permettre à personne de l'entretenir sans la permission de l'évêque.

Ce premier interrogatoire avait fourni peu de choses à l'accusation. Cependant, au témoignage de l'huissier Massieu, ce fut une scène de tumulte : « On interrogeait Jeanne à bâtons rompus; plusieurs lui faisaient ensemble des questions difficiles, et avant qu'elle eût le temps de répondre à l'un, l'autre lui adressait une autre interrogation, ce qui la chagrinait : « Faites l'une après l'autre! » observait-elle. J'étais étonné, conclut-il, qu'elle pût ainsi répondre aux questions captieuses qui lui étaient faites. Un homme instruit aurait eu de la peine à répondre. »

Et, pourtant, ce premier interrogatoire avait eu lieu dans la chapelle du château. Pour le second et les suivants, on choisit la salle dite des Parements : c'était une sorte de grande salle de cérémonie.

Quarante-huit assesseurs étaient présents. Au début de la séance, Cauchon se fit donner par le vice-inquisiteur, présent ce jour-là, une sorte de ratification de ce qui s'était passé au premier interrogatoire, auquel il n'assistait pas. Puis, de nouveau, il demanda à Jeanne de prêter serment sans aucune réserve ; mais il ne put obtenir d'elle rien de plus que la veille. Elle fit seulement serment de dire la vérité sur tout ce qui touchait à la foi.

L'évêque chargea Jean Beaupère de continuer l'interrogatoire.

JEAN BEAUPÈRE

« Tout d'abord, je vous exhorte à dire, ainsi que vous l'avez juré, la vérité sur ce que je vais vous demander.

JEANNE

— Vous pourriez bien me demander telle chose sur laquelle je vous répondrais la vérité, et telle autre sur laquelle je ne vous répondrais pas. Si vous étiez bien informé de moi, vous devriez vouloir que je fusse hors de vos mains. Je n'ai rien fait que par révélation. »

Pour le moment, Jean Beaupère ne voulut pas la suivre sur le terrain de ses révélations; il revint sur des questions en apparence moins préoccupantes.

JEAN BEAUPÈRE

« Quel était votre âge quand vous avez quitté la maison de votre père?

JEANNE

— Je ne saurais vous le dire.

JEAN BEAUPÈRE

— Dans votre jeune âge, avez-vous appris quelque métier?

JEANNE

— Oui, j'ai appris à coudre et à filer. Pour filer et coudre, je ne crains femme de Rouen. »

L'interrogatoire roula ensuite sur son séjour à Neufchâteau, chez la Rousse, sur ses occupations dans la maison de son père. Elle déclara qu'elle vaquait ordinairement aux soins du ménage et qu'elle n'allait guère aux champs.

JEAN BEAUPÈRE

« Chaque année confessiez-vous vos péchés?

JEANNE

— Oui, à mon curé, et, quand le curé était empêché, à un autre prêtre, avec permission dudit curé. Quelquefois aussi, deux ou trois fois, à ce que je crois, je me suis confessée à des religieux mendiants. C'était à Neufchâteau. Je communiais à la fête de Pâques.

JEAN BEAUPÈRE

— Avez-vous reçu le sacrement de l'eucharistie à d'autres fêtes qu'à Pâques?

JEANNE

— Passez outre. »

Il répugne à la jeune fille de s'étendre sur ses pratiques religieuses, sur lesquelles nous ont heureusement renseignés ses compatriotes.

Après ces préliminaires, l'interrogateur passa à la question capitale, celle des révélations, des voix.

Jeanne exposa qu'elle avait treize ans lorsque la voix se fit entendre à elle pour la première fois; qu'une clarté accompagnait toujours la voix; que celle-ci lui avait dit d'abord de se bien comporter et de fréquenter l'église. Puis elle raconta comment, sur l'ordre de sa voix, elle avait été trouver Baudricourt, pour lui demander de la faire conduire en France, et comment, après une longue attente, celui-ci se décida enfin à acquiescer à sa demande.

Mais voici que se présentait un des principaux chefs d'accusation.

JEAN BEAUPÈRE

« Quel était votre costume quand vous partîtes de Vaucouleurs?

JEANNE

— A mon départ de Vaucouleurs, j'étais en habit d'homme ; je portais une épée que m'avait donnée Robert de Baudricourt, sans autres armes, et j'avais pour société un chevalier, un écuyer et quatre serviteurs. Avec eux, je gagnai la ville de Saint-Urbain, et là je passai la nuit dans une abbaye. En route, je traversai la ville d'Auxerre et y entendis la messe dans la principale église. Alors j'avais fréquemment mes voix.

JEAN BEAUPÈRE

— Dites-nous par le conseil de qui vous prîtes l'habit d'homme. »

A cette question, elle refusa plusieurs fois de répondre. Finalement, elle déclara :

« De cela je ne charge personne. »

Cette réponse n'était point de nature à satisfaire l'interrogateur. Aussi, après avoir posé à Jeanne quelques questions sur le duc d'Orléans, il y revenait avec insistance.

JEAN BEAUPÈRE

« Encore une fois, pourquoi avez-vous pris cet habit d'homme?

JEANNE

— Il a fallu que je change mon habit de femme pour un habit d'homme. Je crois que mon conseil là-dessus m'a bien avisée. »

Puis continue le récit de son voyage jusqu'à Chinon. La scène de la reconnaissance du roi, comme elle avait été capitale pour la mission de Jeanne d'Arc, l'était aussi pour son procès.

JEAN BEAUPÈRE

« Qui vous désigna le roi?

JEANNE

— Quand j'entrai dans la chambre du roi, je le reconnus entre les autres par le conseil de ma voix, qui me le révéla, et je lui dis que je voulais aller faire la guerre aux Anglais.

JEAN BEAUPÈRE

— Quand la voix vous montra votre roi, y avait-il là quelque lumière?

JEANNE

— Passez outre.

JEAN BEAUPÈRE

— Vîtes-vous quelque ange au-dessus de votre roi?

JEANNE

— Épargnez-moi; passez outre.

JEAN BEAUPÈRE

— Répondez.

JEANNE

— Avant que mon roi me mît en œuvre, il eut de nombreuses apparitions et de belles révélations.

JEAN BEAUPÈRE

— Quelles révélations et apparitions?

JEANNE

— Je ne vous le dirai pas. Ce n'est pas encore à répondre. Envoyez au roi, et il vous le dira. La voix m'avait promis que le roi me recevrait assez tôt après ma venue. »

Elle exposa ensuite que ceux de son parti avaient bien admis que ses voix venaient de Dieu et cita comme exemple Charles de Bourbon.

A cette affirmation, l'interrogateur opposa la conduite même de Jeanne, cherchant à la mettre en contradiction avec elle-même.

JEAN BEAUPÈRE

« Entendez-vous souvent cette voix?

JEANNE

— Il n'est jour que je ne l'entende, et même j'en ai bien besoin.

JEAN BEAUPERE

— Que lui demandez-vous?

JEANNE

— Je ne lui ai jamais demandé autre récompense finale que le salut de mon âme.

JEAN BEAUPÈRE

— La voix vous a-t-elle toujours encouragée à suivre l'armée?

JEANNE

La voix me dit de rester à Saint-Denis en France. J'y voulais rester. Mais, contre ma volonté, les seigneurs m'emmenèrent. Si pourtant je n'eusse été blessée, je ne serais point partie.

JEAN BEAUPÈRE

— Où fûtes-vous blessée?

JEANNE

— C'est aux fossés de Paris que je fus blessée, y étant allée de ladite ville de Saint-Denis. Au bout de cinq jours, je me trouvai guérie.

JEAN BEAUPÈRE

— Qu'aviez-vous entrepris contre Paris?

JEANNE

— Je fis faire une escarmouche devant Paris.

JEAN BEAUPÈRE

— Était-ce fête ce jour-là?

JEANNE

— Je crois bien que c'était fête.

JEAN BEAUPÈRE

— Était-ce bien fait d'attaquer un jour de fête?

JEANNE

— Passez outre. »

Malgré la prudence et la réserve de l'accusée, ce second interrogatoire fournissait déjà pas mal de matériaux à l'accusation. Elle affirme que ses voix venaient de Dieu, et pourtant elle subit des défaites, combat un jour de

fête, ce qui semblait contradictoire. On pouvait déjà échafauder tout un réquisitoire sur ces simples aveux.

A la troisième séance, qui s'ouvrit le 24 février, le nombre des assesseurs s'était encore accru. L'évêque revint à la charge pour obtenir de Jeanne un serment sans restrictions. Il ne l'obtint pas plus que les jours précédents.

« Laissez-moi parler, dit-elle. Par ma foi, vous pourriez me demander telles choses que je ne vous dirais pas. Il se peut que sur beaucoup de choses que vous pourriez me demander je ne vous dirais pas la vérité ; sur ce qui touche mes révélations, par exemple. Vous pourriez me pousser à dire telle chose que j'ai juré de ne pas dire, et ainsi je serais parjure : ce que vous ne devriez pas vouloir. »

Et comme l'évêque insistait :

JEANNE

« Je vous le dis, prenez bien garde à ce que vous dites que vous êtes mon juge : vous prenez une grande charge et vous me chargez trop. Il me semble que c'est assez d'avoir juré deux fois en jugement.

L'ÉVÊQUE

— Vous voulez donc être condamnée ?

JEANNE

— Tout le clergé de Rouen ou de Paris ne saurait me condamner s'il ne l'a en droit. Sur ma venue, je dirai volontiers la vérité. Mais je ne dirai pas tout. L'espace de huit jours ne suffirait pas pour tout dire.

L'ÉVÊQUE

— Prenez avis des assistants si vous devez jurer ou non.

JEANNE

— Encore une fois, je dirai volontiers la vérité sur ma venue en France, et pas autrement. Il ne faut pas m'en parler davantage.

L'ÉVÊQUE

— C'est vous rendre suspecte que refuser de jurer de dire la vérité.

JEANNE

— Je ne puis m'en tenir qu'à mes déclarations précédentes. »

Malgré toutes ses instances, l'évêque ne put obtenir qu'un serment analogue aux précédents, et d'abord une solennelle affirmation de la mission divine de Jeanne.

« Je suis venue de la part de Dieu. Je n'ai rien à faire ici. Renvoyez-moi à Dieu, de qui je suis venue. »

Ce jour-là, comme la veille, ce fut maître Jean Beaupère qui fut chargé de l'interrogatoire. Tout d'abord il lui demanda depuis quand elle avait mangé, — on était en carême. Jeanne n'avait rien pris depuis la veille à midi. C'est à jeun qu'elle était obligée de subir ces pénibles interrogatoires. Puis il revint sur la question des voix.

JEAN BEAUPÈRE

« Depuis quelle heure avez-vous entendu la voix qui vient à vous ?

JEANNE

— Je l'ai entendue hier et aujourd'hui.

JEAN BEAUPÈRE

— A quelle heure, hier, l'avez-vous entendue ?

JEANNE

— Hier, je l'ai entendue trois fois, une fois le matin, une fois à l'heure de vêpres, et une troisième fois quand on sonnait l'*Ave Maria* du soir. Il m'arrive même de l'entendre plus souvent que je ne dis.

JEAN BEAUPÈRE

— Hier au matin, que faisiez-vous quand cette voix est venue à vous ?

JEANNE

— Je dormais, et la voix m'a éveillée.

JEAN BEAUPÈRE

— Vous a-t-elle éveillée en vous touchant le bras ?

JEANNE

— La voix m'a éveillée sans me toucher.

JEAN BEAUPÈRE

— Cette voix était-elle dans votre chambre ?

JEANNE

— Non, que je sache ; mais elle était dans le château.



Domrémy. — Statue de Mercié devant la maison natale de Jeanne d'Arc.
(Phot. Ad. Weick, Saint-Dié.)

JEAN BEAUPÈRE

— Lui avez-vous rendu grâce ? Avez-vous fléchi les genoux ?

JEANNE

— Je lui ai rendu grâce en me soulevant et m'asseyant sur mon lit, les mains jointes. J'avais au préalable requis son secours. Elle me dit de répondre hardiment. »

C'est ce dernier conseil que Jeanne avait surtout retenu. Aussi, se tournant vers Cauchon :

« Vous, évêque, dit-elle, vous dites que vous êtes mon juge : prenez garde à ce que vous faites ; car, en vérité, je suis envoyée de la part de Dieu, et vous vous mettez en grand danger. »

L'évêque ne releva point cette sanglante apostrophe.

L'interrogatoire continua sur les voix. Jeanne demanda un délai de quinze jours pour savoir si elle devait parler de ses révélations, affirma de nouveau avec force que ses voix venaient de la part de Dieu.

« Je le crois, dit-elle, aussi fermement que je crois la foi chrétienne et que Dieu nous a rachetés des peines de l'enfer. »

Elle ne voulut d'ailleurs pas dire si cette voix était celle d'un ange, d'un saint ou d'une sainte. Ce que lui disaient ses voix, c'était pour le roi, non pour ses juges :

« Les voix m'ont dit de dire certaines choses au roi et non à vous. Cette nuit même, la voix m'a dit beaucoup de choses pour le bien du roi que je voudrais dès maintenant être sues de lui, dussé-je ne pas boire de vin d'ici Pâques. Il en serait plus aise à dîner. »

On lui posa d'autres questions sur sa voix, si elle lui avait révélé qu'elle dût sortir de prison; si elle lui avait donné, cette nuit, des avis pour répondre; si, dans les deux derniers jours, elle avait été accompagnée de lumière; si elle avait des yeux, etc. Jeanne ne voulut rien répondre.

« Vous n'aurez pas encore cela de moi. C'est un dicton parmi les petits enfants *que quelquefois on est pendu pour avoir dit la vérité.* »

Réserve et prudence vraiment admirables, quand on songe à ce qu'il fallait de fermeté à cette jeune fille de dix-neuf ans pour résister à tant d'instances.

Il lui était arrivé, à une question précédente, de répondre :

« Sans la grâce de Dieu, je ne ferais rien. »

Le juge revint sur cette parole pour tâcher de la convaincre de péché ou d'orgueil, l'un et l'autre aveu étant aussi funestes pour elle.

« Savez-vous être en la grâce de Dieu? » lui dit-il.

Un des assesseurs osa dire que cette question était très grave et qu'on n'avait pas le droit de la poser.

« Vous auriez mieux fait de vous taire, » répliqua l'évêque.

Mais la jeune fille, par une de ces inspirations célestes qui ne lui furent pas ménagées pendant le procès, trouva cette réponse sublime, qui déroutait toutes les arguties de ses accusateurs :

« Si je n'y suis, Dieu m'y mette; et si j'y suis, Dieu m'y garde. »

Jeanne ajoute qu'elle serait la plus dolente du monde, si elle savait ne pas être en la grâce de Dieu; mais la voix ne viendrait pas à elle, pensait-elle, si elle n'était pas dans la grâce de Dieu.

On lui demanda ensuite à quel âge elle avait eu des visions pour la première fois; si les voix lui avaient dit de haïr les Bourguignons; si elle gardait les troupeaux dans son enfance. Puis l'on arriva à un point capital du procès.

JEAN BEAUPÈRE

« N'avez-vous pas de souvenir au sujet de certain arbre existant près de votre village?

JEANNE

Assez près de Domremy, il y a un certain arbre appelé l'*arbre des Dames:* d'autres l'appellent l'*arbre des Fées*. Auprès est une fontaine. J'ai ouï dire que les malades ayant la fièvre viennent à la fontaine boire de son eau pour se remettre en santé. Je l'ai vu moi-même. Mais je ne sais s'ils sont guéris ou non. J'ai ouï dire aussi que les malades, quand ils peuvent se relever, vont à cet arbre se promener. C'est un bel arbre, un hêtre, d'où vient le beau mai... J'allais quelquefois avec les autres jeunes filles m'ébattre au pied de l'arbre, et j'y faisais des guirlandes pour l'image de la sainte Vierge de Domremy. Souventes fois j'ai ouï dire par les anciens que les fées se rendaient sous cet arbre. J'ai même ouï dire par une de mes marraines, nommée Jeanne, femme du maire Aubery, qu'elle-même avait vu là les fées. J'ignore si c'est vrai ou non. Pour moi, je n'ai jamais vu de fées auprès de l'arbre.

J'ai vu des jeunes filles mettre des guirlandes aux branches de cet arbre, et moi-même j'y en ai mis avec les autres. Tantôt nous les emportions, tantôt nous les laissions. A partir du moment où je sus que je devais venir en France, je me donnai peu au jeu et aux promenades, et le moins que je pus. Je ne sais même si, depuis l'âge de raison, j'ai dansé au pied de l'arbre. Je puis bien y avoir dansé quelquefois avec les enfants ; mais j'y ai plus chanté que dansé. Il y a un bois que l'on appelle le bois chenu, que l'on voit de la porte de mon père. La distance n'est pas d'une demi-lieue. Je ne sais ni n'ai ouï dire qu'il fût hanté par les fées. Mais j'ai ouï conter par mon frère qu'on disait dans le pays : « Jeannette a pris son fait près de l'arbre des Fées. » Il n'en est rien, et je lui ai dit le contraire. Quand je vins trouver le roi, aucuns me demandaient s'il y avait dans mon pays un bois appelé le bois chenu, parce qu'il existait des prophéties disant que des environs de ce bois devait venir une jeune fille qui ferait des merveilles. Mais à cela je n'ajoutai pas foi. »

Était-il possible de dégager plus nettement le fait de ses révélations de toutes les superstitions populaires avec lesquelles on essayait de les confondre?

L'interrogatoire continua.

JEAN BEAUPÈRE

« Jeanne, voulez-vous avoir un habit de femme?

JEANNE

— Donnez-m'en un ; je le prendrai et partirai. Autrement, non. Je me contente de celui-ci, puisqu'il plaît à Dieu que je le porte. »

Le mardi 27 avait lieu le quatrième interrogatoire. Comme tous les autres, il commence par une demande de serment. De même aussi que les jours précédents, Jeanne jure de dire la vérité sur ce qui touche le procès, mais non sur tout ce qu'elle sait. Puis de nouveau Jean Beaupère est chargé de l'interrogation. Feignant de lui porter intérêt, il lui demande comment elle s'était portée le samedi précédent :

JEANNE

« Vous le voyez, du mieux que j'ai pu.

JEAN BEAUPÈRE

— Jeûnez-vous tous les jours de carême?

JEANNE

— Est-ce de votre procès?

JEAN BEAUPÈRE

— Oui.

JEANNE

— Eh bien! oui, vraiment. J'ai toujours jeûné ce carême. »

Jean Beaupère revint alors à ses visions; il lui demanda si depuis samedi elle avait entendu sa voix. Elle répondit que oui et que sa voix lui avait dit de répondre hardiment. Mais, de nouveau, elle affirma qu'elle ne pourrait répondre sur tout sans en avoir congé de ses voix.

JEANNE

« Si je répondais sans congé, peut-être n'aurais-je plus mes voix en garant. Mais, quand j'aurai congé de Dieu, je ne craindrai point de parler, vu que j'aurai un bon garant.

JEAN BEAUPÈRE

— Est-ce la voix d'un ange qui vous parlait? Est-ce la voix d'un saint ou d'une sainte? Est-ce la voix de Dieu sans intermédiaire?

JEANNE

— C'est la voix de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Leurs figures sont ornées de belles couronnes, bien richement et bien précieusement. Là-dessus, j'ai congé de Notre-Seigneur. Que si là-dessus vous faites doute, envoyez à Poitiers, où j'ai été autrefois interrogée.

JEAN BEAUPÈRE

— Comment savez-vous que ce sont ces deux saintes? Les distinguez-vous bien l'une de l'autre?

JEANNE

— Je sais bien que ce sont elles, et je les distingue bien l'une de l'autre.

JEAN BEAUPÈRE

— Comment?

JEANNE

— Par le salut qu'elles me font. »

Elle raconta ensuite qu'il y avait sept ans qu'elles se montraient à elle, qu'elles s'étaient nommées. Mais elle ne voulut pas dire si elles étaient vêtues de la même étoffe, si elles étaient du même âge, si elles parlaient à la fois ou l'une après l'autre. Ces questions lui paraissaient oiseuses ou déplacées. Elle déclara qu'elle avait aussi vu saint Michel.

JEAN BEAUPÈRE

« Laquelle des apparitions vous est venue la première?

JEANNE

— C'est saint Michel.

JEAN BEAUPÈRE

— Y a-t-il longtemps que, pour la première fois, vous avez eu la voix de saint Michel?

JEANNE

— Je ne vous nomme pas la voix de saint Michel; mais je vous parle d'un grand confort venant de lui.

JEAN BEAUPÈRE

— Quelle fut la première voix qui vint à vous quand vous aviez environ treize ans?

JEANNE

— Ce fut saint Michel. Je le vis devant mes yeux; et il n'était pas seul, mais bien accompagné d'anges du ciel.

JEAN BEAUPÈRE

— Vîtes-vous saint Michel et ces anges en corps et en réalité?

JEANNE

— Je les vis des yeux de mon corps aussi bien que je vous vois. Et quand ils s'éloignaient de moi, je pleurais et j'aurais bien voulu qu'ils m'eussent emportée avec eux.

JEAN BEAUPÈRE

— En quelle figure était saint Michel?

JEANNE

— Il n'y a pas de réponse possible; je n'ai pas encore congé de vous le dire. »

Et Jeanne s'obstina dans ce refus. Elle se défiait avec raison de ses juges, et se demandait quel usage on pourrait faire contre elle des détails qu'elle donnerait sur ses visions.

L'interrogateur passa alors à l'habit d'homme.

JEAN BEAUPÈRE

« Dieu vous a-t-il permis de prendre l'habit d'homme?

JEANNE

— Ce qui concerne l'habit est peu de chose, moins que rien. Je n'ai pas pris cet habit par le conseil d'homme au monde; je n'ai pris cet habit et n'ai rien fait que par le commandement de Dieu et des anges.

JEAN BEAUPÈRE

— Vous semble-t-il que ce commandement de prendre un habit d'homme soit licite?

JEANNE

— Tout ce que j'ai fait, c'est par le commandement de Notre-Seigneur. S'il me commandait d'en prendre un autre, je le prendrais, du moment où tel serait son commandement.

JEAN BEAUPÈRE

— N'avez-vous pas pris ce vêtement par l'ordre de Robert de Baudricourt?

JEANNE

— Non.

JEAN BEAUPÈRE

— Croyez-vous avoir bien fait en prenant l'habit d'homme?

JEANNE

— Tout ce que j'ai fait par le commandement de Notre-Seigneur, je crois l'avoir bien fait, et j'en attends bon garant et bonne aide.

JEAN BEAUPÈRE

— Mais, dans ce cas particulier, en prenant l'habit d'homme, croyez-vous avoir bien fait?

JEANNE

— Je n'ai rien fait au monde que par le commandement de Dieu. »

On passa à une autre question.

JEAN BEAUPÈRE

« Y avait-il un ange sur la tête du roi quand vous le vîtes pour la première fois?

JEANNE

— Par la bienheureuse Marie! s'il y était, je ne sais, je ne l'ai pas vu.

JEAN BEAUPÈRE

— Y avait-il une lumière?

JEANNE

— Il y avait là plus de trois cents soldats et de cinquante torches, sans compter la lumière spirituelle. Rarement j'ai des révélations sans qu'il y ait de la lumière.

JEAN BEAUPÈRE

— Comment votre roi ajouta-t-il foi à vos paroles?

JEANNE

— Parce qu'il avait de bons signes et par son clergé.

JEAN BEAUPÈRE

— Quelles révélations eut votre roi?

JEANNE

— Vous ne les aurez pas de moi, encore de cette année. Pendant trois semaines j'ai été interrogée par le clergé à Chinon et à Poitiers. Mon roi eut un signe touchant mes faits avant de vouloir y croire, et les clercs de mon parti furent de cet avis qu'il n'y avait rien que de bien dans mon fait. »



Domremy. — Chambre où naquit Jeanne d'Arc.
(Phot. Ad. Weick, Saint-Dié.)

On remarquera comment Jeanne, citée devant un tribunal ecclésiastique, rappelle qu'un tribunal ecclésiastique s'est déjà prononcé sur son cas.

On passa ensuite à l'épée de Sainte-Catherine-de-Fierbois. N'était-ce point là l'instrument de sortilège qu'on recherchait?

JEANNE

« Étant à Troyes ou à Chinon, j'envoyai quérir une épée dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, derrière l'autel. Elle y fut trouvée aussitôt toute rouillée.

JEAN BEAUPÈRE

— Comment saviez-vous que cette épée était là?

JEANNE

— Je sus qu'elle était là par mes voix. Jamais je n'avais vu l'homme qui l'alla chercher. J'écrivis aux gens d'église du lieu qu'il leur plût que j'eusse cette épée ; et ils me l'envoyèrent. Elle était sous terre, pas fort avant, et derrière l'autel, comme il me semble. Au fait, je ne sais pas au juste si elle était devant l'autel ou derrière. Je crois bien avoir écrit qu'elle était derrière. Dès qu'elle fut retrouvée, les gens d'église du lieu la frottèrent. La rouille tomba aussitôt sans efforts. Ce fut un marchand d'armes de Tours qui l'alla chercher. Les gens d'église de Fierbois me l'armèrent d'un fourreau; ceux de Tours également. Les deux fourreaux qu'ils me firent faire étaient : l'un de velours vermeil; l'autre de drap noir. J'en ai fait faire un troisième de cuir bien fort. Quand je fus prise, je ne l'avais point. Je la portai constamment depuis que je l'eus, jusqu'à mon départ de Saint-Denis, après l'assaut de Paris.

JEAN BEAUPÈRE

— Quelle bénédiction fîtes-vous, ou fîtes-vous faire sur elle?

JEANNE

— Je ne l'ai ni bénite, ni fait bénir. Je ne l'eusse su faire. Je l'aimais bien, parce qu'elle avait été trouvée dans l'église de Sainte-Catherine que j'aimais bien.

JEAN BEAUPÈRE

— N'avez-vous pas posé quelquefois votre épée sur un autel pour qu'elle fût plus fortunée?

JEANNE

— Non, que je sache.

JEAN BEAUPÈRE

— N'avez-vous jamais fait des prières pour qu'elle fût plus fortunée?

JEANNE

— Il est bon à savoir que j'eusse voulu que mon harnois fût plus fortuné.

JEAN BEAUPÈRE

— Aviez-vous votre épée quand vous fûtes prise?

JEANNE

— Non. J'en avais une qui avait été prise sur un Bourguignon.

JEAN BEAUPÈRE

— Où l'épée de Fierbois est-elle restée? En quel village?

JEANNE

— A Saint-Denis, j'ai offert une épée et des armes ; mais ce n'était pas cette épée. Je l'avais à Lagny. De Lagny à Compiègne, j'ai porté l'épée du Bourguignon que je vous ai dit, parce que c'était une bonne épée de guerre et bonne à donner de *bonnes buffes* et de *bons torchons.* »

Elle ne voulut pas s'expliquer sur ce qu'était devenue l'épée de Fierbois. On passa ensuite à son étendard.

JEAN BEAUPÈRE

« Quand vous êtes allée à Orléans, n'aviez-vous pas un étendard ou une bannière, et de quelle couleur était-elle?

JEANNE

— J'avais une bannière dont le champ était semé de lis. Le monde y était figuré et deux anges, un de chaque côté. Elle était de couleur blanche et de toile blanche, de cette toile qu'on appelle boucassin. Il y avait écrit dessus *Jhesus Maria,* comme il me semble ; et elle était frangée de soie.

JEAN BEAUPÈRE

— Ces noms *Jhesus Maria* étaient-ils écrits en haut, en bas, ou sur le côté?

JEANNE

— Sur le côté, il me semble.

JEAN BEAUPÈRE

— Qu'aimiez-vous le mieux, votre bannière ou votre épée?

JEANNE

— J'aimais beaucoup plus, voire quarante fois, ma bannière que mon épée.

JEAN BEAUPÈRE

— Qui vous fit faire cette peinture sur la bannière?

JEANNE

— Je vous ai assez dit que je n'ai rien fait que du commandement de Dieu. »

Elle ajouta qu'elle portait sa bannière quand elle chargeait l'ennemi, pour éviter de tuer personne.

« Et je n'ai jamais tué personne, » dit-elle.

La séance se termina par quelques détails sur le siège d'Orléans et les faits militaires qui ont suivi.

La cinquième audience s'ouvrit le 1er mars. Jusque-là il était bien difficile de rien prendre dans les paroles de Jeanne qui pût la faire accuser d'hérésie. Seule la question de ses visions restait intéressante pour ses juges. Aussi y reviendront-ils dans les interrogatoires suivants.

On commença, comme d'habitude, par une discussion au sujet du serment. Jeanne jura de dire toute la vérité concernant le procès.

« Je vous la dirai, dit-elle, autant que je la dirais si j'étais devant le pape de Rome! »

On était en plein schisme. L'interrogateur saisit l'occasion de savoir de quel côté elle se rangeait.

JEAN BEAUPÈRE

« Que dites-vous de notre seigneur le pape, et qui croyez-vous qui soit le vrai pape?

JEANNE

— Est-ce qu'il y en a deux?

JEAN BEAUPÈRE

— N'avez-vous pas reçu une lettre du comte d'Armagnac vous demandant auquel des trois papes il devait obéir?

JEANNE

— Le comte m'écrivit, en effet, à ce sujet. Je répondis entre autres choses que, quand je serais à Paris ou ailleurs en repos, je lui donnerais réponse. Je me disposais à monter à cheval quand je répondis ainsi au comte. »

On lui donna ensuite lecture de la lettre du comte et de la sienne.

JEAN BEAUPÈRE

« La copie qui vient de vous être lue renferme-t-elle bien exactement votre réponse ?

JEANNE

— J'estime avoir fait cette réponse en partie, non en totalité.

JEAN BEAUPÈRE

— Avez-vous déclaré savoir par le conseil du Roi des rois ce que ledit comte devait tenir pour vrai en cette matière ?

JEANNE

— Je n'en sais rien.

JEAN BEAUPÈRE

— Faisiez-vous doute à qui le comte devait obéir ?

JEANNE

— Je ne savais que mander au comte, parce qu'il me demandait de lui faire savoir à qui Dieu voulait qu'il obéît. Quant à moi, je tiens et crois que nous devons obéir à notre seigneur le pape qui est à Rome.

JEAN BEAUPÈRE

— Pourquoi avez-vous écrit que vous donneriez à un autre moment réponse sur la question, puisque vous croyez au pape qui est à Rome ?

JEANNE

— Ma réponse avait trait à autre chose qu'au fait des trois souverains pontifes.

JEAN BEAUPÈRE

— N'avez-vous pas dit que, sur le fait des souverains pontifes, vous auriez conseil ?

JEANNE

— Jamais je n'écrivis ni ne fis écrire sur le fait des trois souverains pontifes. En nom Dieu, jamais je n'écrivis ni ne fis écrire. »

Dans la simplicité de sa foi, Jeanne unissait ces deux choses : le pape

légitime et Rome. Les gallicans qui l'interrogeaient auraient bien voulu que ses voix fussent mêlées au débat qui divisait l'Église.

JEAN BEAUPÈRE

« Avez-vous l'habitude de mettre en tête de vos lettres *Jhesus Maria,* avec une croix?

JEANNE

— Sur aucunes, oui; sur d'autres, non. Quelquefois je mettais une croix en signe que celui de mon parti à qui j'écrivais ne fît pas ce que je lui écrivais. »

On lui donna alors lecture de la fameuse lettre aux Anglais.

Jeanne discuta quelques-uns des termes de la copie qu'on venait de lui lire; puis, saisie par l'accent prophétique, elle s'écria :

JEANNE

« Avant qu'il soit sept ans, les Anglais laisseront un plus grand gage qu'ils n'ont fait devant Orléans. Ils perdront tout en France.

JEAN BEAUPÈRE

— Comment savez-vous cela?

JEANNE

— Je le sais bien, par une révélation qui m'a été faite, et que cela arrivera avant sept ans. Je serais fort courroucée que cela fût tant différé. Je sais cela par révélation aussi sûrement que je vous sais là devant moi.

JEAN BEAUPÈRE

— Quand cela arrivera-t-il?

JEANNE

— Je ne sais ni le jour ni l'heure.

JEAN BEAUPÈRE

— En quelle année?

JEANNE

— Vous ne l'aurez pas encore. Pourtant je voudrais bien que ce fût avant la Saint-Jean.

JEAN BEAUPÈRE

— N'avez-vous pas dit que cela arriverait avant la Saint-Martin d'hiver?

JEANNE

— J'ai dit qu'avant la Saint-Martin d'hiver on verrait bien des choses; et il pourra bien se faire qu'on voie les Anglais jetés bas. »

On avait hâte de revenir à ses visions.

JEAN BEAUPÈRE

« Par qui savez-vous que cela doit arriver?

JEANNE

— Par sainte Catherine et sainte Marguerite.

JEAN BEAUPÈRE

— Saint Gabriel était-il avec saint Michel quand il vint à vous?

JEANNE

— Je n'en ai pas souvenir.

JEAN BEAUPÈRE

— Depuis mardi dernier, avez-vous conversé avec sainte Catherine et sainte Marguerite?

JEANNE

— Oui, mais je ne sais l'heure.

JEAN BEAUPÈRE

— Quel jour?

JEANNE

— Hier et aujourd'hui. Il n'y a pas de jour que je ne les entende.

JEAN BEAUPÈRE

— Les voyez-vous toujours dans le même habit?

JEANNE

— Je les vois toujours sous la même forme, et leurs têtes sont couronnées très richement.

JEAN BEAUPÈRE

— Comment savez-vous que ce qui vous apparaît est homme ou femme?

JEANNE

— Je le sais bien. Je les reconnais à leurs voix, et parce qu'elles me l'ont révélé. Je ne sais rien que par révélation et par ordre de Dieu.

JEAN BEAUPÈRE

— Quelle figure voyez-vous?

JEANNE

— La face. »

Alors l'interrogateur se lance dans une foule de questions concernant les apparitions : si elles ont les cheveux longs, si elles ont des bras, comment elles font pour parler.

JEANNE

« Cette voix est belle et douce et humble, et elle parle français.

JEAN BEAUPÈRE

— Sainte Marguerite ne parle donc pas anglais?

JEANNE

— Comment parlerait-elle anglais, puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais? »

On lui demanda si ces saintes avaient des anneaux, si elle-même en avait.

JEANNE

« Vous, évêque, vous en avez un à moi. Rendez-le-moi. »

On espérait constater, à propos de ces anneaux, quelque pratique de magie. Mais Jeanne déclara qu'elle n'avait jamais guéri personne avec ces anneaux. Puis, revenant aux visions, on s'enquit si elles parlaient auprès de la fontaine, auprès de l'arbre des Fées, toujours dans le but de confondre ses visions avec les superstitions populaires. On lui demanda quelles promesses ses saintes lui avaient faites.

JEANNE

— Cela n'est aucunement de votre procès. Sur certaines choses, elles m'ont dit que mon roi sera rétabli en son royaume, le veuillent ou non ses adversaires. Elles m'ont aussi promis de me conduire en paradis, et je les en ai bien requises.

JEAN BEAUPÈRE

— N'avez-vous pas une autre promesse?

JEANNE

— Oui. Mais je ne la dirai pas. Elle ne touche pas au procès. Avant trois mois, je vous la dirai.

JEAN BEAUPÈRE

— Vos voix vous ont-elles dit qu'avant trois mois vous seriez délivrée de prison?

JEANNE

— Cela n'est pas de votre procès. Au fait, je ne sais pas quand je serai délivrée. Ceux qui voudront m'ôter de ce monde pourront bien s'en aller avant moi.

JEAN BEAUPÈRE

— Votre conseil vous a-t-il dit que vous seriez délivrée de la prison où vous êtes présentement?

JEANNE

— Reparlez-moi dans trois mois, et je vous répondrai. »

On ne put pas lui en faire dire davantage. Mais elle déclara à nouveau qu'elle était sûre que son roi gagnerait le royaume de France :

« Je le sais aussi bien, dit-elle, que je sais que vous êtes là devant moi, siégeant au tribunal. Je serais morte, n'était cette révélation qui me conforte chaque jour. »

Brusquement on passa à un tout autre sujet. Dans le but de la convaincre de sorcellerie, on lui demanda ce qu'elle avait fait de sa mandragore, plante qui au moyen âge passait pour avoir des propriétés magiques.

Elle répondit qu'elle n'en avait jamais eu, ni même vu. Puis on revint à ses apparitions.

JEAN BEAUPÈRE

« En quelle figure était saint Michel quand il vous est apparu?

JEANNE

— Je ne lui ai pas vu de couronne, et de ses vêtements je ne sais rien.

JEAN BEAUPÈRE

— Était-il nu?

JEANNE

— Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir?

JEAN BEAUPÈRE

— Avait-il des cheveux?

JEANNE

— Pourquoi lui auraient-ils été coupés?

JEAN BEAUPÈRE

— Tenait-il une balance?

JEANNE

— Je n'en sais rien. »

Une chose qui préoccupait beaucoup les juges, c'était de savoir le signe qu'elle avait donné au roi pour faire accepter sa mission. Mais on eut beau la presser à ce sujet, elle répéta plusieurs fois qu'elle avait promis de tenir le secret et qu'elle n'en dirait rien; qu'elle ne pouvait le dire sans parjure. Puis, sans doute pour échapper à ses juges et les dérouter, elle entama un récit symbolique qu'elle devait compléter dans l'interrogatoire suivant.

JEAN BEAUPÈRE

« Votre roi avait-il une couronne à Reims?

JEANNE

— Mon roi, je pense, a pris avec plaisir la couronne qu'il a trouvée à Reims. Mais une bien riche couronne lui fut apportée dans la suite. Il ne l'a point attendue, pour hâter son fait à la requête de ceux de la ville de Reims,

afin d'éviter la charge des hommes de guerre. S'il l'avait attendue, il aurait eu une couronne mille fois plus riche.

JEAN BEAUPÈRE

— Avez-vous vu cette couronne plus riche?

JEANNE

— Je ne puis vous le dire sans encourir parjure. Si je ne l'ai pas vue, j'ai ouï dire à quel point elle est riche et magnifique. »

Tout cela restait encore bien mystérieux.

On renvoya l'interrogatoire au surlendemain.

La séance qui se tint le samedi 3 mars, la dernière qui fût publique, se fit remarquer plus que toutes les autres par le décousu et l'incohérence des interrogations qui furent posées à la malheureuse jeune fille. « On avait hâte d'en finir, dit M. Wallon, et l'on voulait, avant de clore les débats, obtenir de Jeanne quelques paroles qui donnassent plus d'apparence aux accusations dont elle était l'objet. »

On lui demanda le serment pur et simple, mais elle maintint les réserves qu'elle avait faites jusque-là.

JEAN BEAUPÈRE

« Vous avez dit que saint Michel avait des ailes, — le procès-verbal ne mentionne aucune réponse où Jeanne dise que saint Michel ait des ailes, — et vous n'avez point parlé des corps et des membres de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Qu'en voulez-vous dire?

JEANNE

— Je vous ai dit ce que je sais et je ne vous répondrai pas autre chose.

JEAN BEAUPÈRE

— Avez-vous bien vu saint Michel et les saintes ?

JEANNE

— J'ai vu saint Michel et les saintes aussi bien que je sais qu'ils sont saints et saintes dans le paradis.

JEAN BEAUPÈRE

— En avez-vous vu autre chose que la face?

JEANNE.

— Je vous ai dit tout ce que j'en sais ; mais plutôt que de vous dire tout ce que je sais, j'aimerais mieux que vous me fissiez couper le cou. »

Après d'autres questions sur le corps de ses visions, on revint sur sa délivrance.

« Mes voix m'ont dit, affirme-t-elle, que je serais délivrée, mais je ne sais ni le jour ni l'heure, et que je fasse hardiment gai visage. »

Avec l'affaire de l'habit on comptait compromettre non seulement Jeanne, mais le roi de France et son clergé, qui l'avaient autorisée à le porter, et les voix elles-mêmes, qui le lui avaient conseillé. Mais l'accusée se montra extrêmement réservée dans ses réponses. On alla jusqu'à lui demander si elle aurait péché en prenant l'habit de femme.

JEANNE

« J'ai mieux fait d'obéir et de servir mon souverain seigneur.

JEAN BEAUPÈRE

— Mais quand Dieu vous a révélé de changer votre habit en habit d'homme, fut-ce par la voix de saint Michel, ou par la voix de sainte Catherine ou de sainte Marguerite?

JEANNE

— Vous n'en aurez maintenant autre chose. »

On en vint alors à son étendard et aux panonceaux de ses gens, et l'on chercha à la découvrir coupable de quelque pratique de magie ou de sorcellerie.

JEAN BEAUPÈRE

« Quand votre roi vous mit en œuvre et que vous fîtes faire votre étendard, les autres gens de guerre ne firent-ils pas faire des panonceaux à la manière du vôtre?

JEANNE

— Il est bon à savoir que les seigneurs maintenaient leurs armes. »

Elle ajoute d'ailleurs que ses compagnons d'armes faisaient faire leurs panonceaux à leur plaisir.



Domremy. — Église et maison natale de Jeanne d'Arc.
(Phot. Ad. Weick, Saint-Dié.)

JEAN BEAUPÈRE

— N'avez-vous pas dit quelquefois que les panonceaux faits à la ressemblance du vôtre étaient heureux ?

JEANNE

— Je disais bien quelquefois à mes gens : « Entrez hardiment parmi les Anglais ! » et j'y entrais moi-même.

JEAN BEAUPÈRE

— Ne mettiez-vous pas ou ne faisiez-vous pas mettre de l'eau bénite sur les panonceaux quand ils étaient pris nouveaux ?

JEANNE

— Je n'en sais rien. Si cela a été fait, ce n'est pas par mon commandement.

JEAN BEAUPÈRE

— N'y avez-vous pas vu jeter de l'eau bénite?

JEANNE

— Cela n'est pas de votre procès; et si je l'ai vu faire, je ne suis pas avisée maintenant d'en répondre. »

On l'interroge ensuite sur frère Richard, le cordelier de Troyes, qui s'était attaché à elle.

JEAN BEAUPÈRE

« Quel visage vous fit frère Richard?

JEANNE

— Ceux de Troyes, comme je pense, l'envoyèrent vers moi, disant qu'ils doutaient que cette Jeanne ne fût pas chose venant de par Dieu. Et quand il vint vers moi, frère Richard, en approchant, faisait le signe de croix et jetait de l'eau bénite. Et moi je lui dis : « Approchez hardiment; je ne m'envolerai pas. »

Ses juges feignaient de croire qu'elle avait voulu se faire adorer.

JEAN BEAUPÈRE

« N'avez-vous point vu ou fait faire aucunes images et peintures de vous et à votre ressemblance?

JEANNE

— J'ai vu à Arras une peinture entre les mains d'un Écossais. Il y avait la ressemblance de moi tout armée, présentant une lettre à mon roi, le genou en terre.

JEAN BEAUPÈRE

— Ne savez-vous point que ceux de votre parti aient fait dire services, messes et oraisons en votre honneur?

JEANNE

— Je n'en sais rien. S'ils ont fait quelque service, ils ne l'ont pas fait

par mon commandement. Cependant, s'ils ont prié pour moi, m'est avis que ce n'est point mal faire.

JEAN BEAUPÈRE

— Ceux de votre parti croient-ils fermement que vous soyez envoyée par Dieu ?

JEANNE

— Je ne sais s'ils le croient, et je m'en attends à leur sentiment; mais s'ils ne le croient, je n'en suis pas moins envoyée par Dieu.

JEAN BEAUPÈRE

— Vous pensez donc qu'ils ont bonne créance en croyant que vous êtes envoyée de Dieu ?

JEANNE

— S'ils croient que je suis envoyée de Dieu, ils n'en sont point abusés.

JEAN BEAUPÈRE

— Ne connaissiez-vous point les sentiments de ceux de votre parti quand ils vous baisaient les pieds, les mains et les vêtements ?

JEANNE

— Beaucoup me voyaient volontiers. Cependant ils me baisaient les mains le moins que je pouvais. Mais venaient les pauvres gens volontiers à moi pour ce que je ne leur faisais point de déplaisir et plutôt les supportais à mon pouvoir.

JEAN BEAUPÈRE

— Quelle révérence ceux de Troyes vous firent-ils à l'entrée de la ville ?

JEANNE

— Ils ne m'en firent point. »

On lui demande ensuite si elle a levé des enfants des fonts baptismaux, quels noms elle leur donnait, si les femmes de Reims faisaient toucher leurs anneaux au sien. Un enfant mort sans baptême était revenu à la vie le temps qu'on le baptisât, et Jeanne avait prié pour cet enfant. On voulut savoir si elle ne s'en attribuait pas la résurrection.

JEAN BEAUPÈRE

« Quel âge avait l'enfant que vous avez ressuscité à Lagny?

JEANNE

C'était un enfant de trois jours. Il fut apporté devant l'image de Notre-Dame de Lagny ; on me dit que les jeunes filles de la ville étaient devant cette image et que j'y voulusse bien aller prier Dieu et la sainte Vierge de rendre la vie à l'enfant. J'y allai et priai avec les autres ; finalement la vie apparut en cet enfant. Il bâilla trois fois et puis fut baptisé; aussitôt il mourut, et on l'enterra en terre sainte. Or il y avait trois jours, comme on disait, que la vie n'était apparue en l'enfant; et il était noir comme ma cotte. Mais quand il bâilla, la couleur commença à lui revenir. Et moi j'étais avec les jeunes filles à genoux et en prières devant Notre-Dame. »

Elle avait été en relations avec Catherine de la Rochelle, qui prétendait avoir des visions. Jeanne, interrogée à ce sujet, exposa comment elle avait constaté la vanité de ses dires :

« Retournez près de votre mari, lui avait-elle dit, faire votre ménage et nourrir vos enfants. »

On arriva enfin au saut de Beaurevoir.

JEAN BEAUPÈRE

« Pourquoi avez-vous sauté du haut de la tour?

JEANNE

— Quand je sus que les Anglais venaient pour m'avoir, je fus fort courroucée. Vrai est que mes voix me défendirent souvent de sauter. Finalement, par crainte des Anglais, je sautai et me recommandai à Dieu et à Notre-Dame, et fus blessée. Après le saut, la voix de sainte Catherine me dit : « Fais bon visage : ceux de Compiègne auront secours. »

JEAN BEAUPÈRE

— Que dîtes-vous quand vous eûtes sauté?

JEANNE

— Aucuns disaient : « Elle est morte! » Puis, sitôt qu'il apparut aux Bourguignons que j'étais en vie, ils me dirent : « Vous avez sauté! »

JEAN BEAUPÈRE

— Pour lors, ne dites-vous pas que vous aimeriez mieux mourir que d'être en la main des Anglais?

JEANNE

— Oui, je dis que j'aimerais mieux rendre mon âme à Dieu que d'être en la main des Anglais.

JEAN BEAUPÈRE

— Vous fûtes courroucée et blasphémâtes le nom de Dieu.

JEANNE

— Oncques ne maugréai ni saint ni sainte, et n'ai point coutume de jurer. »

Ce sixième interrogatoire est le dernier interrogatoire public. Cauchon décida de choisir quelques membres de la nombreuse assistance qui avait jusqu'alors été présente au procès, afin d'interroger Jeanne sur les points qui sembleraient imparfaitement élucidés. On devait d'abord examiner soigneusement les réponses fournies par l'accusée et recueillies par écrit. L'évêque invitait les assistants à réfléchir sur ce qu'ils avaient entendu et à lui communiquer leurs sentiments.

« L'intention de cette mesure, dit M. Petit de Julleville, est évidente : Cauchon trouvait que Jeanne se défendait trop bien; cette solennité du lieu, ce grand nombre de docteurs, loin de l'intimider et de la déconcerter, semblaient lui donner courage et présence d'esprit. Son âge, sa faiblesse et son isolement inspiraient de la pitié à quelques-uns de ses juges : cette pitié pouvait devenir contagieuse. Devant un petit nombre de juges bien choisis, on pourrait, sans trop violer la légalité, arranger les choses, afin de les amener où on voulait aboutir. Quand l'accusation serait habilement mise au point, il serait toujours aisé d'emporter une grande majorité pour

la condamnation parmi ces hommes faibles, ou intimidés, ou prévenus, ou achetés. »

On passa les six jours suivants à extraire des réponses de Jeanne ce qui pouvait fournir matière à une interrogation nouvelle. Le 10, on se rendit à la prison pour interroger Jeanne. Il y eut neuf interrogatoires dans la prison. A partir du 11, Cauchon s'adjoignit Jean Lemaître, qui avait enfin reçu du grand inquisiteur les pouvoirs demandés. Le 13, il siégeait à côté de l'évêque de Beauvais; comme officiers, il prenait les mêmes personnages que le premier juge : d'Estivet pour promoteur, et Massieu pour huissier. Le 14, il adjoignait comme greffier, à Manchon et à Boisguillaume, Jean Taquel.

Les interrogatoires de la prison ne sont guère qu'une répétition des interrogatoires publics. Ce sont toujours les mêmes questions qui sont posées avec les mêmes préoccupations : prouver que les révélations de Jeanne sont diaboliques et qu'elle s'est livrée à des pratiques de sorcellerie.

Le premier interrogatoire roula en grande partie sur le signe qu'elle avait donné au roi. Déjà elle avait amorcé un récit symbolique où se mêlaient l'entrevue de Chinon et le sacre de Reims, récit capable de dérouter ses juges. Elle le continua et le développa, encourageant ses juges à pousser plus loin, dans l'espoir d'avoir la lumière complète sur un point sur lequel elle avait d'abord refusé tout éclaircissement.

Elle raconta que c'était un ange qui avait apporté le signe au roi; qu'après son départ plus de trois cents personnes l'avaient vu; qu'elle avait fait révérence à l'ange et avait ôté son chaperon.

Le lendemain on revenait sur la même question.

JEAN DE LA FONTAINE

« L'ange qui apporta à votre roi le signe ci-devant mentionné ne parla-t-il point?

JEANNE

— Il parla. Il dit à mon roi qu'on me mît en besogne et que le pays serait tôt allégé.

JEAN DE LA FONTAINE

— L'ange qui apporta le signe au roi est-il le même ange qui vous était premièrement apparu?

JEANNE

— Il est toujours tout un et le même et jamais ne m'a failli.

JEAN DE LA FONTAINE

— Ne vous a-t-il pas failli aux biens de la fortune, puisque vous avez été prise?

JEANNE

— Du moment où cela a plu à Dieu, je crois que c'est pour le mieux que j'aie été prise. »

Au quatrième interrogatoire, on revenait sur le signe.

JEAN DE LA FONTAINE

— Quel est le signe que vous donnâtes au roi?

JEANNE

— Seriez-vous contents que je me parjurasse?

JEAN DE LA FONTAINE

— Avez-vous juré et promis à sainte Catherine de ne pas dire ce signe?

JEANNE

— J'ai juré et promis de ne pas dire ce signe, et cela de moi-même, parce qu'on me chargeait trop de le dire; ce que voyant, je me dis que je n'en parlerais plus à homme quelconque. »

Alors, poussée par les interrogations de ses juges, elle se lança dans un récit détaillé. L'ange avait apporté une couronne de fin or qui fut donnée à l'archevêque de Reims, lequel la remit au roi. C'était après Pâques. Il entra par la porte de la chambre et s'en retourna par où il était venu. Jeanne l'accompagnait, et elle dit au roi :

« Sire, voici votre signe. Prenez-le. »

Tous ceux qui étaient là avec le roi virent l'ange.

Toute cette allégorie, qui manque de cohésion, où parfois c'est elle-même qui est désignée par l'ange, est plutôt regrettable, et mieux aurait valu que Jeanne se fût renfermée dans son premier mutisme. Mais ces interrogatoires de la prison nous ont valu de précieuses explications sur ses visions et des réponses admirables.

JEAN DE LA FONTAINE

« De toutes ces visions que vous dites avoir, n'aviez-vous point parlé à votre curé ou à un autre homme d'église?

JEANNE

— Non. J'en parlai seulement à Robert de Baudricourt et à mon roi. Mes voix ne m'obligèrent pas d'en faire mystère. Mais je répugnais fort à les révéler, dans la crainte que les Bourguignons ne missent obstacle à mon voyage, et aussi, en particulier, je craignais fort mon père, qu'il ne m'empêchât de me mettre en chemin.

JEAN DE LA FONTAINE

— Croyiez-vous bien faire en partant sans le congé de votre père et de votre mère, quand c'est le devoir d'honorer père et mère?

JEANNE

— J'ai bien obéi à mon père et à ma mère pour toutes autres choses, hors pour ce départ. Mais depuis je leur en ai écrit, et ils m'ont pardonné.

JEAN DE LA FONTAINE

— Quand vous avez quitté votre père et votre mère, ne croyiez-vous point pécher?

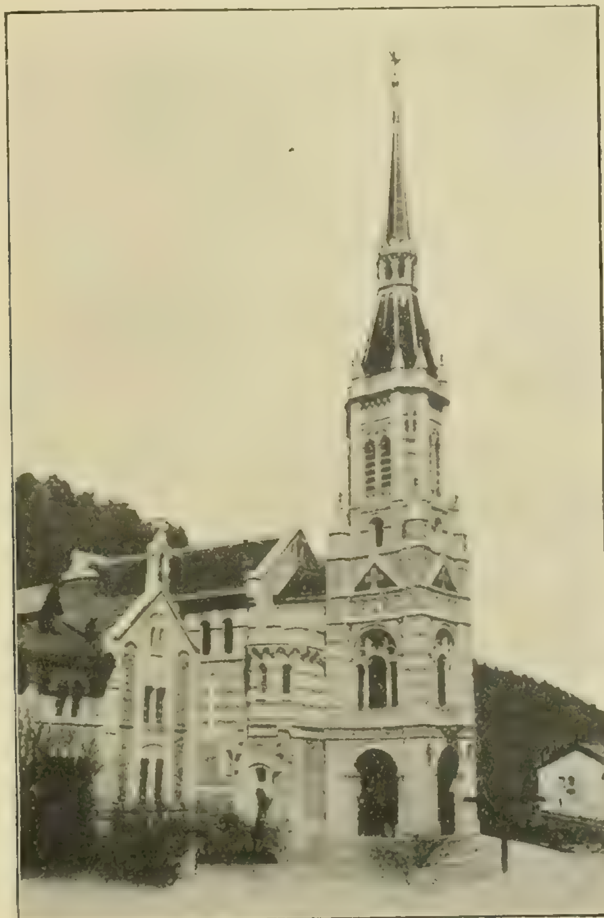
JEANNE

— Puisque Dieu commandait, il fallait le faire. Puisque Dieu le commandait, même si j'eusse eu cent pères et cent mères et que j'eusse été fille de roi, encore serais-je partie. »

On lui demande si ses voix ne l'ont point appelée *fille de Dieu, fille de l'Église, fille au grand cœur.*

JEANNE

« Avant la levée du siège d'Orléans, et depuis, tous les jours, quand elles m'ont parlé, elles m'ont souvent appelée *Jeanne la pucelle, fille de Dieu.*



Domremy. — La basilique.

(Phot. Ad. Weick, Saint-Dié.)

JEAN DE LA FONTAINE

— Puisque vous vous dites fille de Dieu, pourquoi ne dites-vous pas volontiers *Notre Père?*

JEANNE

— Volontiers le dirai-je. Autrefois, quand j'ai refusé de le dire, c'était dans l'intention que Mgr de Beauvais m'ouït en confession. »

On revient sur l'habit d'homme.

JEAN DE LA FONTAINE

« En prenant l'habit d'homme, pensiez-vous mal faire?

JEANNE

— Non. Et encore à présent, si j'étais près de ceux de mon parti en cet habit d'homme, il me semble que ce serait un des grands biens de France de faire comme je faisais avant ma prise. »

Dans un des interrogatoires publics, elle avait solennellement déclaré à Cauchon qu'il prît garde de la mal juger, car il se mettrait en grand danger. On lui demanda quel était ce danger.

JEANNE

« Sainte Catherine m'a dit que j'aurais secours. Je ne sais si le secours consistera à être délivrée de la prison, ou si, quand je serai au jugement, il y surviendra quelque trouble par le moyen duquel je puisse être délivrée. Je pense que ce sera l'un ou l'autre. Ce que mes voix me disent le plus, c'est que je serai délivrée par grande victoire. Elles ajoutent : « Prends tout en gré; n'aie souci de ton martyre. Tu en viendras enfin en royaume du paradis. » Par mon martyre, j'entends la peine et adversité que je souffre en la prison. Je ne sais si je souffrirai peines plus grandes, mais m'en attends à Notre-Seigneur.

JEAN DE LA FONTAINE

— Depuis que vos voix vous ont dit que vous iriez à la fin au royaume du paradis, vous tenez-vous assurée d'être sauvée et de n'être point damnée en enfer?

JEANNE

— Je crois fermement ce que mes voix m'ont dit, à savoir que je serai sauvée, aussi fermement que si j'y étais déjà.

JEAN DE LA FONTAINE

— Cette réponse est de grand poids.

JEANNE

— Aussi je la tiens pour un grand trésor.

JEAN DE LA FONTAINE

— Après cette révélation, croyez-vous que vous ne puissiez plus pécher mortellement?

JEANNE

— Je n'en sais rien; mais du tout je m'en attends à Notre-Seigneur. »

Cette question était de trop grande importance, et les juges voyaient dans les réponses de Jeanne une trop bonne arme contre elle pour ne pas insister davantage. En affirmant si fermement la certitude de son salut, ne péchait-elle pas par présomption? Aussi le lendemain revient-on sur le même sujet dès le commencement de l'interrogatoire.

JEAN DE LA FONTAINE

« Maintenez-vous votre réponse sur la certitude que vous avez d'être sauvée? »

Répondait-elle oui, elle était coupable. Mais elle sut esquiver le piège.

JEANNE

« J'ai entendu répondre que je serais sauvée, pourvu que je tienne la promesse et le serment que j'ai faits à Dieu de bien garder ma virginité de corps et d'âme.

JEAN DE LA FONTAINE

— Pensez-vous qu'il soit besoin de vous confesser, puisque vous avez révélation de vos voix que vous serez sauvée?

JEANNE

— Je ne sais pas avoir péché mortellement. Si j'étais en péché mortel, je pense que sainte Catherine et sainte Marguerite me délaisseraient aussitôt. Au surplus, je crois qu'on ne peut trop nettoyer sa conscience. »

On cherchait à l'embarrasser et à la prendre de toutes les façons.

JEAN DE LA FONTAINE

« Savez-vous si sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent les Anglais?

JEANNE

— Elles aiment ce que Dieu aime et haïssent ce que Dieu hait.

JEAN DE LA FONTAINE

— Dieu hait-il les Anglais?

JEANNE

— De l'amour ou de la haine que Dieu a pour les Anglais, ou de ce qu'il fera quant à leurs âmes, je n'en sais rien. Mais je sais bien qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y resteront et mourront, et que Dieu enverra victoire aux Français contre les Anglais.

JEAN DE LA FONTAINE

— Dieu n'était-il pas pour les Anglais quand ils étaient en prospérité en France?

JEANNE

— Je ne sais si Dieu haïssait les Français; mais je crois qu'il voulait permettre qu'ils fussent punis pour leurs péchés. »

A propos de son étendard, on essaye de nouveau de la reconnaître coupable de sorcellerie.

JEAN DE LA FONTAINE

« Demandâtes-vous alors aux deux saintes si, en vertu de cet étendard, vous gagneriez toutes les batailles où vous bouteriez et auriez victoire?

JEANNE

— Elles me dirent : « Prends-le hardiment, et Dieu t'aidera. »

JEAN DE LA FONTAINE

— Aidiez-vous plus à l'étendard, ou l'étendard à vous?

JEANNE

— De la victoire de l'étendard ou de Jeanne, c'était tout à Notre-Seigneur.

JEAN DE LA FONTAINE

— Mais l'espérance d'avoir victoire était-elle fondée en votre étendard ou en vous?

JEANNE

— En Notre-Seigneur, et non ailleurs.

JEAN DE LA FONTAINE

— Si un autre eût porté cet étendard, aurait-il eu aussi bonne fortune que vous?

JEANNE

— Je n'en sais rien. Je m'en rapporte à Notre-Seigneur.

JEAN DE LA FONTAINE

— Si un des gens de votre parti vous eût laissé son étendard, l'auriez-vous porté? Auriez-vous eu en lui aussi bonne espérance qu'en votre propre étendard qui vous était disposé de par Dieu? J'imagine, par exemple, qu'on vous eût donné à porter l'étendard du roi?

JEANNE

— Je portais plus volontiers l'étendard qui m'avait été ordonné de par Dieu.

JEAN DE LA FONTAINE

— Ne fit-on pas flotter votre étendard autour de la tête de votre roi pendant son sacre à Reims?

JEANNE

— Non, que je sache.

JEAN DE LA FONTAINE

— Pourquoi votre étendard fut-il plus porté en l'église de Reims, au sacre du roi, que les étendards des autres capitaines?

JEANNE

— Il avait été à la peine; c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. »

Le point capital de tous ces interrogatoires secrets de la prison, c'est peut-être ce qui concerne la soumission à l'Église. Les juges eurent beau

jeu avec cette pauvre fille ignorante pour l'embarrasser de leurs arguties. Le septième interrogatoire commença par une exhortation de l'évêque de Beauvais à se soumettre à l'Église.

JEANNE

« Que mes réponses soient vues et examinées par des clercs; et ensuite, qu'on me dise s'il y a quelque chose contre la foi chrétienne. Je saurai bien dire ce qu'il en sera; et puis, je dirai ce que j'en aurai trouvé par mon conseil. Toutefois, s'il y a quelque mal contre la foi chrétienne que Dieu commande, je ne le voudrais soutenir et serais bien courroucée d'aller à l'encontre.

L'ÉVÊQUE

— Il y a à distinguer l'Église triomphante et l'Église militante. L'une n'est pas l'autre. Nous vous requérons, pour le présent, de vous soumettre à la détermination de l'Église pour tout ce que vous avez fait et dit, bien ou mal.

JEANNE

— Je ne vous en répondrai autre chose pour le moment. »

La réponse était prudente. Jeanne, surprise par ces questions auxquelles elle ne comprenait pas grand'chose, attendait sans doute conseil de ses voix.

Mais ses juges revinrent sur ce sujet avec insistance. Le 17 mars, on lui demande si elle veut se soumettre entièrement à la détermination de l'Église.

JEANNE

« J'aime l'Église et voudrais la soutenir pour notre foi chrétienne, et ce n'est pas moi qu'on devrait empêcher d'aller à l'église ou d'entendre la messe. Quant aux bonnes œuvres que j'ai faites et à ma venue, il faut que je m'en rapporte au Roi du ciel, qui m'a envoyée à Charles, fils de Charles, roi de France.

JEAN DE LA FONTAINE

— Dites-nous donc si vous vous en rapporterez de vos dits et faits à la détermination de l'Église.

JEANNE

— Je m'en rapporte à Dieu, qui m'a envoyée, à Notre-Dame et à tous les saints et saintes du paradis. Il me semble que c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Église et que, sur cela, il ne doit pas être fait de difficulté. Pourquoi en faites-vous? »

Elle n'a évidemment pas saisi la distinction qu'on lui a exposée la veille.

JEAN DE LA FONTAINE

« Il y a l'Église triomphante, où sont Dieu, les saints, les anges et les âmes sauvées. Il y a aussi l'Église militante, où sont le pape, vicaire de Dieu sur terre, les cardinaux, les prélats de l'Église, le clergé et tous les bons chrétiens et catholiques : laquelle Église, bien assemblée, ne peut errer et est régie par le Saint-Esprit. Or donc, nous vous demandons si vous voulez vous en rapporter à l'Église militante, à savoir à celle qui est sur terre et qui vient de vous être ainsi définie?

JEANNE

— Je suis venue au roi de France de la part de Dieu, de la part de la sainte Vierge Marie et de tous les saints et saintes du paradis, et de l'Église victorieuse de là-haut et par leur commandement; et à cette Église-là je soumets tous mes bons faits et tout ce que j'ai fait ou ferai. Quant à la réponse que vous me demandez, si je me soumettrai à l'Église militante, je n'en répondrai maintenant autre chose. »

L'Église militante à ses yeux, c'était pour le moment Cauchon et ses assesseurs. Pouvait-elle déclarer qu'elle se soumettait à des juges qui l'avaient condamnée d'avance?

Comme on lui demandait si elle répondrait plus pleinement au pape qu'à l'évêque de Beauvais :

« Menez-moi devant notre saint-père le pape, dit-elle, et puis je répondrai devant lui tout ce que je devrai répondre. »

On insista beaucoup aussi sur l'habit d'homme. On chercha à la prendre par ce qu'elle avait de plus sensible, son désir d'entendre la messe.

JEAN DE LA FONTAINE

« Puisque vous avez demandé à entendre la messe, ne vous semble-t-il pas qu'il serait plus honnête de porter l'habit de femme? Voyons. Qu'aimeriez-vous mieux : prendre l'habit de femme et entendre la messe, ou rester en habit d'homme et ne pas entendre la messe?

JEANNE

— Faites-moi certaine d'ouïr la messe si je suis en habit de femme, et sur ce je vous répondrai.

JEAN DE LA FONTAINE

— Eh bien, je vous certifie que vous ouïrez la messe si vous êtes en habit de femme.

JEANNE

— Et qu'avez-vous à dire, si j'ai promis à notre roi et juré de ne pas quitter cet habit? Pourtant je vous réponds : Faites-moi faire une robe longue jusques à terre, sans queue, et me la donnez pour aller à la messe. Après mon retour, je reprendrai l'habit que j'ai.

JEAN DE LA FONTAINE

— Encore une fois, voulez-vous prendre l'habit de femme pour aller entendre la messe?

JEANNE

— J'aurai conseil là-dessus, et puis vous répondrai. Toutefois je vous requiers, en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame, que je puisse ouïr la messe en cette bonne ville.

JEAN DE LA FONTAINE

— Pour cela, prenez l'habit de femme, simplement et absolument.

JEANNE

— Donnez-moi habit comme à une fille de bourgeois, à savoir une houppelande longue; et moi je le prendrai pour aller ouïr la messe. Mais le

plus instamment que je puis, je vous requiers de me permettre d'ouïr la messe avec l'habit que je porte sans le changer. »

A l'interrogatoire suivant, on revenait sur le même sujet.



Domremy. — Groupe de la basilique.

JEAN DE LA FONTAINE

« Que dites-vous au sujet de l'habit de femme qui vous est offert pour que vous puissiez allez ouïr la messe?

JEANNE

— Quant à l'habit de femme, je ne le prendrai pas encore, jusqu'à ce qu'il plaira à Dieu. Si ainsi est qu'il me faille être amenée jusqu'en juge-

ment et y être dévêtue, je m'en rapporte aux seigneurs de l'Église pour qu'ils me fassent la grâce d'avoir une chemise de femme et un couvre-chef en ma tête. J'aime mieux mourir que de révoquer ce que Notre-Seigneur m'a fait faire. Mais je crois fermement que Notre-Seigneur ne laissera point arriver que je sois mise si bas sans que j'aie bientôt secours et par miracle.

JEAN DE LA FONTAINE

— Vous dites que vous portez l'habit d'homme pour le commandement de Dieu ; pourquoi donc demandez-vous une chemise de femme en article de mort ?

JEANNE

— Il me suffit qu'elle soit longue. »

Cette simple réponse aurait dû suffire à ses juges ; elle contenait toute la raison de Jeanne d'agir comme elle le faisait. Mais ils ne voulaient pas comprendre. A de nouvelles instances, Jeanne répondit que, pour chose au monde, elle ne ferait pas le serment de ne pas s'armer et de ne pas porter l'habit d'homme, voulant faire le plaisir de Notre-Seigneur.

Le neuvième interrogatoire de la prison avait lieu le samedi 17 mars. Le lendemain, dimanche 18, au matin, l'évêque réunissait le vice-inquisiteur, l'abbé de Fécamp, le prieur de Longueville, Jean de La Fontaine, Raoul Roussel, Nicolas de Venderès et Nicolas Coppequesne, leur lisait quelques assertions extraites des réponses de Jeanne, et, sur leur avis, les convoquait pour le jeudi suivant, afin que, ce jour-là, on discutât sur la marche à suivre. En attendant, on rédigerait le réquisitoire.

Le jeudi, outre ceux qui assistaient à la réunion du dimanche, se trouvaient : Jean de Châtillon, Emengard, Houdenc, Jean de Nibat, Lefèvre, Guesdon, Haiton, Loiseleur, Isambard de la Pierre, Maurice du Quesney. On fut d'avis que les réponses de Jeanne seraient rangées sous un certain nombre d'articles, qui seraient communiqués à chacun des docteurs, pour rendre plus faciles leurs délibérations. Le samedi, on faisait à Jeanne lecture du procès-verbal.

« Qu'on lise, sans s'arrêter, les questions et les réponses, dit-elle, et ce qui sera lu, si je n'y contredis point, je le tiens pour vrai et confessé. »

A l'article où il est question qu'elle prenne un habit de femme, elle remarqua :

« Donnez-moi une robe de femme pour aller chez ma mère, et je la prendrai. Je la prendrai pour être hors de vos prisons; et quand je serai hors de vos prisons, je prendrai conseil sur ce que je devrais faire. »

A la fin de la lecture, elle déclara qu'elle croyait bien avoir parlé comme il était écrit dans le registre et comme il avait été lu.

Le 25 mars, dimanche des Rameaux, l'évêque lui proposa d'assister à la messe et de communier, pourvu qu'elle consentît à prendre un habit de femme. Mais toutes les instances furent sans résultat.

« Il n'est pas en moi de le faire, disait-elle; autrement, ce serait bientôt fait. »

Ils savaient pourtant bien la raison pour laquelle elle tenait, comme elle le dit à Cauchon lui-même, à avoir « des chausses fortement attachées ». N'avait-elle pas à craindre les pires injures de ses gardiens ?

Tout ce qui s'était fait jusqu'alors n'était, pour ainsi dire, que la préparation du procès. C'est maintenant que va commencer le véritable procès. Le lundi 26 mars, après lecture faite en présence d'une assemblée de docteurs, on approuva ce que le promoteur avait l'intention de produire contre Jeanne. Le lendemain, un grand nombre d'assesseurs étant réunis avec l'évêque dans une chambre voisine de la grande salle du château de Rouen, on lut à Jeanne l'acte d'accusation. Tout le début était une violente diatribe contre elle. On la disait véhémentement suspecte, objet de scandale et décriée, aussi notoirement que possible, auprès de tous les gens graves et honnêtes; on la traitait de schismatique, sacrilège, idolâtre, apostate, maldisante et malfaisante, blasphématrice envers Dieu et ses saints, scandaleuse, séditieuse, perturbatrice de la paix, excitatrice de la guerre, cruellement altérée de sang humain et provocatrice de son effusion, abso-

lument et impudemment oublieuse de la décence et des convenances de son sexe, etc.

Le promoteur en venait ensuite aux articles. « C'est, dit M. Wallon, l'histoire de Jeanne travestie par la passion du juge; une histoire faite, le plus souvent, à l'encontre des déclarations de l'accusée, sur des fondements qu'on ne produit pas et qui n'ont jamais existé. »

Dès son enfance, disait l'acte d'accusation, elle s'était adonnée aux sortilèges et aux superstitions; elle avait tenu des propos hérétiques; elle n'avait pas été convenablement instruite de la foi, mais initiée à la magie par de vieilles femmes. On lui fait un crime de tout ce qu'elle a nié ou expliqué, d'avoir dansé sous l'arbre des fées, d'avoir une mandragore, d'avoir été servante à Neufchâteau chez la Rousse et d'y avoir fréquenté des femmes de mauvaise vie, d'avoir poursuivi un jeune homme devant l'officialité de Toul, pour se marier avec lui. Son attachement à ses habits d'homme lui était violemment reproché; on disait qu'elle attribuait une vertu magique à son anneau, aux mots *Jhesus Maria*. D'avoir prétendu avoir des révélations, et cependant de leur avoir manqué en sautant de la tour de Beaurevoir, les deux choses lui étaient également imputées à crime. On veut prouver que ses révélations viennent des esprits malins, et on s'appuie, pour cela, sur ses refus de faire connaître le signe qu'elle a donné au roi. On lui a demandé si Dieu haïssait les Anglais; elle a répondu d'une façon admirable, ce qui n'empêche pas qu'on lui reproche de prétendre distinguer ceux que Dieu hait et ceux que Dieu aime. Elle a dit qu'elle serait bien marrie d'être en état de péché mortel. On lui fait dire qu'elle n'avait jamais, ou du moins croyait n'avoir jamais fait œuvre de péché mortel. Elle a refusé, lui reproche-t-on encore, de se soumettre à l'Église militante, déclarant que, pour ses dits et ses faits, elle ne veut se soumettre qu'à l'Église triomphante.

JEANNE

« A l'Église militante, je voudrais porter honneur et révérence de tout mon pouvoir.

L'ÉVÊQUE

— Vous en rapportez-vous à elle de vos faits ?

JEANNE

— Il faut que je m'en rapporte à Notre-Seigneur Dieu, qui me l'a fait faire. »

A tous ces crimes, l'accusée ajoutait celui « de persévérer et de s'obstiner dans ses erreurs, malgré toutes les admonitions, requêtes et sommations qui lui ont été bien et dûment adressées, avec grande charité, par un grand nombre de gens d'église notables, et par d'autres très honnêtes personnes».

Jeanne dut subir, pendant deux jours, la lecture de ces soixante-dix articles haineux, déloyaux, mensongers. Elle démentit, à mesure qu'ils se présentaient, les différents chefs d'accusation qu'on faisait valoir contre elle. A la fin elle déclara :

« Ce qui est délit et que le promoteur met en avant contre moi, je ne l'ai pas fait. Du surplus, je m'en remets à Notre-Seigneur. »

Comme on insistait en lui demandant si, dans le cas où elle aurait fait quelque chose contre la foi chrétienne, elle voudrait se soumettre à l'Église et à ceux à qui en appartient la correction :

« Samedi, dit-elle, après dîner, je vous répondrai. »

Le samedi donc 31 mars, veille de Pâques, l'évêque et le vice-inquisiteur, assistés d'un certain nombre d'assesseurs, se transportèrent à la prison de Jeanne. On prit plaisir à torturer la conscience de cette pauvre fille, sollicitée de désavouer, devant les représentants de l'Église, ces révélations auxquelles elle avait foi et qu'elle croyait si sûrement venir de Dieu.

« De tout ce qu'on me demande, dit-elle, je m'en rapporterai à l'Église militante, pourvu qu'elle ne me commande chose impossible à faire. Je répute impossible que mes faits et dits, déclarés au procès, touchant mes visions et révélations, ne soient pas faits et dits venant de par Dieu. Je ne les révoquerai pour chose au monde. »

On insista.

L'INTERROGATEUR

« Si l'Église militante vous dit que vos révélations sont illusoires ou diaboliques, vous en rapporterez-vous à l'Église?

JEANNE

— Je m'en rapporterai à Notre-Seigneur, duquel je ferai toujours le commandement.

L'INTERROGATEUR

— Ne croyez-vous point être sujette à l'Église de Dieu qui est sur terre, c'est-à-dire à notre saint-père le pape, aux cardinaux, archevêques, évêques et autres prélats de l'Église?

JEANNE

— Oui, notre sire Dieu premier servi.

L'INTERROGATEUR

— Avez-vous commandement de vos voix de ne pas vous soumettre à l'Église militante qui est sur la terre, ni à ses jugements?

JEANNE

— Je ne réponds chose que je prenne en ma tête; ce que je réponds, c'est du commandement de mes voix. Elles ne commandent point que je n'obéisse pas à l'Église, notre sire Dieu premier servi. »

Les 2, 3 et 4 avril furent passés à réduire à douze les soixante-dix articles qu'on avait lus à Jeanne. Le jeudi 12 avril, seize docteurs et six bacheliers se réunirent dans la chapelle de l'archevêché, pour délibérer sur ces douze articles. Ils admirent le bien-fondé de toutes les accusations, et conclurent à la condamnation. Les consultations suivirent, dont la plupart se réfèrent à l'avis des vingt-deux docteurs et licenciés. Le chapitre de Rouen se montra peu empressé. On consulta aussi l'Université de Paris, mais on n'attendit pas sa réponse pour aller plus avant.

Sur ces entrefaites, Jeanne, épuisée par les tortures physiques ou morales qu'on lui faisait subir, était tombée malade. On en vint même à craindre pour ses jours. Grand émoi parmi les Anglais; leur victime allait-

elle leur échapper ? En toute hâte, des médecins sont mandés par le cardinal de Winchester et le comte de Warwick.

« Prenez-en bien soin, dit le comte ; le roi ne veut, pour rien au monde, qu'elle meure de mort naturelle. Le roi l'a chère, car il l'a achetée cher, et ne veut pas qu'elle meure, si ce n'est par justice et qu'elle soit brûlée. Faites donc en sorte qu'elle guérisse. »

Les médecins l'examinèrent soigneusement ; mais, comme ils concluaient à une saignée :

« Une saignée ! s'exclama le comte. Prenez garde. Jeanne est très rusée et pourrait profiter de la circonstance pour mettre fin à ses jours. »

On la soigna pourtant, et elle se trouva mieux. Quelques jours après, elle s'alitait de nouveau ; le médecin Tiphaine lui tâta le pouls et lui demanda la cause de son mal. Elle répondit que l'évêque de Beauvais lui avait envoyé une carpe, qu'elle en avait mangé, et qu'elle croyait que c'était là l'origine de sa souffrance. D'Estivet était présent.

« C'est toi, paillarde ! s'écria-t-il, qui as mangé des harengs et autres choses à toi contraire.

— Ce n'est pas vrai, » répondit-elle vivement.

Là-dessus, d'Estivet l'injuria. Et Jeanne fut tellement émue de ces injures, qu'elle tomba malade. Quand le comte de Warwick fut au courant de ce qui s'était passé, il avertit d'Estivet d'avoir à prendre garde de ne plus injurier à l'avenir la prisonnière.

Le droit ecclésiastique voulait qu'avant de procéder à une condamnation, on avertît par trois fois le coupable d'avoir à renoncer à ses erreurs ou à ses crimes.

La première admonition se fit dans la prison par l'évêque, accompagné de quelques docteurs. Il terminait en disant :

« Jeanne, tenez bien compte de la présente admonition qui vous est adressée pour votre salut, et donnez-y une suite efficace. Si vous allez contre, pour vous en tenir à votre sens propre et faire à votre tête, malgré votre inexpérience, il faudra que nous vous abandonnions. Or, considérez

quel péril vous encourrez en ce cas. C'est ce péril que nous cherchons à vous éviter de toutes nos forces et de toute notre affection.

— Je vous rends grâce pour ce que vous me dites touchant mon salut, répondit Jeanne. Il me semble, vu la maladie que j'ai, que je suis en grand danger de mort. S'il en est ainsi, que Dieu veuille faire son plaisir de moi. Je vous requiers seulement que j'aie confession et mon confesseur aussi, et que je sois mise en terre sainte. »

Mais la condition pour cela, lui rappela l'évêque, c'était qu'elle se soumît à l'Église. Là-dessus Jeanne ne fit que répéter ce qu'elle avait déclaré tant de fois. Les docteurs entrèrent en scène à leur tour.

NICOLAS MIDI

« Jeanne, si vous ne voulez pas vous soumettre à l'Église et lui obéir, il faudra que l'Église vous abandonne comme une sarrasine.

JEANNE

— Je suis bonne chrétienne, bien baptisée, et je mourrai bonne chrétienne. »

On lui proposa de faire faire une procession pour sa guérison.

« Je veux très bien, dit-elle, que l'Église et les catholiques prient pour moi. »

Le mercredi 2 mai avait lieu la seconde admonition, celle-là bien plus solennelle, dans la grande salle du château de Rouen, en présence de soixante-trois assesseurs. Comme l'archidiacre l'exhortait à corriger ses faits et dits, conformément à la délibération des vénérables docteurs et maîtres :

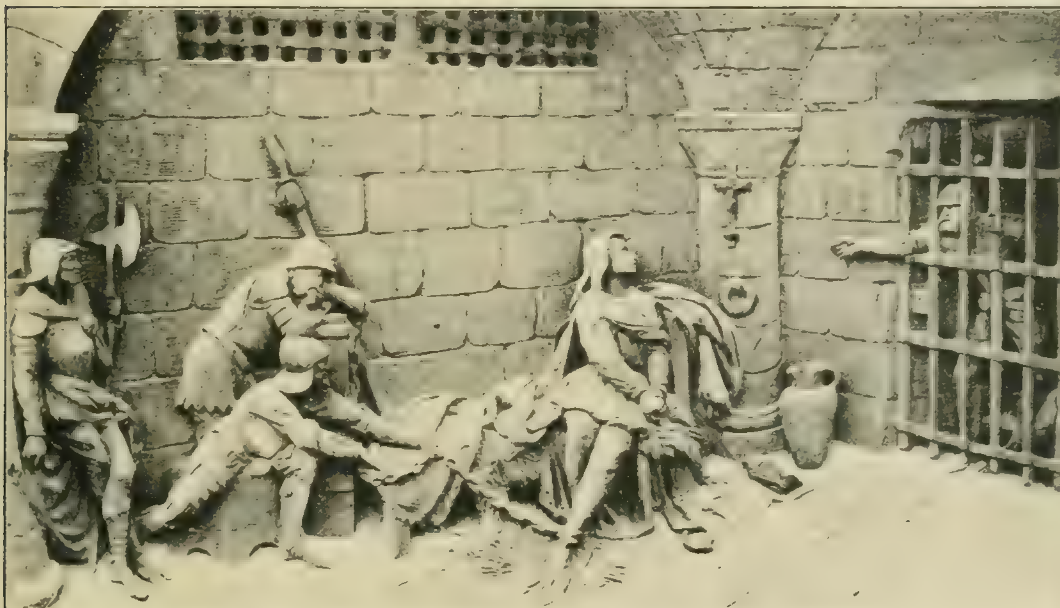
« Lisez votre livre, et je vous répondrai. Je m'attends à tout, à Dieu mon créateur; je l'aime de tout mon cœur.

— Voulez-vous répondre d'abord à ce qui vient de vous être remontré ?

— Je m'attends à mon juge : c'est le Roi du ciel et de la terre. »

Le livre qu'avait à lire l'archidiacre, c'étaient les douze articles réduits à six : 1° veut-elle se soumettre, sur ses faits et dits, au jugement des

hommes d'Église? 2° ses apparitions doivent être soumises à la décision de l'Église; 3° son obstination à garder l'habit d'homme: 4° à dire qu'en le gardant elle ne pèche pas; 5° à soutenir des révélations indignes, par leur nature, de l'origine qu'elle leur attribue, et capables d'entraîner le peuple



Jeanne d'Arc en prison, à Rouen. (Bas-relief de Vital Dubray.)

(Phot. Marcel Marron, Orléans.)

dans l'erreur; 6° révélations qui l'ont poussée elle-même à des témérités de toutes sortes.

Sur l'Église, on n'obtint d'elle d'autre réponse que celle qu'elle avait déjà donnée; et comme on lui demandait si elle ne voudrait pas se soumettre au pape :

« Menez-moi, dit-elle, et je lui répondrai. »

Quant à l'habit de femme, elle consent à le prendre pour communier, à condition qu'elle reprenne l'habit d'homme ensuite.

Devant les insistances de ses juges pour lui faire renoncer à ses révélations, elle eut le courage d'élever la voix et de dire :

JEANNE

« Vous ne ferez jà ce que vous dites contre moi, qu'il ne vous en prenne mal au corps et à l'âme.

L'ÉVÊQUE

— Jeanne, je vous invite à faire bien attention, à bien vous aviser sur les admonitions, conseils et exhortations qu'on vient de vous adresser. Tâchez de penser autrement.

JEANNE

— Quel temps me donnez-vous pour m'aviser ?

L'ÉVÊQUE

— C'est à présent même qu'il faut vous aviser. Répondez ce que voudrez. »

Jeanne ne répondit rien de plus.

Il ne restait plus qu'un moyen pour la faire parler comme on l'entendait, la torture. C'est ce dont on la menaça, lors d'une nouvelle réunion, tenue le mercredi 9 mai. Mais Jeanne, dans une fière réponse, montra nettement ce que valait ce moyen d'information :

« Vraiment, dit-elle, si vous me deviez faire arracher les membres et faire partir l'âme hors du corps, encore ne vous dirais-je pas autre chose; et si je vous disais autre chose, après je vous dirais toujours que vous me l'auriez fait dire par force. »

On ne jugea pas à propos d'appliquer la torture de suite. On tenait une nouvelle réunion le 12 mai, pour savoir si on recourrait à ce moyen suprême.

La plupart des assistants conclurent qu'il n'y avait pas lieu de le faire. L'un d'eux donna même cette singulière raison, qu'il fallait éviter qu'un procès aussi bien fait pût être exposé à la calomnie. Plusieurs réclamaient qu'on l'interrogeât de nouveau sur la soumission à l'Église militante.

Sur ces entrefaites, l'Université de Paris, consultée, avait répondu; elle approuvait entièrement la marche du procès et condamnait Jeanne. Dès

qu'on reçut, à Rouen, l'approbation de Paris, on procéda à la délibération définitive. Quarante-deux docteurs prononcèrent : Si la Pucelle ne se soumet, elle doit être déclarée hérétique et abandonnée au bras séculier. Cinq seulement, sans oser parler d'acquittement, essayèrent de sauver l'accusée en demandant qu'on procédât à un supplément d'information. L'évêque concluait en décidant qu'on procéderait à une nouvelle admonition charitable, après quoi on prendrait jour pour prononcer la sentence.

En conséquence, le 23 mai, Jeanne était introduite dans une pièce voisine de sa prison, devant l'évêque Cauchon, le vice-inquisiteur, les évêques de Thérouanne et de Noyon et quelques-uns des docteurs qui avaient figuré au procès. Ce fut Pierre Morice qui fut chargé d'exposer à Jeanne ses erreurs. Il le fit en lisant les douze articles et en les faisant suivre de la délibération de l'Université de Paris. Puis, procédant à l'exhortation charitable :

« Jeanne, ma très chère amie, disait-il, il est temps, maintenant que votre procès touche à sa fin, de bien peser ce qui a été dit. »

Il lui rappelait que c'était la quatrième fois qu'on l'admonestait de rétracter ses erreurs; il lui parlait de son salut qu'elle compromettait, de l'enfer où son âme serait engloutie. Mais on ne put obtenir d'elle que cette courageuse déclaration :

« Si j'étais en jugement, que je visse le feu allumé et les bourrées préparées, et le bourreau prêt à bouter le feu, et que je fusse dans le feu, encore je n'en dirais autre chose et je soutiendrais ce que j'ai dit au procès jusqu'à la mort. »

Là-dessus, l'évêque déclarait la chose conclue et assignait les assistants au lendemain pour le prononcé de la sentence.

VII

ROUEN — LA MORT

Jusqu'à présent on n'avait rien obtenu de Jeanne. On pouvait, si l'on voulait, la faire mourir. Cependant on n'aurait pas atteint le but qu'on se proposait. Morte, elle paraîtrait victime de la haine anglaise. Ce qu'il fallait lui arracher, c'était une abjuration qui, en la discréditant elle-même, discréditerait aussi la cause qu'elle avait fait triompher.

Le jeudi après la Pentecôte, le 24 mai 1431, deux estrades étaient érigées dans le cimetière Saint-Ouen. Sur l'une d'elles siégeait l'évêque Pierre Cauchon, ayant avec lui le cardinal de Winchester, grand-oncle du roi, et une nombreuse assistance d'abbés, de prêtres et de docteurs; l'autre attendait Jeanne. Celle-ci y est conduite, vêtue de son costume masculin. En chemin, elle est encore abordée par Nicolas Loyseleur, le perfide qui avait lâchement surpris sa bonne foi.

« Jeanne, lui dit-il, croyez-moi, parce que, si vous le voulez, vous serez sauvée. Prenez l'habit de votre sexe, et faites tout ce qui vous sera ordonné. Autrement vous êtes en péril de mort. Si vous faites ce que je vous dis, je le répète, vous serez sauvée; vous n'aurez aucun mal; vous aurez beaucoup de bien, et vous serez remise à l'Église. »

Quand elle fut arrivée sur l'échafaud, maître Guillaume Érard fit un

sermon sur ce texte : « Le pampre ne pourra porter fruit s'il est séparé de la vigne. » Il lui arriva de s'écrier au cours de son sermon :

« Ha, noble maison de France! qui as toujours été protectrice de la foi, as-tu été ainsi abusée, de t'attacher à une hérétique et schismatique! C'est grande pitié! »

Jeanne ne put laisser passer de telles paroles sans protester.

« Par ma foi, sire, interrompit-elle bravement, révérence gardée, j'ose bien vous dire et jurer, sur peine de ma vie, que le roi Charles est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui aime le mieux la foi et l'Église. »

Érard et l'évêque Cauchon dirent impérieusement à l'huissier Massieu :

« Faites-la taire. »

Lorsqu'il eut terminé sa prédication, maître Érard adjura Jeanne une dernière fois de se soumettre à l'Église.

« Quant à ce qui est de la soumission à l'Église, déclare-t-elle, j'en ai répondu aux juges. Je leur ai dit que toutes les choses par moi faites ou dites soient envoyées à Rome, près notre saint-père le pape, auquel, et Dieu le premier, je m'en rapporte. Mais quant à ce que j'ai fait et dit, je l'ai fait de par Dieu.

— Les faits et dits que vous avez faits, qui sont réprouvés par les clercs, voulez-vous les révoquer?

— Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint-père le pape.

— Mais cela ne suffit pas. On ne peut aller querir notre saint-père si loin. Les ordinaires sont juges chacun en son diocèse. Ainsi, il est nécessaire que vous vous en rapportiez à notre sainte mère l'Église, et que vous teniez ce que les clercs et les gens entendus dans la matière disent et ont déterminé au sujet de vos dits et faits. »

Après cela eut lieu la triple admonition, à laquelle Jeanne ne voulut pas faire d'autre réponse.

L'évêque déclara alors qu'il allait lire la sentence. De tous côtés on crie à la jeune fille :

« Jeanne, faites ce que l'on vous conseille. Voulez-vous donc votre mort? »

Érard présenta alors à Jeanne une cédule contenant les articles qu'il l'invitait à abjurer et à révoquer. Elle était longue d'environ sept ou huit lignes. Il y était dit qu'elle ne porterait plus les armes, ni l'habit d'homme, ni les cheveux taillés en rond.

Mais Jeanne déclara qu'elle ne savait pas ce que c'était qu'abjurer. Érard chargea l'huissier Jean Massieu de la conseiller. Après s'être récusé, celui-ci dit à Jeanne :

« Comprenez bien que, si vous allez à l'encontre d'aucuns des dits articles, vous serez brûlée. Je vous conseille de vous en rapporter à l'Église universelle, si vous devez abjurer ces articles ou non. »

Jeanne, malgré tout, hésitait. La foule devenait houleuse. On prenait parti pour ou contre Jeanne; on insultait l'évêque. Enfin Jeanne consentit à dire :

« Je veux que l'Église délibère sur les articles. Je m'en rapporte à l'Église universelle si je les dois abjurer ou non. Que la cédule soit lue par l'Église et par les clercs aux mains desquels je dois être placée. Si leur avis est que je doive la signer et faire ce qui m'est dit, je le ferai volontiers.

— Fais-le maintenant, repartit Érard, sinon tu seras brûlée aujourd'hui même. »

Le bourreau était là tout près avec sa charrette, attendant qu'on lui donnât Jeanne pour l'emmener. Jeanne alors eut peur. Elle dit qu'elle aimait mieux signer qu'être brûlée.

Un grand tumulte s'éleva dans la foule : on jeta des pierres; on cria à l'évêque qu'il était un traître. Jeanne prit une plume que lui présenta l'huissier Jean Massieu et fit une croix en guise de signature.

La sentence lui fut lue aussitôt. Elle était absoute et relevée d'excommunication; mais, pour pénitence de ses péchés, elle était condamnée à la prison perpétuelle, « au pain de douleur et à l'eau de tristesse, afin d'y pleurer ce qu'elle a fait et pour ne plus faire des choses qu'elle doive pleurer. » Au retour de cette triste cérémonie, Loiseleur dit à la malheureuse jeune fille :

« Jeanne, vous avez fait une bonne journée. S'il plaît à Dieu, vous avez sauvé votre âme. »

Jeanne aussi était presque joyeuse.

« Or çà, dit-elle, entre vous gens d'Église, menez-moi en vos prisons, et que je ne sois plus en la main de ces Anglais. »

Mais Cauchon dit aux geôliers :

« Menez-la où vous l'avez prise. »

Beaucoup d'Anglais ne comprenaient rien à ce qui venait de se passer. Ils s'imaginaient que Jeanne allait être sauvée.

« Cela va mal pour le roi, disait Warwick; cette fille nous échappe. »

Un des assesseurs le rassura :

« Soyez tranquille, lui dit-il, nous la rattraperons bien. »

Contrairement à ses espérances et aux promesses qui lui avaient été faites, Jeanne fut reconduite au vieux château. Elle, cependant, fidèle à ses engagements, déposa l'habit d'homme et prit l'habit de femme, comme cela lui était ordonné. L'habit d'homme fut mis dans un sac, dans la chambre même où Jeanne était détenue prisonnière. Cinq soldats anglais restèrent avec elle dans sa prison pour la garder. La nuit, il en restait trois dans la chambre et deux dehors à la porte de la chambre. Quand Jeanne était couchée, elle avait les jambes tenues par deux paires de fers et le corps enserré par la chaîne qui, traversant les pieds de son lit, tenait à une grosse pièce de bois et fermait à clef. En cet état, elle ne pouvait se mouvoir de place.

Quand vint le dimanche, Jeanne, s'étant soumise à la condition qu'on lui avait tant de fois imposée pour assister à la messe, se réjouissait de pouvoir satisfaire sa piété. Le matin, elle dit aux Anglais, ses gardes :

« Déferrez-moi, et je me lèverai. »

Alors un de ces Anglais lui ôta ses habillements de femme. On vida le sac où était l'habit d'homme, on jeta cet habit sur son lit, en lui disant : « Lève-toi. » Et on serra dans le sac les habits de femme. Jeanne cependant ne voulait pas reprendre l'habit d'homme.

« Messieurs, disait-elle, vous savez que cela m'est défendu. Sans faute, je ne le prendrai point. »



Jeanne d'Arc sur le bûcher. (Statue de Feuchère, à l'hôtel de ville de Rouen.)
(Phot. V. Cavé.)

Mais ses gardiens ne voulurent rien entendre, et la laissèrent ainsi supplier, jusqu'à midi. A la fin, la nature exigeant ses droits, Jeanne fut obligée de sortir et de prendre l'habit d'homme. Quand elle fut rentrée,

on ne voulut pas lui en donner d'autre, quelque supplication ou requête qu'elle en fît.

La chose était si bien prévue et voulue, que, le soir même de ce dimanche, divers conseillers et gens d'Église furent mandés au château pour constater ce qui s'était passé.

Le lundi, 28 mai, huit des juges se transportaient à la prison : Nicolas de Venderès, Guillaume Haiton, Thomas de Courcelles, Fr. Isambard de la Pierre, Jacques Camus, Nicolas Bertin, Julien Floquet et John Gris. Ils constatèrent que Jeanne avait son habit d'homme. On lui avait bien remis son habit de femme, le lundi matin; mais elle n'avait pas voulu le reprendre. Quand on lui demanda pourquoi elle avait repris ses habits d'homme, elle déclara qu'elle l'avait repris d'elle-même et sans contrainte; qu'elle n'avait point fait serment de ne pas le reprendre, et que, vivant avec les hommes, il était mieux de porter un habit d'homme. Elle l'avait repris, disait-elle, parce qu'on n'avait pas tenu la promesse qu'on lui avait faite, de lui permettre d'aller à la messe, de recevoir son Sauveur, et de la mettre hors des fers.

« J'aime mieux mourir que d'être aux fers, ajouta-t-elle. Mais si on veut me laisser aller à la messe, ôter mes fers, me donner une prison moins rigoureuse et une femme pour compagne, je serai bonne et ferai ce que l'Église voudra. »

On lui demanda si depuis le jeudi elle a entendu ses voix.

« Dieu m'a mandé, par sainte Catherine et sainte Marguerite, la grande pitié qu'il a de cette trahison à laquelle j'ai consenti, en faisant abjuration et rétractation pour sauver ma vie, et que je me damnais pour sauver ma vie. Avant jeudi dernier, mes voix m'avaient bien dit ce que je ferais et que j'ai fait ce jour-là... Quand j'étais sur l'échafaud, mes voix me dirent : « Réponds hardiment à ce prédicateur. » Et, en effet, c'est un faux prédicateur; il m'a reproché plusieurs choses que je n'ai pas faites... Si je disais que Dieu ne m'a pas envoyée, je me damnerais; car, vraiment, Dieu m'a envoyée... Mes voix m'ont dit depuis jeudi : « Tu as commis grande faute

de confesser que tu n'avais pas bien fait ce que tu as fait... » Tout ce que j'ai dit, je l'ai dit par crainte du feu. »

Elle dit aussi qu'elle aimait mieux faire sa pénitence en une fois, c'est-à-dire mourir, qu'endurer plus longtemps le supplice de la prison; qu'elle ne comprenait pas ce qui était en la cédule d'abjuration et qu'elle n'avait alors eu l'intention de rétracter, qu'autant que ce serait le bon plaisir de Notre-Seigneur. Elle était disposée à prendre un habit de femme, si les juges le voulaient; mais, pour le reste, elle ne ferait rien autre chose.

On avait, enfin, ce qu'on voulait; Cauchon était satisfait. A la sortie du cachot, il rencontra Warwick, entouré d'une troupe d'Anglais. Il éclata de rire en leur criant :

« Très bien, très bien, c'est fini; vous pouvez vous réjouir. »

Le lendemain 29 mai, Cauchon réunissait le promoteur et quarante-cinq assesseurs. En quelques mots, il rappela les événements du cimetière de Saint-Ouen.

« Mais peu après, dit-il, sous l'inspiration du diable, elle a raconté, devant plusieurs personnes, que les voix et les esprits lui apparaissant étaient revenus à elle et lui avaient dit maintes choses; de plus, elle a rejeté l'habit de femme et repris l'habit d'homme. Tout cela nous ayant été rapporté, nous juges, nous sommes retournés auprès de Jeanne, que nous avons trouvée revêtue d'habits d'homme. »

Après avoir rappelé la séance de la veille, il lut une cédule d'abjuration, qui n'était point celle qu'on avait proposée à Jeanne, mais une autre beaucoup plus longue qu'on avait substituée à la première pour la faire signer à la malheureuse jeune fille. Puis il demanda l'avis des assistants.

Gilles, abbé de Fécamp, opina en ces termes :

« Jeanne est relapse. Il est bon, toutefois, qu'il soit fait lecture devant elle de la cédule qui vient d'être lue; et que, en même temps que cette exposition lui sera faite, on rappelle à Jeanne la parole de Dieu. Cela

accompli, ses juges n'auront qu'à la déclarer hérétique et à l'abandonner à la justice séculière, en priant celle-ci d'agir doucement avec ladite Jeanne. »

C'est cet avis qui fut admis par la presque unanimité des juges. L'évêque concluait en disant qu'il devrait être procédé contre Jeanne comme relapse, ainsi que de droit et de raison.

Le lendemain 31 mai, de grand matin, deux moines dominicains, Jean Toutmouillé et Martin Ladvenu, se présentaient à la prison de Jeanne. Martin Ladvenu se chargea d'annoncer à Jeanne qu'elle allait mourir. A cette annonce, un véritable désespoir s'empara de son pauvre être : « elle commença à s'écrier douloureusement et piteusement, à se détraire et arracher les cheveux :

« — Hélas! me traite-t-on ainsi horriblement et cruellement qu'il faille que mon corps, net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et réduit en cendres! Ah! ah! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée! Hélas! si j'eusse été à la prison ecclésiastique à laquelle je m'étais soumise, et que j'eusse été gardée par les gens d'Église, non pas par mes ennemis et adversaires, il ne me fût pas si misérablement arrivé malheur! Oh! j'en appelle devant Dieu, le grand Juge, des grands torts et ingravances qu'on me fait. »

Et elle se plaignait merveilleusement des oppressions et violences qu'on lui avait faites.

Pendant qu'elle se plaignait ainsi, survint l'évêque de Beauvais, auquel elle dit incontinent :

« Évêque, je meurs par vous. »

Il commença à lui adresser des remontrances, disant :

« Oh! Jeanne, prenez tout en patience. Vous mourez pour ce que vous n'avez pas tenu ce que vous nous aviez promis, et que vous êtes retournée à votre premier maléfice. »

Et la pauvre Pucelle lui répondit :

« Hélas ! si vous m'eussiez mise aux prisons de cour d'Église, et rendue entre les mains de concierges ecclésiastiques compétents et conve-

nables, ceci ne fût pas advenu! C'est pourquoi j'en appelle de vous devant Dieu. »



Jeanne d'Arc sur le bûcher. (Statue de Cordonnier.)

(Phot. Neurdein.)

L'évêque se retira avec les assesseurs. Un d'eux, Pierre Morin, sortit le dernier. Jeanne sentait sans doute chez lui quelque sympathie :

« Maître Pierre, lui dit-elle, où serai-je ce soir?

— N'avez-vous donc pas bonne espérance en Dieu? répondit le docteur.

— Oh! si, repartit la Pucelle; et, avec l'aide de Dieu, ce soir, je serai en paradis! »

Restée seule avec frère Martin, elle lui exposa le désir qu'elle avait de recevoir la sainte eucharistie. Le dominicain eût volontiers déféré à ce désir si légitime, mais Jeanne était excommuniée. Ladvenu envoya l'huissier Massieu demander à l'évêque ce qu'il fallait faire.

« Vous direz à frère Martin, dit l'évêque, de lui donner la communion et tout ce qu'elle demandera. »

On lui apporta donc le corps de son Sauveur, mais bien irrévérencieusement, sans lumière, sans cortège, sans surplis, sans étole. Frère Martin fut choqué de ce sans-gêne coupable. Il envoya querir une étole et de la lumière et donna la communion à Jeanne, qui la reçut très dévotement et en versant d'abondantes larmes.

Un peu avant neuf heures, on partit pour le lieu du supplice : c'était la place du Vieux-Marché. Jeanne, revêtue d'habits de femme, prit place, avec Jean Massieu et frère Martin Ladvenu, sur la charrette qui devait la conduire. Elle était coiffée d'une mitre sur laquelle on lisait ces mots : *Hérétique, relapse, apostate, idolâtre.* Une escorte de cent vingt hommes suivait la charrette. Tout le long du parcours, sept ou huit cents hommes d'armes formaient la haie pour contenir la masse des curieux, qu'on peut évaluer à dix mille. En chemin, la pauvre jeune fille pleurait de façon si pitoyable, que Jean Massieu et Martin Ladvenu ne pouvaient retenir leurs larmes. Elle se recommandait à Dieu, à la Vierge et aux saints. Les gens du peuple pleuraient aussi sur son parcours. Nicolas Loyseleur lui-même ne put tenir à ce spectacle. Il se précipita vers la charrette pour demander pardon à Jeanne. Mais les Anglais le repoussèrent avec menace, l'appelant traître. Ils l'auraient tué sans le comte de Warwick. Celui-ci lui conseilla de quitter Rouen au plus tôt; qu'autrement il ne répondait pas de sa vie.

Il était neuf heures quand on arriva au but de ce triste voyage.

« Rouen, Rouen, disait Jeanne, est-ce ici que je dois mourir? »

Quatre estrades s'élevaient sur la place du Vieux-Marché : l'une pour les juges; la deuxième pour le cardinal de Winchester, les évêques de Noyon, de Norwich et plusieurs chanoines maîtres et docteurs; la troisième pour le bailli de Rouen, son lieutenant, leurs sergents et officiers; sur la quatrième prirent place le prédicateur désigné et Jeanne elle-même. Un peu plus loin se dressait le bûcher, auquel on avait donné des dimensions inusitées. Sur un énorme massif de maçonnerie étaient entassés des fagots que dominait un poteau élevé. Un tableau attaché à l'échafaud portait cette inscription en grosses lettres : *Jeanne, qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, malcréant de la foi de Jésus-Christ, vanteresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocatrice de diables, apostate, schismatique et hérétique.*

Nicolas Midi fit un long sermon d'une heure sur ce texte : « Si un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui. » Jeanne était ce membre gangrené qu'il fallait retrancher du corps. « Elle l'écouta paisiblement, dit Jean Massieu, quoique le prédicateur ne fît que répéter toutes les calomnies accumulées contre elle pendant le procès. Il terminait par ces mots : « Jeanne, va en paix. L'Église ne peut plus te défendre et te livre au bras séculier. »

A son tour, l'évêque de Beauvais prit la parole. Il exhorta encore Jeanne à pourvoir au salut de son âme, à se repentir de ses méfaits. Il lui conseillait d'écouter les deux Frères prêcheurs qui étaient à ses côtés, pour l'instruire et lui donner des conseils utiles à son salut. Puis il rappela l'obstination de Jeanne dans ses erreurs, la façon dont elle était retombée après son abjuration. Et il prononçait enfin la sentence définitive :

« Au nom du Seigneur. *Amen.*

« Chaque fois que le virus empoisonné de l'hérésie s'attache obstinément à un membre de l'Église, et le change en un membre de Satan, on doit veiller avec grand soin à ce que l'infâme contagion de cette lèpre

pernicieuse ne s'insinue pas dans les autres parties du corps mystique du Christ. Les décisions des saints Pères ont prescrit également de séparer plutôt du milieu des justes les hérétiques endurcis, que de réchauffer, au grand péril des autres, dans le sein de notre pieuse mère l'Église, le pernicieux reptile de l'erreur.

« C'est pourquoi nous, Pierre, par la miséricorde divine, évêque de Beauvais, et nous, frère Jean Lemaître, vicaire de l'illustre docteur Jean Graverent, inquisiteur du mal hérétique, spécialement délégué par lui dans cette cause, tous deux juges compétents en ce procès : attendu que déjà, par un juste jugement, nous t'avons déclarée, toi, Jeanne, tombée en diverses erreurs et divers crimes de schisme, d'idolâtrie, d'invocations de démons et autres en grand nombre; attendu que, cependant, l'Église ne fermant pas son sein à celui qui revient à elle, nous avons pensé que d'un esprit pur et d'une sincère bonne foi tu t'étais éloignée de ces erreurs et de ces crimes, puisque un certain jour tu y as renoncé, tu les as publiquement abjurés, tu as fait serment, vœu et promesse de ne jamais retourner à tes erreurs ou hérésies, sous aucune influence ou d'une manière quelconque, mais plutôt de rester fidèlement attachée à l'unité de l'Église catholique et à la communion du pontife romain, ainsi que le constate plus au long un écrit signé de ta propre main; attendu toutefois qu'après cette abjuration de tes erreurs, l'auteur du schisme et de l'hérésie faisant irruption dans ton cœur, qu'il a de nouveau séduit, il ressort suffisamment et manifestement, par tes aveux spontanés et tes affirmations, — ô douleurs! — que comme le chien qui revient habituellement à ce qu'il a vomi, toi, tu es revenue à tes erreurs et à tes crimes; attendu qu'il nous a été prouvé de la manière la plus certaine que tu n'as renié tes inventions coupables et tes erreurs qu'en paroles et d'une manière mensongère, et non d'un esprit sincère et fidèle : *à ces causes*, te déclarant retombée dans tes erreurs anciennes et dans la sentence d'excommunication que tu avais encourue, nous décrétons que tu es relapse et hérétique; par cette sentence que, siégeant au tribunal, nous proférons et prononçons dans cet écrit, nous déclarons que, comme un membre



Mort de Jeanne d'Arc, d'après Luc-Ollivier Merson.

pourri et pour que tu ne vicies pas les autres membres, on doit te rejeter de l'unité de l'Église, te retrancher de son corps, t'abandonner au pouvoir séculier, comme de fait nous te retranchons et abandonnons; priant ce même pouvoir séculier d'adoucir son jugement envers toi, en deçà de la mort et de la mutilation de tes membres; et si de vrais signes de contrition apparaissent en toi, que le sacrement de pénitence te soit administré. »

C'était maintenant le tour du bailli, représentant du pouvoir séculier. Il devait, lui aussi, prononcer sa sentence. Il se contenta de dire au bourreau : « Fais ton affaire. »

Dès que son arrêt de mort eut été prononcé, Jeanne se jeta à genoux, se mit à se lamenter et à prier à haute voix. Elle invoquait la sainte Trinité, la sainte Vierge, sainte Catherine et sainte Marguerite; protestait de son attachement pour l'Église et pour son roi.

L'émotion gagnait tous les assistants. A peine vit-on quelques Anglais ricaner. L'évêque de Thérouanne, le cardinal de Winchester, Cauchon lui-même, pleuraient.

Jeanne, cependant, demanda qu'on lui procurât une croix. Un soldat lui en fabriqua une aussitôt avec deux morceaux de bois. Jeanne la baisa avec grande dévotion et la mit sous ses vêtements, sur son cœur.

Mais cela ne lui suffisait pas, elle désirait avoir un crucifix qui retraçât les traits de son Sauveur. Massieu se chargea de réaliser ce désir. Il se rendit à l'église voisine de Saint-Sauveur. Le clerc de cette église la lui apporta; elle la couvrit de baisers. Puis, avant de monter sur le bûcher, elle pria le frère Isambard de la Pierre de la tenir élevée tout droit devant elle, « jusques au pas de la mort, afin que la croix où Dieu pendit fût, tant qu'elle respirerait, continuellement devant ses yeux. »

Cependant, la soldatesque anglaise s'impatientait. Une demi-heure environ s'était écoulée depuis que la prédication avait pris fin.

« Hé! prêtres, nous ferez-vous dîner ici? »

Jeanne monte sur le bûcher, et on l'attache au poteau. Elle invoque de nouveau ses voix, particulièrement saint Michel, affirme que ses révélations

ne l'ont pas trompée, qu'elles venaient bien de Dieu, que tout ce qu'elle avait fait, elle l'avait fait par ordre de Dieu.

« Oh! Rouen, dit-elle aussi, j'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort! »

Le bourreau avait mis le feu au bûcher.

« Frère Martin, dit-elle, descendez; le feu! Élevez la croix, que je puisse la voir. »

Ladvenu et Isambard sont descendus. La flamme crépite et monte. Quand elle atteint Jeanne, celle-ci s'écrie :

« De l'eau bénite! de l'eau bénite! »

Puis elle invoque à plusieurs reprises le nom de Jésus. Un soldat anglais avait juré de jeter du bois dans le bûcher. Au moment où il va exécuter son dessein, il entend le dernier cri de Jeanne : « Jésus! » Il lève la tête et voit une blanche colombe sortir de la flamme et s'élever vers le ciel. Il tomba évanoui; on le ramasse, et quand il est revenu à lui, il raconte le prodige. Point de doute, c'est l'âme candide et pure de Jeanne qui va recevoir sa récompense.

La voilà, la délivrance que lui avaient annoncée ses voix : sortir de cette terre de discussions, de haines, d'injustices, pour entrer dans la sérénité de la gloire!

La grande victoire qu'elle devait remporter, c'était cette fermeté qui l'avait fait affirmer hautement, au pied même du bûcher, la divinité de sa mission. Ses ennemis l'avaient tuée, mais ils ne l'avaient pas vaincue, et c'était elle qui avait triomphé d'eux en ne cédant point à leurs menaces.

Cette mort avait déjà converti bien des gens, le bourreau tout le premier. Il disait aux deux moines qui avaient assisté Jeanne que jamais il n'avait tant craint à faire aucune exécution : premièrement pour le grand bruit et renom de la Pucelle; secondement pour la cruelle manière de la lier et afficher. Car les Anglais avaient fait faire un si haut échafaud de plâtre, qu'il ne la pouvait bonnement et facilement expédier, ni atteindre à elle; de quoi il était fort marri et avait grande compassion.

Jean Tressau, secrétaire du roi d'Angleterre, montrait une grande tristesse en revenant du supplice :

« Nous sommes perdus, disait-il, nous avons brûlé une sainte !

— Je voudrais que mon âme fût où je crois qu'est l'âme de cette femme, » disait le chanoine Alépée.

Pour constater que Jeanne avait été réellement brûlée, on écarta immédiatement les cendres du bûcher. On trouva intacts le cœur et les entrailles. Le tout fut jeté dans la Seine.

Pierre Cauchon, non content d'avoir brûlé sa victime, voulut la discréditer encore plus, si c'était possible. Il fit rédiger l'information posthume, pièce mensongère qui raconte de façon à charger Jeanne sa dernière conversation avec l'évêque dans sa prison, le 30 mai.

Le 8, le roi Henri VI notifiait aux empereurs, rois, ducs et autres princes, le supplice de la Pucelle. Le 28, il adressait une nouvelle lettre aux prélats, ducs, comtes et autres nobles, ainsi qu'aux cités de son royaume de France. Enfin l'Université de Paris se chargeait d'écrire sur le même sujet au pape, à l'empereur et aux cardinaux.

C'était se donner beaucoup de mal pour gagner l'opinion. On put peut-être gagner celle des grands. Le peuple, lui, réalisant bien cette fois l'adage : *Vox populi, vox Dei*, « la voix du peuple, c'est la voix de Dieu, » proclama de suite l'iniquité du procès de Rouen et la sainteté de celle qui en avait été la victime.

Le *Bourgeois de Paris*, qui s'est fait l'écho des calomnies répandues contre la Pucelle, dit cependant : « Assez avait là et ailleurs qui disaient qu'elle était martyre et pour son droit Seigneur. Autres disaient que non et que mal avait fait qui tant l'avait gardée. Ainsi disait le peuple. »

Tous ceux qui avaient mené l'affaire périrent d'une mort extraordinaire, dans laquelle on se plut à voir un châtiment du Ciel. Cauchon était frappé d'apoplexie pendant qu'on lui faisait la barbe ; Nicolas Midi était atteint de la lèpre peu de temps après son sermon ; on retrouvait le cadavre d'Estivet aux portes de Rouen, dans un bourbier.

VIII

LA GLOIRE — LA RÉHABILITATION
LA BÉATIFICATION

Il y avait déjà longtemps que la conscience populaire avait protesté contre le bûcher de Rouen, que la cour de France se taisait encore. Son inaction pendant la captivité de Jeanne avait été bien inexplicable; son silence après la mort paraît encore plus étrange et plus coupable. Et pourtant n'était-ce pas Charles VII lui-même qui avait été atteint par la sentence qui frappait Jeanne?

Il fallut attendre jusqu'en 1450, pour qu'on songeât à protester contre la grande iniquité. Le 15 février de cette année, Guillaume Bouillé, un des membres de l'Université de Paris, était chargé par le roi de recueillir les documents pour reviser le procès de Jeanne. Il entendit sept témoins : Jean Toutmouillé, Isambard de la Pierre, Martin Ladvenu, Guillaume Duval, Manchon, Massieu, Jean Beaupère. Après avoir achevé l'enquête dont il avait été chargé, Guillaume Bouillé concluait à l'injustice de la sentence prononcée contre Jeanne.

Plus tard, le cardinal d'Estouteville, légat de Nicolas V en France, était chargé de faire une seconde enquête sur le procès de Rouen. Il se fit assister de Jean Bréhal, grand inquisiteur de France. Il entendit Guillaume Manchon, frère Isambard de la Pierre, Martin Ladvenu, Pierre

Migiet et Pierre Cusquel. Il passa ensuite ses pouvoirs au trésorier de la cathédrale, Philippe de la Rose (1455).

En même temps, paraissaient sur cette affaire deux mémoires de deux jurisconsultes de grande valeur : Théodore de Lellis et Paul Pontanus. L'un et l'autre concluaient à la parfaite innocence de la Pucelle. L'examen du procès ne laissait aucun doute non plus. La revision s'imposait.

Un certain nombre de traités en faveur de la mémoire de l'héroïne se succèdent alors. Un des plus remarquables est celui d'Élie de Bourdeille, qui mourut archevêque de Tours.

Jusqu'à présent, cependant, on n'était pas arrivé au résultat désirable. On recourut à un autre moyen. La famille de Jeanne, c'est-à-dire sa mère, Isabelle Romée, et ses deux frères Pierre et Jean rédigèrent une supplique au saint-père, se plaignant de l'injustice commise contre leur fille et sœur. La supplique fut portée au pape par Jean Bréhal. Nicolas V mourut au cours de cette affaire, le 24 mars 1455. Son successeur, Calixte III, examina la chose. et, le 11 juin 1455, il chargeait l'archevêque de Reims, Jean Juvénal des Ursins, les évêques de Paris et de Coutances de revoir ce procès.

Le pape, auquel elle en avait appelé pendant son jugement, venait enfin de parler.

Le 7 novembre 1455, dans la cathédrale de Paris, en présence de Jean Juvénal des Ursins, de Guillaume Chartier, évêque de Paris, et de Jean Bréhal, la mère de Jeanne se présenta et réclama justice.

En conséquence, assignation fut donnée aux demandeurs de se présenter le 17 novembre à la salle des audiences de l'évêché de Paris, afin d'y accomplir la formalité de la remise des lettres apostoliques devant les notaires et les magistrats convoqués à cet effet, et de voir introduire l'affaire si, après mûre réflexion, ils persistaient dans leur dessein.

Au jour dit, les délégués pontificaux se trouvaient entourés d'un grand nombre de personnages ecclésiastiques. La mère de Jeanne était accompagnée de dames d'Orléans. Son avocat, Pierre Maugier déposa au pied des juges le rescrit pontifical; puis il fit un plaidoyer dans lequel il précisait

que la demande en revision du procès portait uniquement contre Pierre Cauchon, Jean Lemaître et Jean d'Estivet. Pierre Cauchon et Jean d'Estivet étaient morts, Jean Lemaître aussi, croyait-on. On cita, en conséquence,



Les pèlerins français devant les portes de la basilique Saint-Pierre, à Rome, avant la cérémonie de la béatification de Jeanne d'Arc, le 18 avril 1909.

(Phot. Trampus.)

l'évêque de Beauvais, Guillaume de Hellaude, le promoteur actuel du diocèse de Beauvais et le prieur des dominicains de cette ville comme représentant le vice-inquisiteur de ce diocèse, ainsi que tous ceux que l'affaire pouvait intéresser.

La convocation était pour les 12 et 20 décembre, à Rouen.

Le 12, personne ne comparaît. Il en est de même le 15. Le 20, un petit-neveu de Pierre Cauchon se présente pour déclarer que la famille du prélat

renonçait à défendre le procès intenté à Jeanne d'Arc, en 1431, par l'évêque son parent. Il invoquait, toutefois, des lettres de garantie et de sauvegarde. Le procureur de la famille d'Arc, Guillaume Prévosteau, consentit à mettre hors de cause les héritiers de Pierre Cauchon.

Le 28, le procureur Prévosteau remet sa requête, dans laquelle, après avoir défini les limites du procès, il défend Jeanne sur tous les points sur lesquels on l'avait attaquée. *Ses visions :* Dieu seul en connaît l'origine, et nul sur la terre n'a le pouvoir d'en juger; *le signe du roi :* allégorie permise et justifiée par l'exemple de Moïse devant Pharaon; *l'habit d'homme :* justement défendu quand il procède du libertinage, mais bien légitime quand il protège la pudeur; *la soumission à l'Église :* l'Église la réclame pour le dogme, laissant pour le reste une entière liberté. Il montre que Jeanne a accepté le pape et le concile général; que les interrogatoires ont été altérés dans les douze articles qui ont servi de base au jugement; que la formule d'abjuration a été lue à Jeanne sans qu'elle ait pu l'entendre. La preuve qu'on l'estimait bonne chrétienne, ajouta-t-il, c'est qu'on lui a donné la communion le matin du supplice.

Il demanda ensuite qu'on fît une enquête au pays natal de Jeanne et une information sur sa vie et sur ses mœurs.

Deux mois s'écoulèrent, pendant lesquels on entendit un grand nombre de témoins.

Le 16 février 1456, comparaissaient Réginald Bredouille, procureur de l'évêque de Beauvais, et frère Jacques Chaussetier, prieur du couvent d'Évreux, pour les religieux dominicains de Beauvais. Le premier était chargé de dire, au nom de son commettant, qu'il ne croyait pas que Pierre Cauchon eût procédé illégalement et que, d'ailleurs, il s'en remettait à la conscience des juges. Le deuxième affirmait qu'en son couvent, on ne connaissait pas le vice-inquisiteur incriminé et priait qu'on cessât les assignations.

Tous les moyens allégués contre le procès avaient été résumés en un seul article, dont lecture fut donnée. Le 13 mai, on recevait les procès-

verbaux des enquêtes qui s'étaient poursuivies à Rouen, Paris, Orléans et dans le pays de Jeanne. Le 1[er] juillet était fixé pour entendre les conclusions.

C'est ce jour-là que Jean Bréhal, l'inquisiteur, lut le mémoire qu'il avait préparé sur toute cette question et qui est connu dans l'histoire sous le nom de *Recollection de Jean Bréhal*. Il se divise en deux parties : dans la première, l'auteur s'occupe des événements qui ont servi de base au jugement de Pierre Cauchon ; dans la seconde, il examine la procédure suivie par le prélat.

C'était déjà un jugement motivé, il ne s'agissait plus que de le mettre en forme. C'est le 7 juillet que fut prononcée la sentence définitive, dont voici la conclusion :

« Considéré avec soin toutes et chacunes des choses qu'il y avait lieu d'examiner, nous, juges en cette cause, ayant Dieu seul devant les yeux, par cette sentence définitive que, siégeant sur ce tribunal, nous portons ; Nous disons, prononçons, décrétons et déclarons lesdits procès et sentences remplis de dol, de calomnie, d'iniquité, d'inconséquences et d'erreurs manifestes, tant en fait qu'en droit ; disons qu'ils ont été, sont et seront, ainsi que l'abjuration susdite, leur exécution et tout ce qui a suivi, nuls, non avenus, sans valeur ni effet ;

« Néanmoins, en tant que de besoin, et ainsi que la raison nous le commande, les cassons, anéantissons, annulons et déclarons vides d'effet ;

« Déclarons que ladite Jeanne et ses parents, demandeurs en la cause actuelle, n'ont, à l'occasion de ce procès, contracté ni encouru aucune note ou tache d'infamie ; déclarant en outre que Jeanne est exempte et indemne de toutes conséquences de ce genre et en tant que besoin serait, l'en délivrant absolument ;

« Ordonnons que l'exécution et la solennelle publication de notre présente sentence auront lieu sur-le-champ en cette cité, en deux endroits différents, savoir :

« Aujourd'hui même, sur la place Saint-Ouen, après une procession générale et un sermon public ;

« Demain, sur le Vieux-Marché, au lieu même où ladite Jeanne a été suffoquée par une flamme cruelle et horrible ; en même temps auront lieu à cet endroit une prédication générale et l'érection d'une croix convenable,



Les fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc à Orléans. — Le cortège quittant la cathédrale, le 8 mai 1909.

pour la perpétuelle mémoire de la défunte, pour l'invocation de son salut et de celui des autres défunts ;

« Déclarons nous réserver de faire ultérieurement exécuter, publier et, pour l'honneur de sa mémoire, signifier avec éclat notre dite sentence dans les cités et autres lieux insignes du royaume, partout où nous le trouverons bon ; sous réserves enfin de toutes autres formalités qui pourraient être encore à faire.

« Fait à Rouen, dans le palais archiépiscopal, l'an du Seigneur 1456, le 7me jour du mois de juillet. »

Ces décisions furent exécutées à Rouen et dans d'autres villes de France, notamment à Orléans.

Charles VII envoya au souverain pontife une délégation pour le remer-



Les fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc à Orléans. — La foule, venue de toutes les parties de la France, devant le monument de Jeanne d'Arc, sur la place du Martroi, le 8 mai 1909.

cier de l'heureux résultat du procès ; elle se composait de Jean Bréhal et de Guillaume Bouillé, accompagnés de dominicains.

Après lecture de cette sentence, on ne peut pas dire que l'Église soit la complice de ceux qui ont fait périr la Pucelle. On peut le dire encore moins aujourd'hui. Ce n'est pas seulement une réhabilitation, c'est une glorification que l'Église a voulu de nos jours faire à la Pucelle, en lui donnant les honneurs les plus élevés qui puissent être attribués à une créature ici-bas : les honneurs des autels.

L'initiative de cette entreprise remonte à Mgr Dupanloup. En 1863, il prononça l'éloge de l'héroïne, dans laquelle il s'efforçait de dégager la sainte, et il faisait signer, à tous les prélats présents aux fêtes, une adresse demandant à notre saint-père le pape d'accorder à Jeanne d'Arc les honneurs que l'Église décerne aux bienheureux.

En 1874, Mgr Dupanloup ouvrait le procès dans son diocèse. Deux ans après, il portait à Rome le résultat des travaux du tribunal diocésain, et chargeait M. Captier, alors procureur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, de veiller sur cette cause en qualité de postulateur. Celui-ci demanda ensuite à Mgr Coullié, lorsqu'il eut succédé à Mgr Dupanloup sur le siège d'Orléans, un supplément d'enquête pour savoir si dans le peuple il était resté souvenir des vertus de Jeanne d'Arc.

Tous ces travaux préparatoires atteignirent leur but. Le 27 janvier 1894, le Pape Léon XIII déclarait qu'il y avait lieu de procéder au procès de béatification de Jeanne la Pucelle. Aussitôt la Congrégation des Rites rendait le décret suivant :

« CAUSE ORLÉANAISE DE BÉATIFICATION ET CANONISATION DE LA VÉNÉRABLE SERVANTE DE DIEU, JEANNE D'ARC, DITE LA PUCELLE D'ORLÉANS.

« Sur le doute :

« Doit-on signer la commission d'introduction de la cause dans le cas et pour l'effet dont il s'agit?

« Dieu, qui, selon la parole de l'Apôtre, *appelle ce qui n'est pas comme ce qui est*, et qui autrefois avait choisi dans ses desseins Débora et Judith pour confondre les puissants, suscita, au commencement du XVe siècle, Jeanne d'Arc, pour relever les destinées de la patrie, presque abattue par la guerre acharnée entre les Français et les Anglais, et en même temps pour revendiquer la liberté et la gloire de la religion, qui se trouvait en conditions bien douloureuses.

« Elle naquit en Lorraine, le 6 janvier 1412, de parents peu fortunés, mais remarquables par leur piété traditionnelle envers Dieu. Dès le premier âge, élevée dans les bonnes mœurs, elle parvint à un haut degré dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes, surtout par la pureté angélique de sa vie. Encore petite fille, *craignant Dieu dans la piété et l'innocence de son cœur*, elle aidait ses parents dans leurs travaux agricoles ; à la maison, ses doigts *tournaient le fuseau*, et, dans les champs, avec son père, elle ne se refusait pas parfois au dur labeur de la charrue. Pendant ce temps, la pauvre enfant s'enrichissait de plus en plus des dons célestes.

« Comme elle atteignait sa dix-septième année, elle connut, par une vision d'En-Haut, qu'elle devait aller trouver Charles, dauphin de France, pour lui communiquer le décret qu'elle avait reçu de Dieu. Aussitôt la bonne et simple jeune fille, appuyée sur la seule obéissance et animée d'une admirable charité, *mit la main aux grandes entreprises*.

« Ayant quitté son pays et ses parents, après les périls sans nombre du voyage, elle arriva devant le roi dans la ville de Chinon. Et, d'une voix franche et virile, elle révéla à lui seul ce qu'elle avait appris du ciel. Elle ajouta qu'elle était envoyée de Dieu pour faire lever le siège d'Orléans et pour conduire le prince à Reims, où, Jésus-Christ étant déclaré suprême roi de France, Charles recevrait en son lieu et place la consécration et les insignes de la royauté. A ces déclarations, le roi fut tout surpris; mais, afin d'agir avec plus de prudence et de sûreté dans une affaire de telle importance, il envoya Jeanne à Poitiers, pour y être examinée par une assemblée d'hommes illustres convoqués à cette fin. On distingue parmi eux l'archevêque de Reims, chancelier du royaume ; les évêques de Poitiers et de Maguelonne et nombre d'illustres docteurs du clergé, tant séculier que régulier, lesquels tous, peu après, renvoyèrent la Pucelle au roi avec une attestation très nette qui rendait hommage à sa piété, à sa virginité, à sa simplicité, et approuvait sa mission divine.

« Alors, cette enfant qui n'avait aucunement l'usage du bouclier et du casque, on la vit (et tous en étaient émerveillés) monter un cheval de

guerre, tenant d'une main l'épée, de l'autre un étendard qui portait l'image du Rédempteur. Elle se livra aux périls et aux travaux des combats et se précipita hardiment au milieu des ennemis. C'est chose incroyable combien elle a eu de vaillantes hardiesses; combien aussi elle a supporté patiemment d'insultes et de moqueries de la part des adversaires; combien de prières, accompagnées de larmes et de jeûnes, elle a répandues devant Dieu, afin que les Orléanais fussent vainqueurs, et que la France, par après, forte de nouveaux triomphes qui garantissaient les droits du royaume, pût écarter, Dieu aidant, tout péril, même futur, pour la prospérité et la paix et pour la religion des aïeux. »

« On voyait Jeanne, qui avait toujours à côté d'elle son confesseur, prendre tous les moyens pour préserver les soldats de tout ce qui pouvait corrompre les mœurs; elle proscrivait tout ce qui aurait pu exciter au mal et procurait aux soldats l'assistance de saints prêtres pour favoriser la piété. Plus puissant encore était l'exemple de la Pucelle elle-même; son aspect avait quelque chose d'angélique, à cause des vertus qu'elle pratiquait, et principalement de l'ardente charité qui l'embrasait envers Dieu et envers le prochain. Cette charité brilla à tel point à l'égard même des ennemis, que non seulement Jeanne ne blessa aucun d'eux de l'épée ou de la hache, mais que ceux qu'elle voyait gisant à terre blessés, elle les faisait relever sur-le-champ, secourir et soigner, à la grande admiration de tous.

« Enfin, se portant ici et là comme un vaillant capitaine, elle délivra des ennemis la ville d'Orléans et rendit la paix à la population effrayée. Outre cela, c'est à Jeanne que revient le mérite d'avoir ramené sous l'obéissance du roi tout le territoire avoisinant la Loire, ainsi que les villes de Troyes, de Châlons et de Reims, et aussi le sacre solennel du roi à Reims.

« Pour tant et de si grands bienfaits, toutes sortes de peines furent, par la permission de Dieu, qui voulait éprouver sa servante, infligées à la Pucelle. Abandonnée ou trahie par les siens, elle tombe aux mains d'ennemis acharnés qui la vendent à prix d'or; chargée de chaînes, soumise dans sa prison, nuit et jour, à mille vexations, elle est enfin, par un dernier forfait, livrée

aux flammes, comme infestée de la souillure d'hérésie et relapse, en vertu de la sentence de juges iniques qui étaient partisans zélés du concile schismatique de Bâle.

« Fortifiée par la sainte Eucharistie, les yeux attachés sur la croix, pen-



Les fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc à Orléans. — Le cortège passant devant la petite chapelle élevée à l'endroit où Jeanne d'Arc fut blessée.

dant que son corps brûlait, répétant sans cesse le nom de Jésus, elle conquit la mort précieuse des justes, laquelle, signalée par des prodiges célestes (d'après ce que rapporte la renommée), excita à tel point l'admiration des assistants, que ses ennemis en furent épouvantés. Il y en eut qui s'en retournèrent de cet horrible spectacle en se frappant la poitrine ; bien plus, le bourreau lui-même proclama hautement l'innocence de la Pucelle qu'il venait de faire mourir. Les hommes rentrèrent en eux-mêmes, et ils se

mirent aussitôt à vénérer Jeanne *comme sainte* sur le lieu même de son supplice. De telle sorte que, pour soustraire au peuple les reliques de la Pucelle, son cœur, qui était resté intact au milieu des flammes et d'où le sang coulait, fut jeté dans le fleuve avec ses cendres par les ennemis.

« Charles VII étant rentré en possession de son royaume et les affaires publiques étant rétablies en France, le Pape Calixte III, sur la demande de la mère et des frères de Jeanne elle-même, délégua des juges apostoliques pour la revision du procès en vertu duquel la Pucelle avait été condamnée au feu. Les juges, après avoir entendu cent vingt témoins de tout âge et de toute condition, rendirent, le 7 juillet 1456, une sentence qui cassait le premier jugement et proclamait l'innocence de la Pucelle.

« Le renom de sa sainteté s'étant continué sans interruption pendant quatre siècles, il est arrivé enfin qu'à notre époque l'enquête ordinaire sur ce renom de sainteté et de vertus a été faite par la curie ecclésiastique d'Orléans. Cette enquête, régulièrement accomplie, ayant été transmise à la sainte Congrégation des Rites, notre saint Père le Pape Léon XIII a daigné concéder que le doute touchant la signature de la commission d'introduction de la cause de la servante de Dieu fût posé, comme il vient de l'être, dans la réunion ordinaire de la même sainte Congrégation.

« En conséquence, sur les instances du révérendissime évêque d'Orléans et du révérendissime Père Arthur Captier, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, postulateur de la cause, et étant prises en considération les lettres postulatoires d'un grand nombre d'éminentissimes et révérendissimes cardinaux de la sainte Église romaine et de prélats, non seulement de France, mais encore d'autres pays divers et très éloignés, lettres auxquelles d'innombrables membres du clergé et pour ainsi dire le monde catholique tout entier ont adhéré ; dans la séance ordinaire de la sainte Congrégation des Rites, tenue, le jour sous-indiqué, au Vatican, a été proposé à la discussion par l'éminentissime et le révérendissime cardinal Lucide-Marie Parocchi, évêque d'Albano, prieur de la cause, le doute suivant, savoir :

« *La commission d'introduction de la cause dans le cas et pour l'effet dont il s'agit doit-elle être signée ?*

« Et la même sainte Congrégation, toutes choses mûrement pesées et après avoir entendu de vive voix et par écrit le R. P. Augustin Peyrarse, promoteur de la sainte Foi, a jugé devoir répondre :

« La commission doit être signée, s'il plaît à Sa Sainteté.

Le 27 janvier 1894.

« Rapport ayant été fait de toutes ces choses à notre très saint Père le Pape Léon XIII, par moi, soussigné, cardinal préfet de la même sainte Congrégation, Sa Sainteté, ratifiant le rescrit de la sainte Congrégation, a daigné signer de sa propre main la commission d'introduction de la cause de la vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, vierge, le même jour du même mois de la même année.

« CAJETAN, Card. ALOISI-MASELLA,
« *Préfet de la S. Congrégation des Rites.*

« Vincent Nussi,
« *Secrétaire de la S. Congrégation des Rites.* »

Dès lors, Jeanne d'Arc portait le titre de vénérable. Il s'agissait ensuite de savoir si la Pucelle avait pratiqué à un degré héroïque les vertus théologales de foi, d'espérance et de charité, de religion, et les vertus morales de force, de prudence, de tempérance, de justice, d'humilité, de chasteté.

Mgr Coullié étant devenu archevêque de Lyon, le siège d'Orléans était occupé par Mgr Touchet. Celui-ci constitua un tribunal, dont il garda la présidence. « Ouvert le 1er mars 1897, dit Mgr Touchet, il fut fermé le 22 novembre de la même année. Dans l'intervalle, nous avions eu cent vingt-deux sessions de huit à dix heures par jour et recueilli des témoignages qui couvrent plus de trois mille pages in-folio. »

On avait entendu des historiens de Jeanne d'Arc, comme MM. Wallon, Sepet, le Père d'Ayrolles, etc.; et des érudits de marque, comme Godefroy Kurth, Georges Goyau, Baguenault de Puchesse.

Une des premières conséquences de cet examen avait été de convaincre l'évêque lui-même de la sainteté de Jeanne et d'en faire son plus chaud partisan.

Le résultat de ces travaux fut porté à Rome, et la cause fut débattue devant la sacrée Congrégation des Rites. Les promoteurs, c'est-à-dire ceux qui étaient chargés de faire les objections, furent Mgr Lugari et Mgr Verde. Les avocats de la Pucelle furent MM. Minetti et Mancini.

Le jour où devait avoir lieu la troisième congrégation solennelle en présence du pape, Léon XIII se trouvait sur son lit de mort. Pie X promit de consacrer à Jeanne la première journée qu'il donnerait aux Rites.

Ce fut le 13 novembre 1903 qu'eut lieu, en sa présence, cette troisième audience solennelle. Le 6 janvier fut fixé pour la lecture du décret sur l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc. Elle eut lieu devant une brillante réunion.

Le pape y prononça une allocution dans laquelle il exprima les sentiments de joie et de confiance que lui inspirait cette solennité.

« Qu'elle soit un sujet de joie pour nous, dit-il, la cause de la vénérable Jeanne d'Arc, vierge ! Cette humble fille, d'une naissance obscure, qui, pratiquant avec le plus grand zèle la religion vraie, fut tellement éminente dans l'exercice des vertus les plus sublimes, bien au-dessus de son âge et de sa condition, qu'elle alla jusqu'au sacrifice de sa vie, et brilla comme un astre nouveau, destiné à être la gloire, non seulement de la France, mais aussi de l'Église universelle. Réjouissons-nous de ce que le cri de Jeanne d'Arc est pour nous un motif d'espérance et fournit, à ceux qui observent les choses humaines, la confirmation de cette vérité, que le secours de la divine Providence ne nous fera jamais défaut, puisque sa bonté n'apparaît jamais autant que lorsque tout paraît sans ressource.

« Soyons dans la joie, car la nation française, cette nation qui a accompli tant d'exploits généreux et porté dans des contrées si lointaines des bienfaits admirables; cette nation qui, par les œuvres de son innombrable apostolat, a appelé les peuples barbares à la lumière de la foi et à la civilisation, trouve, dans le souvenir des vertus et des services de la vénérable Jeanne d'Arc, l'occasion d'apprendre que son bien suprême, sa gloire principale, doit être de demeurer attachée à la religion catholique, de révérer sa sainteté, et de défendre ses droits ainsi que sa liberté.

« Et, bien que l'état de choses actuel laisse, hélas! beaucoup à désirer sous ce rapport, que les enfants de la France, si chers à Notre cœur, se réjouissent!

« Au milieu des malheurs de toutes sortes qui les affligent, ils trouveront dans Jeanne d'Arc un nouveau secours, et sa protection sera pour eux une source de bienfaits plus abondante de la clémence divine.

« Qu'ils en tirent surtout cet enseignement que la gloire du ciel ne s'obtient qu'au prix de grands efforts, au prix des souffrances, et même, s'il le faut, du mépris de la vie! »

Restait à étudier les faits surnaturels et prodigieux attribués à l'intercession de la vénérable servante de Dieu. Le décret en mentionne notamment trois. Nous les citons.

Le premier miracle, par ordre de présentation, eut lieu dans la maison d'Orléans des sœurs de l'ordre de Saint-Benoît, en 1900. La sœur Thérèse de Saint-Augustin, qui souffrait depuis trois ans d'un ulcère à l'estomac, avait vu son mal faire de tels progrès que, ayant perdu tout espoir de guérison, elle s'apprêtait à recevoir les derniers sacrements des mourants. Mais voici que, le dernier jour d'une neuvaine faite pour implorer le secours de la vénérable Jeanne d'Arc, elle se lève de son lit, assiste au saint sacrifice de la messe, absorbe sans difficulté de la nourriture et reprend ses anciennes occupations, ayant été subitement et complètement guérie.

Le second miracle arriva en 1893, dans la petite ville de Faverolles. Julie Gauthier, de Saint-Norbert, de la congrégation de la Divine-Providence

d'Évreux, souffrait depuis l'âge de dix ans d'un ulcère spongieux éréthistique incurable au sein gauche. Tourmentée d'indicibles douleurs et ayant perdu, au bout de quinze ans, tout espoir de guérison, soutenue par huit jeunes filles, elle s'avance péniblement jusqu'à l'église, pour implorer le secours de la vénérable Jeanne d'Arc. Elle l'implore, et le jour même elle se sent radicalement et complètement guérie, à la stupéfaction des médecins et des autres personnes présentes.

C'est la sœur Jeanne-Marie Sagnier, de la congrégation de la Sainte-Famille, qui fut l'objet du troisième miracle, dans la petite ville de Fruges, en 1891. Depuis trois ans déjà, elle souffrait de douleurs intolérables dans les deux jambes; des ulcères et des abcès s'étaient produits, qui augmentaient tous les jours, et les médecins, n'y pouvant rien, avaient diagnostiqué une ostéo-périostite chronique tuberculeuse. Mais la bienheureuse Jeanne d'Arc, invoquée, apporta un secours inespéré, le cinquième jour des prières faites à cette intention, et ce jour-là la malade se leva soudainement et parfaitement guérie.

La lecture de ce décret eut lieu le 13 décembre 1908, dans la salle du Consistoire.

Le dernier décret, dit *de tuto*, déclarant qu'on pouvait sans crainte procéder à la béatification, fut lu le 21 janvier 1909.

Il ne restait plus que la cérémonie solennelle de la béatification.

Elle eut lieu le 18 avril. Quarante mille pèlerins français étaient présents; presque tout l'épiscopat. A la messe solennelle fut lu le bref qui résumait les décrets antérieurs, décernait à la Pucelle l'auréole des bienheureux et permettait son office à la ville et au diocèse d'Orléans.

Le soir, le pape venait selon l'usage, porté sur la *sedia gestatoria*, vénérer les reliques de la nouvelle bienheureuse. Le lendemain, 19 avril, le pape donnait une audience solennelle aux pèlerins français dans la basilique de Saint-Pierre. Après un éloquent discours de Mgr Touchet, le pape répondit par une allocution en français : « Nous nous réjouissons avec vous, catholiques bien-aimés de la France, qui, faisant écho à l'oracle de l'Église,

combattez sous la bannière de la vraie patriote Jeanne d'Arc, où il nous semble voir écrits ces deux mots : religion et patrie. »

Comme il repartait, le porte-insigne de la Jeunesse catholique d'Orléans inclina vers lui le drapeau français. Pie X le saisit et l'embrassa longuement. C'était en quelque sorte rendre encore hommage à Jeanne. Notre drapeau n'est pas celui qui a guidé la Pucelle; mais il est le symbole de la patrie, et Jeanne, c'est le culte de la patrie poussé jusqu'à l'héroïsme de la sainteté.

Toutes les grandes villes de France où Jeanne avait passé célébrèrent en son honneur des fêtes splendides, dont le succès dépassa toute attente. Un élan splendide de foi, d'enthousiasme pour la libératrice de la France entraîna dans nos cathédrales des foules énormes, heureuses de pouvoir encore associer dans une même manifestation d'amour, suivant la parole du pape, la religion et la patrie.

IX

JEANNE D'ARC ET L'HISTOIRE

Bien des historiens, surtout de nos jours, ont entrepris d'écrire la vie de Jeanne d'Arc. On a patiemment fouillé toutes les bibliothèques et les archives. On a utilisé toutes les chroniques contemporaines, toutes les œuvres des écrivains de son temps. L'érudition locale s'est fait gloire de préciser jusqu'aux moindres détails tout ce qui pouvait apporter quelque lumière sur tel ou tel point de la vie de Jeanne. Il n'entre point dans notre plan de faire une étude détaillée de toutes les sources de cette histoire. Cependant nous voudrions dire quelques mots sur deux documents d'une importance capitale.

La principale source de l'histoire de Jeanne d'Arc est le texte des deux procès de condamnation et de réhabilitation. Le procès de condamnation fut rédigé en latin sous la forme d'un récit mis dans la bouche des deux juges, l'évêque de Beauvais et le vice-inquisiteur. Il en reste trois manuscrits, dont deux à la Bibliothèque nationale et un à la bibliothèque de la Chambre des députés.

Le procès de réhabilitation, exposé également en latin, forme un vaste recueil de dépositions, de mémoires, de procès-verbaux, de pièces justificatives. Il existe encore deux manuscrits de cette rédaction, tous les deux à la Bibliothèque nationale. On conserve à la même bibliothèque

un exposé du procès mis dans la bouche des juges et rédigé en latin, ainsi que la minute primitive du procès de condamnation, appelée minute française parce que les interrogatoires y sont formulés en français.

Le premier travail que l'on puisse signaler sur le texte de ces deux procès est celui d'Edmond Richer, docteur en Sorbonne, qui avait composé une volumineuse *Histoire de la Pucelle d'Orléans* (1625-1632), restée manuscrite. Sur quatre livres dont se compose cette histoire, le deuxième et le troisième sont remplis par l'exposé critique des deux procès et la traduction d'une partie importante du texte.

A la fin du XVIII[e] siècle (1790), un érudit français, François de L'Averdy, consacrait un travail considérable à l'étude des manuscrits des deux procès, travail publié dans le tome III des Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi.

Ce fut la deuxième édition de l'ouvrage de l'Allemand Goerres, de Munich : *Histoire de la Pucelle d'Orléans, d'après les actes de son procès et les chroniques contemporaines*, qui décida la Société de l'Histoire de France à publier le texte des deux procès de condamnation et de revision. Cette publication fut confiée à Jules Quicherat, ancien élève de l'école des Chartes, alors âgé de vingt-six ans (1840). Neuf mois après paraissait un premier volume (1[er] août 1841), bientôt suivi de quatre autres. Cette publication marque une date importante dans l'historiographie de Jeanne d'Arc. Désormais les textes fondamentaux de cette histoire se trouveront à la portée de tous, dans une édition qui est considérée comme un chef-d'œuvre du genre et qui suffit presque seule à faire la gloire de son auteur. Cette publication favorisa également beaucoup la cause de Jeanne d'Arc. C'est dans le texte de Jules Quicherat qu'ont été puisées aussi bien les objections que les réponses à ces objections produites dans le procès de béatification.

Jusqu'à la publication de Quicherat, on ne peut guère signaler que cinq Histoires de Jeanne d'Arc : la première publiée en 1612, en latin, par Jean Hordal, à Pont-à-Mousson; le travail d'Edmond Richer, dont nous avons

déjà parlé; une troisième, œuvre de l'abbé Lenglet-Dufresnoy, publiée en 1753-1754, sous ce titre : *Histoire de Jeanne d'Arc, vierge, héroïne et martyre d'État, suscitée par la Providence pour rétablir la monarchie française.* En 1817, Lebrun des Charmettes consacrait à la glorification de la Pucelle d'Orléans un grand ouvrage en quatre volumes. A l'Allemagne revient aussi l'honneur d'avoir donné une des premières histoires importantes de Jeanne d'Arc au XIXe siècle. Guido Goerres faisait paraître, en 1834, une Histoire de la Pucelle d'Orléans. Nous avons vu comment une deuxième édition de ce livre occasionna la publication du texte des procès par Quicherat.

Cette publication, avons-nous dit, fut le point de départ de toute une littérature de Jeanne d'Arc. Notre intention n'est pas de donner connaissance ici de tous les travaux importants parus sur ce sujet. Nous voudrions simplement faire connaître les principaux.

En même temps que Quicherat se donnait à son travail d'éditeur, Michelet composait le cinquième volume de son *Histoire de France*, où il raconte la merveilleuse histoire de Jeanne, un des plus beaux de toute cette série du moyen âge, où se montre dans tout son éclat le génie du grand historien. Citons aussi le livre d'Henri Martin (1851), animé d'un grand souffle de patriotisme, mais déparé par l'esprit irréligieux de l'auteur.

Mais c'est dans M. Wallon (2 vol., Hachette, 1853) que Jeanne trouva réellement son historien. On peut dire que ce travail a servi de base à tous les autres historiens de notre héroïne. M. Wallon a largement utilisé le texte des procès. Après lui, les grandes lignes de l'histoire de Jeanne étaient tracées, il ne restait plus qu'à compléter, à éclaircir des points de détail. Catholique convaincu, historien solide, écrivain distingué, ce n'est pas une Jeanne diminuée que nous présente M. Wallon. Il ne craint pas d'affirmer dans sa mission l'intervention surnaturelle; il n'en fait pas seulement une enthousiaste du patriotisme : dans son livre, elle paraît déjà ce que l'Église devait la déclarer plus tard, une vraie sainte. Il faut citer les paroles qui terminent son ouvrage (II, p. 397) :

« S'il y a dans la vie des saints comme un reflet des grands modèles

qui nous sont proposés, où le trouver plus éclatant et plus doux à la fois que dans celle qui, à la distance où demeure toute semblable imitation, rappelle en même temps le Sauveur et sa mère : la mère de Dieu dans sa virginité, dans son trouble et dans ses hésitations à la vue de l'ange qui l'appelle; le Sauveur dans les traverses de sa mission, dans le traître qu'elle rencontra au moins devant ses juges; dans l'hypocrisie de ses juges : « Elle a blasphémé! » dans la vraie cause de sa mort, car elle meurt aussi pour son peuple; dans le délaissement de son supplice, comme dans la paix de son dernier soupir. — Oui, quand on arrive avec les pièces de ce procès au terme de cette histoire, on peut le dire avec une entière conviction : Jeanne a été, par toute sa vie, une sainte, et par sa mort, une martyre : martyre des plus nobles causes auxquelles on puisse donner sa vie, martyre de son amour de la patrie, de sa pudeur et de sa foi en Celui qui l'envoya pour sauver la France. »

Ces paroles étaient écrites en 1853. Seize ans après, comme nous l'avons déjà raconté, Mgr Dupanloup, dans le discours qu'il prononçait à l'occasion des fêtes traditionnelles d'Orléans, s'efforça de dégager dans Jeanne d'Arc la sainte à travers l'héroïne. Quelques années plus tard, on commençait à étudier la cause.

Cette nouvelle phase de la vie posthume de Jeanne d'Arc, pourrait-on dire, engendra de nombreux travaux. En 1869, M. Marius Sépet avait donné sa première édition de la Vie de Jeanne d'Arc. Prenant pour base, comme il le dit lui-même, les travaux de Wallon et d'Abel Desjardins, il nous a tracé un récit vivant, clair, bien ordonné, sobrement écrit, de la vie de l'héroïne.

Le 27 janvier 1894, Léon XIII déclarait Jeanne d'Arc vénérable. Un charmant volume paraissait presque aussitôt dans une collection dont le titre indique assez l'esprit. Dans la Collection des Saints, M. Petit de Julleville donnait une Vie de la nouvelle vénérable, dans laquelle il se proposait d'étudier, non pas, dit-il lui-même, « Charles VII, La Trémoille, le duc d'Alençon, Dunois, les capitaines, les politiques, les théologiens,

les prélats, toute l'histoire du temps, mais elle-même, elle seule, son âme. »

Deux autres Vies considérables, dans lesquelles l'on s'est appliqué à



Monument de Jeanne d'Arc, à Bonsecours, près Rouen.
(Phot. V. Cavé.)

moissonner tout ce que l'érudition avait pu établir au sujet de Jeanne d'Arc, ont été composées dans ces dernières années par M. le chanoine Dunand et par M. le chanoine Debout. M. le chanoine Dunand complétait son travail par une série d'études sur les voix de Jeanne d'Arc, sur Jeanne d'Arc et l'Église, sur les différents historiens de la Pucelle, etc. Ces écrivains, tout en restant très fidèles à une sérieuse méthode historique, nous

ont tracé le portrait traditionnel de Jeanne d'Arc, inspirée de Dieu et sainte, à la façon dont le sont tous les saints canonisés.

Il était réservé à M. Anatole France de faire une œuvre plus originale à coup sûr, qu'il a prétendue très honnête, mais qui a été généralement appréciée au contraire, par tous les écrivains sérieux, comme une œuvre de fantaisie et, peut-on dire, d'indélicatesse historique. Faire disparaître le surnaturel de la vie de Jeanne d'Arc, la diminuer elle-même, pour que l'action de Dieu parût moins en elle, voilà ce qu'il s'est proposé. Et, pour y arriver, il n'a pas craint de jouer avec les textes comme un véritable jongleur qui exécute, aux yeux d'une assistance étonnée, des tours de passe-passe.

Voici la conclusion d'une étude d'un historien anglais, Andrew Lang, sur ce livre : « J'ai cherché la vérité sans mollesse, je l'ai rencontrée sans peur, écrit M. France : car il n'a pas laissé entièrement à ses bienveillants critiques la tâche de le louer. Mais la réalité sur son œuvre est tout autre. Ce qu'il a « rencontré sans peur », c'est une perversion inconsciente de la vérité historique. Son édition « corrigée » n'est encore, — je crois l'avoir montré assez clairement, — qu'un mélange de vaines « hallucinations », de contradictions manifestes et de références à des sources qui tantôt ne disent rien de ce qu'il prétend y découvrir, et tantôt nous affirment expressément le contraire. »

Une chose à remarquer, c'est l'attitude différente des historiens par rapport aux deux procès. Les historiens de l'école que nous appellerons naturaliste donnent la préférence au procès de condamnation ; ils se font, sans quelquefois s'en apercevoir, les apologistes de Cauchon. S'il se trouve quelques passages de ces textes montrant des faiblesses dans Jeanne d'Arc, ils ne s'en effrayent pas ; bien au contraire, ils s'en réjouissent, désireux surtout que leur héroïne ne soit pas une sainte. Les historiens de l'école catholique utilisent largement le procès de réhabilitation et montrent une certaine défiance à l'égard du procès de condamnation, défiance assez justifiée, comme nous l'avons déjà dit. Les discussions dont ce texte a été

l'objet dans les différentes congrégations qui ont précédé la béatification de Jeanne d'Arc en ont montré les points faibles et ont fait ressortir la sainteté jamais démentie de l'héroïne.



Statue de Jeanne d'Arc, au monument de Bonsecours, près Rouen.
(Phot. V. Cavé.)

Un point de vue qui devait tenter les historiens, c'est le côté militaire de la vie de la Pucelle. Il a été étudié dans un certain nombre d'ouvrages. Nous croyons devoir citer la conclusion de deux de ces ouvrages sur la nature de la science militaire de Jeanne d'Arc.

C'est tout d'abord celle du général Canonge :

« Si donc l'on admet, en principe, que Dieu a voulu sauver la France en perdition et qu'il a choisi, comme instrument de ses mystérieux desseins, notre héroïne, la lumière que nous cherchions jaillit aussitôt.

« Il était naturel, en effet, que Dieu donnât à son élue les moyens humains qui lui étaient indispensables pour remplir sa double mission : relèvement moral de la France; délivrance de l'Anglais par la lance et l'épée. »

Le capitaine Marin n'est pas moins explicite :

« Ce qui est clair, c'est que cette puissance ne lui est venue ni par l'exercice de la guerre, ni par la lecture des campagnes passées, ni par la conversation des capitaines éprouvés. Et puis, à quoi bon chercher la source de cette science de la guerre? Dieu confia à Jeanne ces dons pour qu'elle pût réaliser la mission à laquelle ses voix l'avaient désignée. N'est-ce pas quelque chose que de savoir ce pourquoi ? Est-il beaucoup de dons de Dieu dont on puisse dire autant que de ce don des armes accordé à la Pucelle ! »

La conclusion de ce court aperçu sur l'historiographie de Jeanne d'Arc, c'est que l'érudition la plus sévère ne l'a point diminuée. Cette histoire conserve toute sa grandeur épique et acquiert la certitude de tout ce qui a été sévèrement étudié et contrôlé. Épopée unique, qui a l'avantage de réunir ce que l'imagination pourrait concevoir de plus merveilleux et ce que la science peut établir de plus vrai.

CONCLUSION

« Jeanne est nôtre, » disait le Pape Léon XIII en signant le décret d'introduction de la cause de notre bienheureuse.

C'est en vain qu'on a voulu faire d'elle une sorte de révolutionnaire religieuse, élevant la protestation de sa conscience libre en face de l'autorité ecclésiastique : Jeanne est toujours restée fille humble et soumise de l'Église. Sans doute, elle ne s'est pas très bien reconnue dans les distinctions théologiques qu'on lui exposait, de l'Église triomphante et de l'Église militante elle n'a pas trop nettement compris la différence ; elle s'est refusée à désavouer, devant Cauchon, les inspirations qu'elle recevait du ciel : mais de ce tribunal, où commandait la haine du roi de France et d'elle-même, elle en appelé au pape, le chef suprême de l'Église, croyant trouver en lui le défenseur de la justice et du bon droit, honteusement violés.

« Jeanne d'Arc est à nous, dirons-nous avec le Père Pie de Langogne, par son baptême ; à nous, par sa foi catholique et les vertus que cette foi féconda dans son âme virginale ; à nous, par les apparitions de nos saints et de nos saintes ; à nous, par la mission que notre Dieu confia à sa piété et à sa vaillance ; à nous, par les lettres de créance signées à Poitiers ; à nous, par son zèle d'apôtre et sa fidélité à nos sacrements ; à nous, par

ses triomphes, qui faisaient jaillir de son âme, non pas les bulletins des réussites superbes, mais le *Te Deum* attendri de l'humilité ; à nous, par les acclamations de nos pères, qui, aux jours d'indicible tristesse, quand ils avaient encore quelques gouttes de sang pour la dure épée de l'ennemi, mais plus de larmes pour leur fatale déchéance, se retrouvèrent debout, ranimés et forts, devant la bannière dont les plis même invoquaient Jésus, Marie ; à nous, par ses tribulations et son supplice, car sa résignation ne fut pas celle d'une héroïne, mais celle d'une sainte ; à nous, par l'acte apostolique qui proclama son innocence et flétrit les juges prévaricateurs ; à nous, enfin, par l'hymne de reconnaissance qui, à cette heure, d'Arras à Tarbes, de Quimper à Saint-Dié, attire devant nos autels tout un peuple en liesse. »

TABLE DES MATIÈRES

34116. — Tours, impr. Mame.



